



UN CORRIDOR NATURE POUR L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

Mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique de la deuxième révision du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil

**Préparé par Tommy Montpetit et
Aline P. Porciuncula**

**Première version
novembre 2015**

**Version révisée
Longueuil, décembre 2015**

« Une vision sans action est un rêve, mais une action sans vision est un cauchemar ».

*Proverbe japonais cité par A. Djoghlaïf, secrétaire exécutif
de la convention sur la diversité biologique,
lors de la session d'ouverture de la
10e conférence des Parties à Nagoya en 2010*

UN CORRIDOR NATURE POUR L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL :

Mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique de la deuxième révision du Schéma
d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil

Première version, novembre 2015

Version révisée, décembre 2015

Rédaction : Tommy Montpetit et Aline P. Porciuncula

Cartographie : Amélie Trottier-Picard

Révision : Tommy Montpetit

Image page de couverture: carte de fond : Amélie Trottier-Picard

Graphisme : Aline P. Porciuncula

TABLE DES MATIÈRES

TERMINOLOGIE EMPLOYÉE	iv
INTRODUCTION	1
PARTIE 1 – UN CORRIDOR NATURE POUR L’AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL	3
Pourquoi un Corridor Nature pour l’agglomération de Longueuil?	3
Objectif général	3
Objectifs spécifiques.....	3
Méthodologie utilisée	4
Description du Corridor Nature Longueuil	4
Position géographique du Corridor Nature Longueuil	6
Le Corridor Nature Longueuil au-delà du découpage administratif de l’agglo	7
La Ceinture Verte du Grand Montréal proposé par le MCV.....	7
La trame verte et bleue de la Communauté métropolitaine de Montréal	9
Les milieux naturels du Corridor Nature Longueuil limitrophes avec les villes voisines.....	10
Les composantes du Corridor Nature Longueuil.....	12
Les espèces menacées ou à statut précaire présentes sur le territoire de l’agglo	14
Les milieux humides et les réseaux hydriques du Corridor Nature Longueuil.....	15
Le couvert forestier du Corridor Nature Longueuil.....	17
Les milieux naturels et la continuité avec les terres agricoles	17
Les milieux naturels et les îlots de chaleur.....	19
PARTIE 2 – CE QUE NOUS ÉNONCE LE SAD	20
Les milieux naturels à intérêt confirmé, à documenter et les milieux manquants.....	20
Les intentions de protection des milieux naturels du territoire de l’agglo	24
Visions contraignantes entre conservation et développement dans le SAD et recommandations.	25
UNE VISION POUR LONGUEUIL 2035, ET APRÈS?	32

RÉFÉRENCES	33
ANNEXE I- Fiches descriptives des noyaux de conservation	35
Secteur 1 : Grand herbier Bassin de La Prairie	36
Secteur 2 : Petit bassin de La Prairie	37
Secteur 3 : Secteur Marie-Victorin/Marigot.....	38
Secteur 4 : Parc des îles de Boucherville	39
Secteur 5 : Rivière aux Pins.....	40
Secteur 6 : Boisé Lustucru	41
Secteur 7 : Boisé de l'Amélanchier	42
Secteur 8 : Parc Michel-Chartrand	43
Secteur 9: Boisé Du Tremblay	44
Secteur 10 : Boisé de la Savane	45
Secteur 11 : Boisé Roberval.....	46
Secteur 12 : Boisé Fonrouge.....	47
Secteur 13: Marais Darveau	49
Secteur 14 : Boisé Pilon	50
Secteur 15 : Rivière Saint-Jacques.....	51
Secteur 16 : Bois de Brossard.....	52
Secteur 17 : Boisé Saint-Hubert/Carignan.....	53
Secteur 18 : Corridor boisé Maricourt.....	54
Secteur 19 : Boisé du Terroir	56
Secteur 20 : Parc de la cité	57
Secteur 21 : Boisé Parchemin.....	58
Secteur 22 : Boisé du Pays-Brulé	59
Secteur 23 : Boisé Montbrun/La carrière	60

Secteur 24 : Boisé de Boucherville	61
Secteur 25 : Boisé Faubourg/Éco-territoire.....	62
Secteur 26 : Boisé Saint-Bruno/Carignan	63
Secteur 27 : Boisé sud 116.....	64
Secteur 28 : Parc du Mont Saint-Bruno et le boisé des Hirondelles	65
Secteur 29 : Tourbière Saint-Bruno	66
Secteur 30 : Boisé Brossard/Saint-Hubert.....	67
Annexe II – Liste des espèces à statut précaire.....	68

TERMINOLOGIE EMPLOYÉE

La liste suivante présente la définition de plusieurs terminologies employées dans le présent mémoire, extraites des documents de référence :

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ), (2014). Principe d'élaboration des corridors naturels au Centre-du-Québec. 100 pages

Leclair D., A. Blais. (2015). Guide de vulgarisation pour l'identification des corridors naturels en milieu agricole. Agence de géomantique du Centre-du-Québec et Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec.

Connectivité: Le degré de connexion entre les divers milieux naturels présents au sein d'un même paysage tant au niveau de leurs composantes, de leurs répartitions spatiales et de leurs fonctions écologiques.

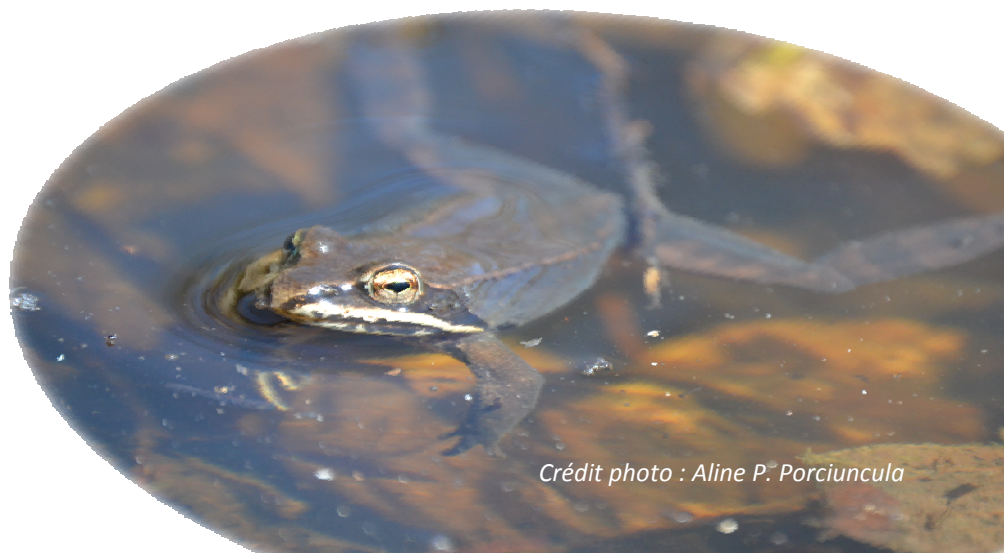
Connectivité fonctionnelle : Le degré selon lequel le paysage permet le déplacement d'une espèce ciblée ou le déroulement d'un processus écologique dans la mesure où toutes les autres conditions écologiques sont remplies.

Connectivité structurelle : Le degré selon lequel les composantes naturelles d'un paysage sont physiquement reliées entre elles selon un objectif donné, sans nécessairement contribuer au déplacement des espèces.

Corridor naturel (faunique, forestier, etc.) : La portion donnée d'un paysage dont les composantes biotiques ou abiotiques et/ou les milieux naturels favorisent le déplacement d'espèces ciblées.

Noyau de conservation (noyau d'habitats) : Une aire ayant une taille suffisante, un couvert naturel adéquat et une qualité acceptable pour servir d'habitat source pour plusieurs espèces caractéristiques d'une région ou pour certaines espèces focales. Ces milieux naturels contribuent à assurer le maintien de populations d'espèces et abritent des écosystèmes suffisamment grands pour maintenir un régime de perturbations naturelles.

Corridor pas à pas (pas japonais): Les petites parcelles d'habitats intacts situées entre deux noyaux qui procurent un abri et des ressources pour soutenir les espèces ciblées lors de leurs déplacements. Ces parcelles isolées ne sont pas de taille ou de qualité suffisante pour constituer des noyaux de conservation pour ces espèces.



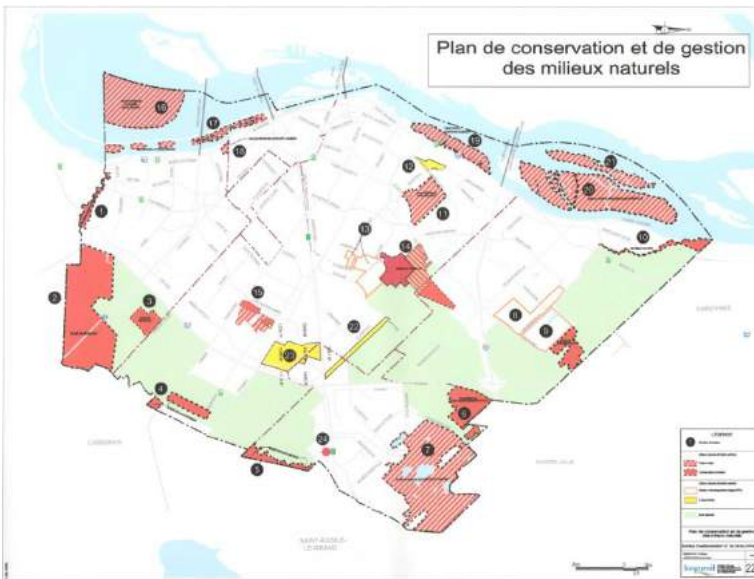
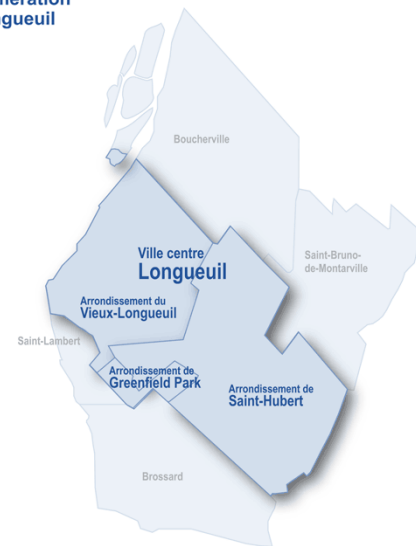
INTRODUCTION¹

Le **Schéma d'aménagement et du développement (SAD) de l'agglomération de Longueuil**, nommé « **Longueuil 2035 – pour une agglomération durable** », est présentement en révision de sa deuxième version et soumis à la consultation publique depuis le 17 septembre 2015. Ce document, une fois révisé et adopté, dictera les **grandes orientations d'occupation du territoire** pour les prochaines décennies.

Ce nouveau document remplacera le SAD actuellement en vigueur, adopté en 2006; année de constitution de l'agglomération de Longueuil.

Le plan de conservation des milieux naturels est, au même titre que le SAD, un **outil urbanistique essentiel à la planification et à l'aménagement du territoire**.

Agglomération de Longueuil



En 2005, un premier plan de conservation et une Politique de protection des milieux naturels ont été créés pour l'ensemble des villes de l'actuelle agglomération de Longueuil, dont le territoire était représenté à l'époque par une seule municipalité : la « Ville de Longueuil ».

Il est à noter qu'en 2002, la configuration du territoire avait été modifiée à la suite de la fusion de huit municipalités:

Boucherville, Brossard, Greenfield

Park, Le Moyne, Longueuil, Saint-Bruno-de-Montarville, Saint-Hubert et Saint-Lambert. Celles-ci sont devenues des arrondissements, formant la « Ville de Longueuil » jusqu'à la fin de 2005. Le 1^{er} janvier 2006, Brossard, Saint-Bruno-de-Montarville, Boucherville et Saint-Lambert se sont dissociées de la Ville de Longueuil, en tant qu'arrondissements, et se sont reconstituées en tant que villes. Ces 5 villes ont ainsi donné origine à l'agglomération de Longueuil².

¹ Source images : Ville de Longueuil. s.d. Agglomération de Longueuil <https://www.longueuil.quebec/fr/agglomeration> et Ville de Longueuil. s.d. Milieux humides et naturels. <https://www.longueuil.quebec/fr/milieux-humide>

² Source : Schéma d'aménagement et du développement (règlement CA-2006-9), chapitre 1 (<https://www.longueuil.quebec/fr/publications/sad>)

Bien que novateur en 2005, ce plan de conservation ne reflète plus les besoins de préservation des milieux naturels et de protection de la biodiversité selon les concepts de conservation reconnus à nos jours. En fait, en plus de **ne pas intégrer plusieurs milieux de haute valeur écologique du territoire**, on dénote dans ce plan une **absence complète de la notion de connectivité nécessaire pour le maintien d'un réseau écologique** essentiel à la survie de plusieurs espèces fauniques et floristiques.

Or, présentement, **en parallèle à la révision du SAD**, des démarches de révision dudit **plan de conservation des milieux naturels** sont également en cours. Entamées maintenant par chacune des municipalités de l'agglomération de Longueuil, c'est-à-dire, **« une ville, un plan de conservation », ces démarches ne seront complétées qu'après les consultations publiques du nouveau SAD.**

Idéalement, les étapes d'élaboration, de consultation et d'adoption de ces **plans de conservations devraient avoir lieu en amont des démarches de révision du SAD**, et ce, dans la logique d'une **« approche qui s'appuie sur la considération a priori de l'atteinte des objectifs de conservation puis à la conciliation du développement afin d'assurer la pérennité des milieux naturels protégés »**³, comme en 2005.

³ Source : Mulcair, T. J. 2005. Communiqué de presse - Le Plan de conservation et de gestion des milieux naturels de la Ville de Longueuil. Ministère de l'environnement du Québec, 16 mars 2005. http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/infuseur/imprimer_communique.asp?no=691

En attente de l'aboutissement des révisions des plans de conservation, le SAD, une fois adopté, devra se doter d'un règlement de contrôle intérimaire, outil permettant à l'agglomération et/ou aux municipalités de **« restreindre ou de régir la réalisation de nouveaux projets de lotissement, de construction ou de nouvelles utilisations du sol lors de l'élaboration, de la modification ou de la révision des outils de planification »**⁴.

Les **différents portraits de développement énoncés** dans cette deuxième version du SAD, nous indiquent que **plusieurs secteurs de grande valeur écologique sont menacés.**

L'avenir des milieux naturels présents sur le territoire sera ainsi décidé à la fin de ce processus : soit qu'on les protège, soit qu'ils disparaîtront à court et moyen terme au détriment des nouveaux projets de développement.

Autrement dit, les présentes révisions du SAD et des plans de conservation des villes liées de l'agglomération de Longueuil représentent **probablement la dernière opportunité de protéger et assurer la connectivité des milieux naturels qu'ils nous restent sur ce territoire.**

⁴ Source : MAMOT. 2010. Mesures de contrôle intérimaire. Guide La prise de décision en urbanisme, Outils de réglementation (<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/reglementation/mesures-de-contrôle-interimaire/>)

PARTIE 1 – UN CORRIDOR NATURE POUR L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

Pourquoi un Corridor Nature pour l'agglomération de Longueuil?

Les contraintes liées à la rareté des terrains développables mettent de **constantes pressions sur les milieux naturels**. En l'absence d'une vision d'interdépendance entre ces milieux, les décisions d'occupation du territoire se font de gré-à-gré et finissent pour causer l'effet de **fragmentation**, de **dégradation** ou même la **disparition complète** de plusieurs écosystèmes.

D'une importance capitale, les boisés, les forêts urbaines, les milieux humides, les cours d'eau, etc. ne sont pas seulement **nécessaires au maintien de la biodiversité** mais également pour assurer le maintien des **services écologiques** que ces milieux nous procurent.

Depuis l'élaboration du premier plan de conservation en 2005, les connaissances à ce sujet ont grandement évolué. La communauté scientifique constate à nos jours une **perte sans précédent de la biodiversité, sérieusement aggravée par le réchauffement climatique**. Plus encore, il est connu que la **dégradation de milieux naturels** et l'**augmentation de surfaces imperméabilisées** ont des liens directs avec les **changements climatiques**, la **dérégulation du cycle de l'eau**, les **inondations**, les problèmes liés aux **espèces exotiques envahissantes** comme la phragmite, et l'on en passe.

Lors de la conférence mondiale sur la biodiversité de Nagoya en 2010, il a été déclaré **l'échec des stratégies actuelles et antérieures de protection de la biodiversité**, et le **besoin d'une stratégie radicalement plus efficace**.

Il est donc un incontournable de revoir nos actions en terme de conservation en adoptant des mesures plus concrètes. Il est temps d'agir : connectons nos écosystèmes, reconnectons-nous!

Objectif général

Protéger les milieux naturels de l'agglomération de Longueuil, tout en assurant leur connectivité par la création d'un réseau écologique entre milieux humides, boisés, forêts, bandes riveraines, cours d'eau, friches, espaces verts et terres agricoles.

Objectifs spécifiques

- a. Assurer la connectivité entre les milieux naturels, facteur d'importance pour le déplacement et la survie de la biodiversité, le maintien des écosystèmes et des services écologiques;
- b. Faire valoir la notion de liens hydriques, leur interdépendance et leur importance pour le maintien de la faune, de la flore et des milieux naturels tels que les milieux humides;
- c. Viser la protection maximale des espèces menacées et vulnérables et utiliser les recommandations des équipes de rétablissement provinciales et fédérales pour ce faire;
- d. Assurer la protection à perpétuité de ces milieux naturels et de leurs corridors avec un statut légal;
- e. Améliorer la qualité des différents cours d'eau en aménageant des bandes riveraines.

Méthodologie utilisée

Basé sur une vision de réseau écologique appliquée à une échelle régionale, soit de l'agglomération de Longueuil, l'exercice de création du Corridor Nature Longueuil a été fait de façon à identifier : les milieux naturels essentiels à être protégés sur le territoire via l'analyse des cartes du secteur (identification et interprétation visuelles) jumelée aux connaissances de terrain et aux données de caractérisation disponibles, le tout face aux objectifs de conservation mentionnés dans la section précédente.

Cette démarche est d'ailleurs inspirée de la méthodologie proposée par le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (2014) dans son guide « principes d'élaboration des corridors naturels au Centre-du-Québec »⁵ qui préconise les étapes suivantes :

- 1) Établir l'objectif ;
- 2) Définir l'aire d'étude ;
- 3) Récolter les données ;
- 4) Identifier les noyaux de conservation ;
- 5) Créer les corridors (analyses de connectivité) ;
- 6) Optimiser la cartographie de la connectivité ;
- 7) Valider les corridors ;
- 8) Mise en œuvre de la connectivité.

Puisque le Corridor Nature Longueuil est présenté dans le cadre de la révision de l'outil de planification et de l'aménagement du territoire, le SAD, que définiront les

⁵ Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ), 2014. Principe d'élaboration des corridors naturels au Centre-du-Québec. 100 pages

orientations de l'occupation du sol, nous nous arrêtons ici à la 5^e étape de cette méthodologie. Pour les fins de la révision des plans de conservation en cours, les étapes 6, 7 et 8 devront être complétées davantage.

Description du Corridor Nature Longueuil

Le concept du **Corridor Nature Longueuil** découle d'une **vision plus large d'un réseau écologique**, soit de la **Ceinture Verte du Grand Montréal** élaborée par le Mouvement Ceinture Verte (MCV).

Puisqu'il est proposé ici dans un contexte de **planification et d'aménagement du territoire**, le découpage administratif a été choisi pour délimiter la zone d'étude et d'intervention représenté par les **limites de l'agglomération de Longueuil**.

Composé principalement par des **noyaux de conservations et des corridors naturels**, le Corridor Nature Longueuil intègre également des **corridors semi-naturels afin de garantir la connectivité fonctionnelle et/ou structurelle entre les milieux**, comme l'illustre la carte générale du Corridor Nature Longueuil (p.5).⁶

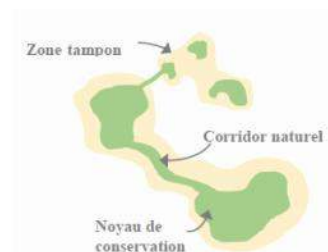


Figure 1 Structure théorique d'un réseau écologique

⁶ Source image : CRECQ. 2014.

Corridor nature Longueuil

Agglomération
de Longueuil



Légende

- Villes
- Cours d'eau
- Noyau de conservation
- Corridor naturel ou semi-naturel

0 1 2 4 km
1:125 000

Datum : NAD 1983
Proj. : Québec Lambert

Source
Cours d'eau :
Réseau hydro national,
GéoGratis

Cartographie :
Amélie Trottier-Picard,
Biol., M.Sc.
8 novembre 2015

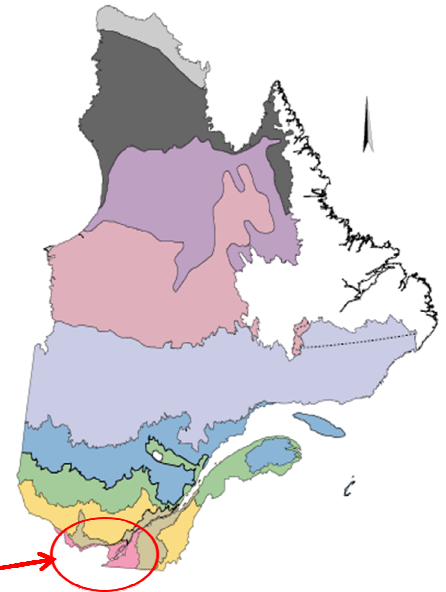
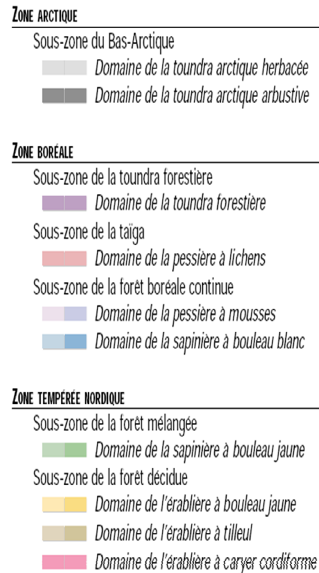
Source: Esri, DigitalGlobe, GeoEye, i-cubed, Earthstar Geographics, CNES/Airbus, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, swisstopo, and the GIS User Community

« Le domaine bioclimatique de l'érablière à caryer cordiforme couvre le sud-ouest de la province qui bénéficie du climat le plus clément. Il renferme donc la flore la plus méridionale du Québec, dont plusieurs espèces thermophiles. Les forêts y sont très diversifiées. Certaines des espèces qui y croissent sont à la limite septentrionale de leur aire de distribution. C'est le cas du caryer cordiforme, qui prête son nom au domaine, du caryer ovale, du micocoulier, de l'érable noir, du chêne bicolore, de l'orme de Thomas, du pin rigide ainsi que de plusieurs arbustes et plantes herbacées. On y voit aussi d'autres espèces qui poussent également plus au nord, telles que l'érable à sucre, le sapin et les épinettes. »

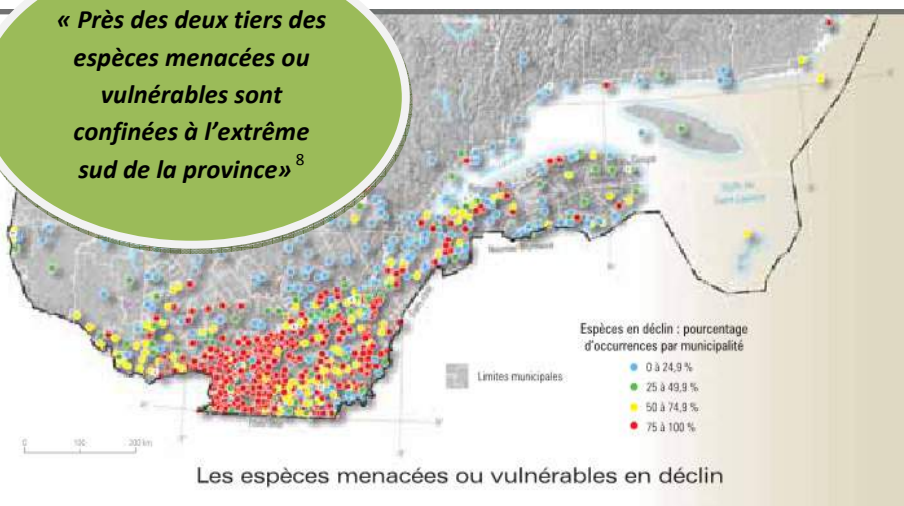
Source : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Zones de végétation et domaines bioclimatiques du Québec (<https://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/inventaire/inventaire-zones-carte.jsp>)

Position géographique du Corridor Nature Longueuil

En référence aux domaines bioclimatiques du Québec, le **Corridor Nature Longueuil se situe dans le domaine de l'érablière à caryer cordiforme, zone reconnue comme la plus riche en biodiversité**. C'est aussi la région qui subit plus de pression au Québec issue des activités anthropiques⁷.



« Près des deux tiers des espèces menacées ou vulnérables sont confinées à l'extrême sud de la province »⁸



- Les occurrences d'espèces menacées ou vulnérables se concentrent dans le sud du Québec, reflétant leur affinité géographique;
- La répartition des espèces en déclin est en étroite correspondance avec l'occupation humaine du territoire, que ce soit pour l'urbanisation, l'agriculture, l'exploitation forestière ou les loisirs⁸.

⁷ Source : Fondation Suzuki. Les forêts de la Ceinture verte (<http://www.davidsuzuki.org/fr/champs-d'intervention/conservation-terrestre/projets/une-ceinture-verte-grandeur-nature-pour-montreal/les-forets-de-la-ceinture-verte/>)

⁸ Source images et extraits: Tardif, B., G. Lavoie et Y. Lachance. 2005. Atlas de la biodiversité du Québec

Le Corridor Nature Longueuil au-delà du découpage administratif de l'agгло

La Ceinture Verte du Grand Montréal proposé par le MCV

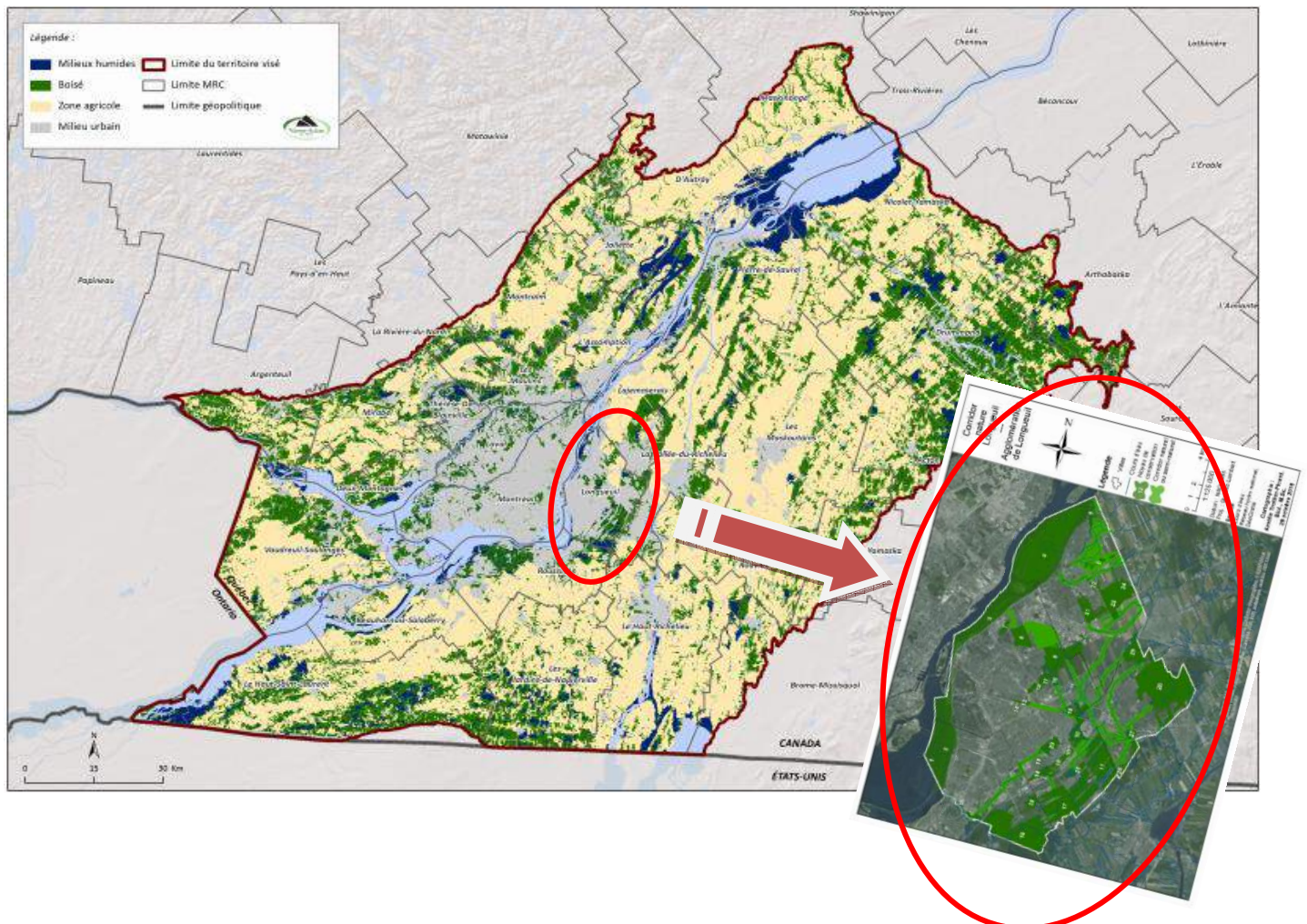
Le Corridor Nature Longueuil a été conçu dans une **approche de découpage administratif** et ce, aux fins de travailler de concert avec l'agglomération de Longueuil dans un **contexte de gestion du territoire**.

Cependant, au-delà des délimitations administratives, **les milieux naturels du Corridor Nature Longueuil font partie d'une mosaïque d'habitats et de paysages qui ont leurs propres délimitations écologiques appliquées dans une plus grande échelle**. C'est dans une approche de **découpage écologique, assise sur une méthode scientifique rigoureuse**, que le Mouvement Ceinture Verte (MCV) a créé la **Ceinture Verte du Grand Montréal, dont le Corridor Nature Longueuil fait partie**.

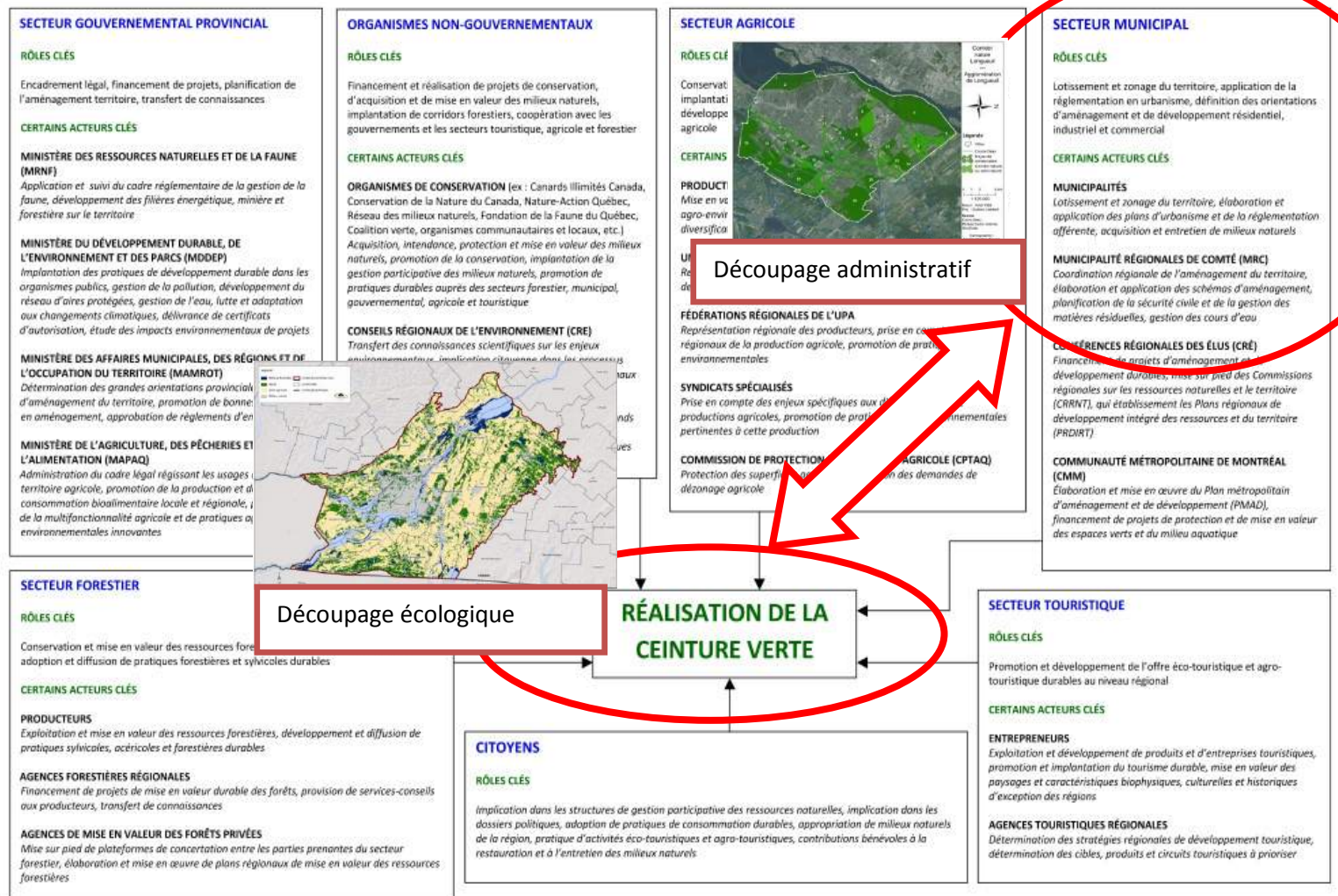
« Les limites géographiques du territoire visé par la Ceinture verte de Montréal sont déterminées par la région naturelle de la Plaine du haut Saint-Laurent (PHSL). Ce territoire, d'une superficie de 1,7 million d'hectares, couvre la grande région métropolitaine et les territoires adjacents, dont les limites sont basées sur des éléments persistants du paysage régional (géologie, dépôts de surface, relief, climat, réseau hydrographique, végétation et faune) »

Source image (adaptée) et extrait: Fondation Suzuki, Nature-Action Québec. 2012. Une Ceinture Verte Grandeur Nature : un grand projet mobilisateur pour la région de Montréal

La région naturelle de la Plaine du haut Saint-Laurent (PHSL) est une subdivision (niveau II) de la province naturelle des Basses-terres du Saint-Laurent (niveau I). Source : Li, T. et J.P. Ducruc. 1999. Les provinces naturelles. Niveau I du cadre écologique de référence du Québec. Ministère de l'Environnement, 90 p



Si d'une part la **Ceinture Verte du Grand Montréal** est fondée sur une « **stratégie territoriale commune**, déployée selon une vision mobilisatrice partagée entre les institutions et personnes dont les compétences en aménagement et en gestion du territoire sont nécessaires et complémentaires»⁹, le **Corridor Nature Longueuil** s'avère un projet de **mise en œuvre** partielle de cette stratégie.



⁹ Source image (adaptée) et extrait : Fondation Suzuki, Nature-Action Québec. 2012. Une Ceinture Verte Grandeur Nature : un grand projet mobilisateur pour la région de Montréal. « Schéma illustrant les rôles potentiels de certains acteurs clés dans la réalisation de la Ceinture Verte de Montréal ».

Les actions prises plus localement (CMM, agglomération, municipalités), doivent tenir compte du portrait global de la Ceinture Verte du Grand Montréal. Déjà en déficit d'habitats par rapport aux seuils critiques, toute nouvelle dégradation des écosystèmes au niveau régional ou local entraînerait un bilan encore plus négatif pour l'ensemble de la Ceinture Verte du Grand Montréal

Les milieux humides et aquatiques de la Ceinture Verte du Grand Montréal

« **Les zones humides** représentent environ 6 % des terres de la Ceinture verte, soit 107 411 hectares. Ce calcul se détaille en quatre classes de milieux humides: étangs (0,3 %), marais (1 %), marécages (3 %) et tourbières (2 %). La **valeur écologique de ces milieux humides est considérable**. Non seulement ces milieux emmagasinent-ils d'énormes quantités de carbone, mais ils agissent aussi comme filtre pour l'eau et constituent d'importants systèmes naturels de gestion des eaux pluviales et de contrôle des inondations. **Afin de préserver ces fonctions essentielles, les milieux humides devraient constituer plus de 10 % d'un bassin hydrographique**».

Le couvert forestier de la Ceinture Verte du Grand Montréal

« L'évaluation de la **superficie du couvert forestier de la Ceinture verte** indique que celui-ci couvrirait environ 26 % du territoire. Ceci se situe **sous le seuil critique d'habitat pour le maintien de la biodiversité**, qui est établi entre 30 % à 40 % de la proportion de l'habitat considéré.(...) **La perte et la fragmentation des habitats sont reconnues comme étant deux facteurs majeurs explicatifs de l'érosion de la biodiversité**. Il n'est donc pas surprenant de constater que **la majorité des espèces à statut précaire se retrouvent dans le sud de la province**».

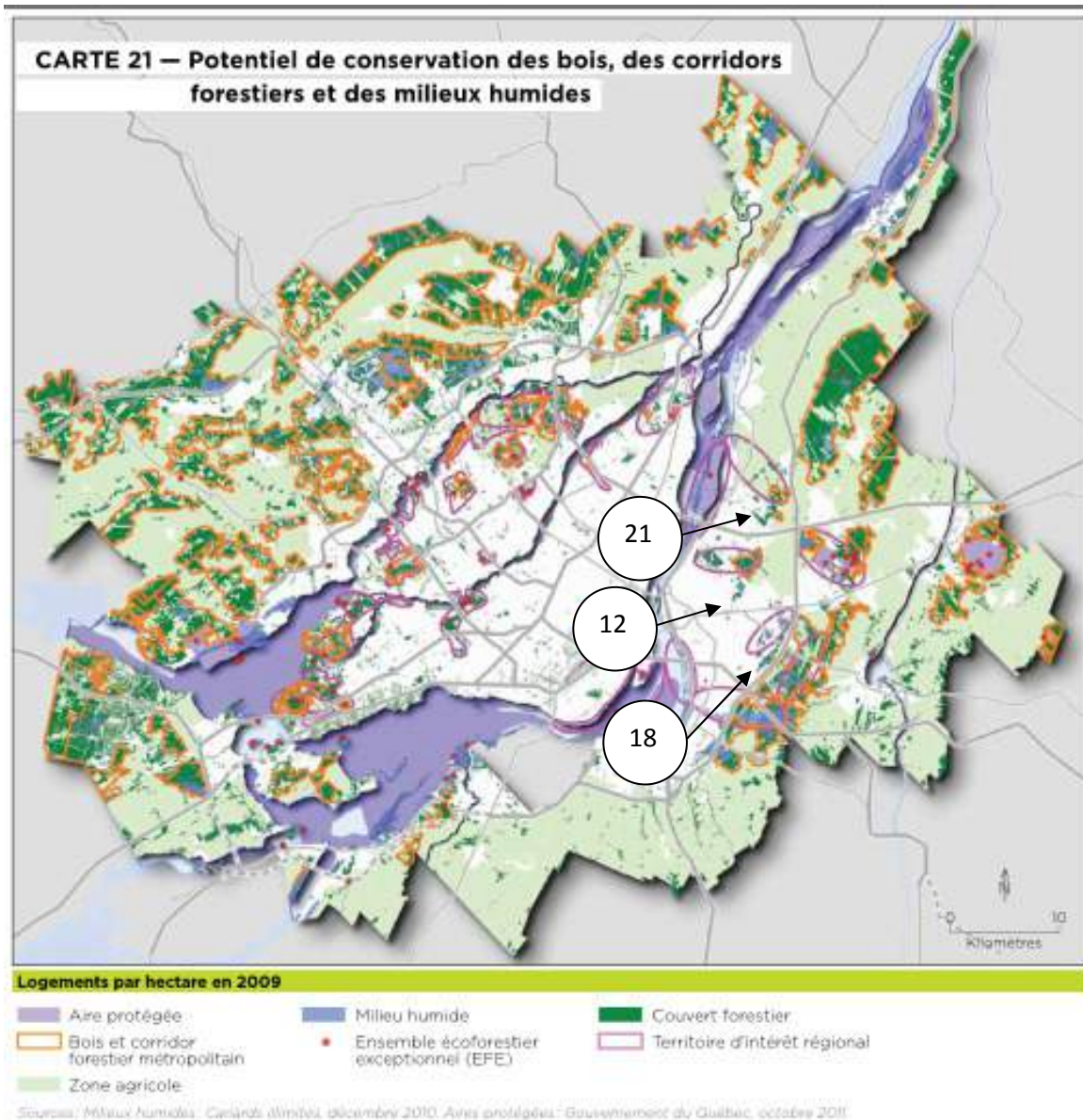
Source : Fondation Suzuki, Nature-Action Québec. 2012. Une Ceinture Verte Grandeur Nature : un grand projet mobilisateur pour la région de Montréal

La trame verte et bleue de la Communauté métropolitaine de Montréal

En 2011, une **vision de trame verte et bleue** a été adoptée à l'intérieur du **Plan métropolitain d'aménagement et du développement (PMAD)**, document de planification du territoire à l'échelle de la **Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)**, auquel le SAD doit, par exigence légale, être minimalement en accord. L'**objectif de protection des milieux naturels** fixé dans ce document est de **17% du territoire de la CMM (découpage administratif)**.

Il est nécessaire de mentionner que celui-ci **n'inclut pas tous les milieux naturels ayant une valeur écologique (présence des milieux humides, habitat des espèces menacées, etc.) identifiés par le MCV dans la Ceinture Verte du Grand Montréal**. Sur le territoire de l'agglomération de Longueuil, il est possible de mentionner à titre d'exemple le Corridor boisé Maricourt (18), le boisé Fonrouge (12) et le boisé Parchemin(21), comme indiqué sur la carte suivante¹⁰. Ceux-ci sont dotés de milieux humides de grande valeur écologique, en plus de servir d'habitat à la rainette faux-grillon.

¹⁰ Source image (adaptée) et informations : CMM. 2012a. Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/pmad2012/documentation/20120530_P MAD.pdf



11

Les milieux naturels du Corridor Nature Longueuil limitrophes avec les villes voisines

Certains milieux naturels situés aux limites de l'agglomération de Longueuil ont leur **continuité sur le territoire contigu**. Dans le cas des cours d'eau, ceux-ci font parfois plusieurs kilomètres en passant par plusieurs territoires. D'où l'importance de miser sur l'**arrimage des plans de conservation** avec les villes avoisinantes. La carte suivante montre les **milieux naturels limitrophes** avec les villes de Carignan, La Prairie, Saint-Jean-sur-Richelieu, etc.

¹¹ Source image (adaptée) et informations : CMM. 2012a. Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/pmad2012/documentation/20120530_PMad.pdf

Corridor nature Longueuil

Au-delà de
l'agglomération
de Longueuil



Légende

-  Villes
-  Cours d'eau
-  Noyau de conservation
-  Corridor naturel ou semi-naturel
-  Boisés et corridors forestiers CMM

0 1,25 2,5 5 km
1:150 000

Datum : NAD 1983
Proj. : Québec Lambert

Source

Cours d'eau :
Réseau hydro national,
GéoGratis

Boisés métropolitains :
Communauté
métropolitaine de
Montréal

Cartographie :
Amélie Trottier-Picard,
Biol., M.Sc.
9 novembre 2015

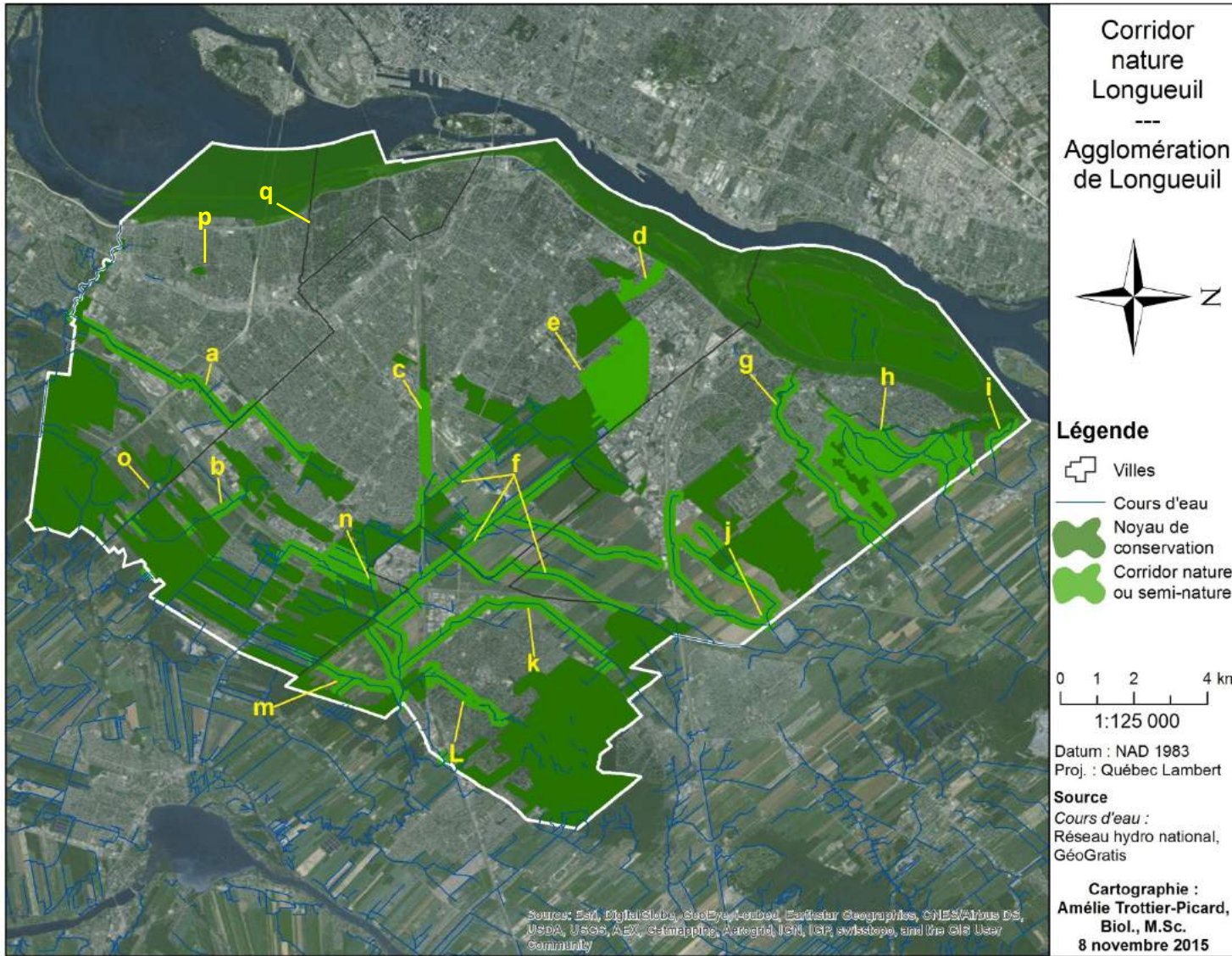
Source: Esri, DigitalGlobe, GeoEye, I-cubed, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, ICP, swisstopo, and the GIS User Community

Les composantes du Corridor Nature Longueuil

Le Corridor Nature Longueuil est composé par des **milieux naturels** tels que **boisés et forêts urbaines, milieux humides, friches, cours d'eau et ses bandes riveraines**, et compte également sur des **milieux semi-naturels**, ayant subi de l'intervention anthropique, **tel que : terres agricoles, parcs et espaces verts, cours d'eau aménagés**, etc. Ces milieux abritent plusieurs **espèces fauniques et floristiques**, dont certaines **menacées ou à statut précaire**.

Des **fiches descriptives** sont présentées dans l'Annexe I **pour chaque noyau de conservation**. Celles-ci fournissent les caractéristiques et les aspects particuliers de chaque milieu justifiant leur protection. Le tableau suivant résume, en grandes lignes, la **valeur écologique de ces écosystèmes**.

Noyaux de conservation	Espèce à statut précaire		Boisé d'intérêt	Milieu humide	Lien hydrique	Superficie (ha)
	Flore	Faune				
1- Grand herbier bassin de La Prairie		X		X	X	79,9
2- Petit bassin de La Prairie		X		X	X	52,6
3- Secteur Marie-Victorin/Marigot		X		X	X	47,1
4- Parc des Îles de Boucherville	X	X	X	X	X	994,1
5- Rivière aux Pins	X	X		X	X	79,6
6- Boisé Lustucru	X	X	X	X	X	44,8
7- Boisé de l'Amélançhier	X	X	X	X		35,9
8- Parc Michel-Chartrand	X	X	X	X		168,9
9- Boisé Du Tremblay	X	X	X	X	X	436,3
10- Boisé de la Savane		X		X	X	41,3
11- Boisé Roberval		X		X		44,1
12- Boisé Fonrouge	X	X	X	X		46,5
13- Marais Darveau		X		X	X	26,4
14- Bois Pilon				X		10,8
15- Rivière Saint-Jacques	X	X	X	X	X	62,7
16- Bois de Brossard	X	X	X	X	X	920,3
17- Boisé Saint-Hubert/Carignan				X	X	1 241,5
18- Corridor boisé Maricourt	X	X	X	X	X	422,8
19- Boisé du Terroir		X		X		14,1
20- Parc de la cité	X	X	X	X	X	103,7
21- Boisé Parchemin		X	X	X		176,3
22- Boisés du Pays-brûlé		X	X	X		25,8
23- Boisé Montbrun/La carrière		X	X	X		231
24- Boisé de Boucherville	X	X	X	X		186,8
25- Boisé Faubourg/Éco-Territoire				X	X	65,8
26- Boisé Saint-Bruno/Carignan	X	X	X	X	X	89,7
27- Boisé sud 116	X	X		X	X	39,9
28- Parc Mont Saint-Bruno et boisé des Hirondelles	X	X	X	X	X	1 203,2
29- Tourbière Saint-Bruno	X		X	X	X	225,4
30- Boisé Brossard/Saint-Hubert	X	X	X	X	X	86,6



Les corridors naturels et semi-naturels sont des composantes indispensables pour les connectivités entre les noyaux de conservation. La liste suivante indique les principaux corridors du réseau écologique « Corridor Nature Longueuil »:

- a- Corridor ruisseau Daigneault
- b- Corridor ruisseau Roy
- c- Corridor Darveau
- d- Corridor Amélanchier
- e- Corridor Golf de Longueuil
- f- Corridors ruisseau Massé
- g- Corridor ruisseau Sabrevois
- h- Corridors des Frères
- i- Corridor ruisseau du Pays Brûlé
- j- Corridor de la Belle Rivière
- k- Corridor ruisseau des Trentes
- L- Corridor ruisseau des Frères
- m- Corridor ruisseau le Grand O.
- n- Corridor décharge des Swells.
- o- Corridor ruisseau de la Grande-Allée

Pas japonais (Corridor pas à pas)

- p-Boisé des Sansonnets
- q-Marais de Brossard



Tortue serpentine



Rainette faux-grillon



Lis du Canada

Les espèces menacées ou à statut précaire présentes sur le territoire de l'agglomération

Plusieurs études de caractérisations de milieux naturels ont déjà été réalisées sur le territoire de l'agglomération de Longueuil, permettant de confirmer la présence de plusieurs espèces menacées ou à statut précaire sur ce territoire.

En ce qui concerne la rainette faux-grillon, l'agglomération de Longueuil abrite cinq des neuf métapopulations de la Montérégie ainsi que quelques populations isolées.

Une nouvelle étude de caractérisation a d'ailleurs été commandée en 2013 à Nature-Action Québec sur une période de deux ans, afin de documenter davantage plusieurs milieux du territoire, dont la date de remise est prévue pour automne 2015. Cette étude permettra de valider la valeur écologique des milieux composants du Corridor Nature Longueuil.

Une liste non exhaustive des espèces à statut précaire rencontrées dans le territoire d'agglomération de Longueuil est présentée à l'Annexe II.



Fourmilière de *Lasius minutus*



Monarque



Goglus des prés



Caryer ovale



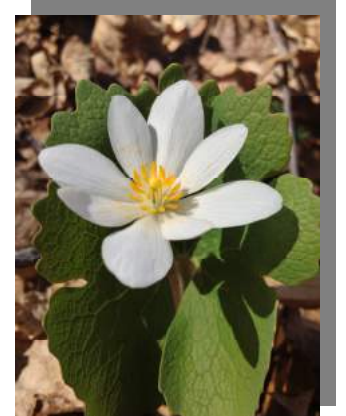
Proserpinie



Carex épi de blé



Sumac à vernis



Sanguinaire

Les milieux humides et les réseaux hydriques du Corridor Nature Longueuil

La proportion de milieux humides présents dans la **province naturelle des Basses-terres du Saint-Laurent** (niveau I du cadre écologique de référence du Québec) **est de 9,5%**. Pour la portion de la **région naturelle de la Plaine du haut Saint-Laurent (PHSL)**, qui est une subdivision de la province naturelle de niveau II, **est de 6%** (équivalent au territoire de la Ceinture Verte du Grand Montréal du MCV). Les études nous indiquent que, depuis la colonisation du Québec, **la région des Basses-terres du Saint-Laurent aurait perdu entre 40% à 80% de la superficie de milieux humides**¹².

Le territoire de l'agglomération de Longueuil comprend **32,36 km² de milieux humides** (marais, marécages, étangs, tourbières) ce qui équivaut à **environ 11% de son territoire** (et dont **27,8% sont perturbés**)¹². Ces milieux humides sont souvent **connectés avec des cours d'eau, des boisés, des friches, qui forment une mosaïque d'habitats importants pour la biodiversité**. Plusieurs d'entre eux sont **présentement situés dans des zonages agricoles, industriels, commerciaux ou résidentiels** et sont **identifiés dans cette deuxième version du SAD comme étant des « terrains vacants » en voie de développement**.



Crédit photo : Tommy Montpetit

Les **milieux humides**, en plus d'être des milieux **riches en biodiversité et essentiels pour la survie de plusieurs espèces**, rendent des **services écologiques d'une valeur inestimable** à la société, tels que : filtration de l'eau, contrôle des eaux de ruissellement et de l'érosion, séquestration et stockage du carbone, etc.

Un facteur important à soulever est le **lien entre les milieux humides et les cours d'eau**. Sur le territoire de l'agglomération de Longueuil, on retrouve plusieurs cours d'eau reliés à 5 bassins versants différents. Les cours d'eau et ses bandes riveraines sont également des composantes du Corridor Nature Longueuil agissant en tant qu'habitats pour certaines espèces et comme corridors fonctionnels pour d'autres. Comme mentionné auparavant, « **afin de préserver ces fonctions essentielles, les milieux humides devraient constituer plus de 10 % d'un bassin hydrographique** ».

¹² Pellerin, S., Poulin, M. 2013. Analyse de la situation des milieux humides au Québec et recommandations à des fins de conservation et de gestion durable. <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/rives/Analyse-situation-milieux-humides-recommandations.pdf>

Milieux humides et hydrographie

Agglomération de Longueuil



Légende

-  Villes
-  Bande riveraine (30 m)
- Classification de milieux humides**
-  Eau peu profonde
-  Marais
-  Prairie humide
-  Marécage
-  Tourbière bog
-  Tourbière fen
-  Tourbière boisée

0 1 2 4 km

1:125 000

Datum : NAD 1983
Proj. : Québec Lambert

Sources
Milieux humides (CMM) :
Canards illimités Canada
MDDELCC

Cours d'eau :
Réseau hydro national,
GéoGratis

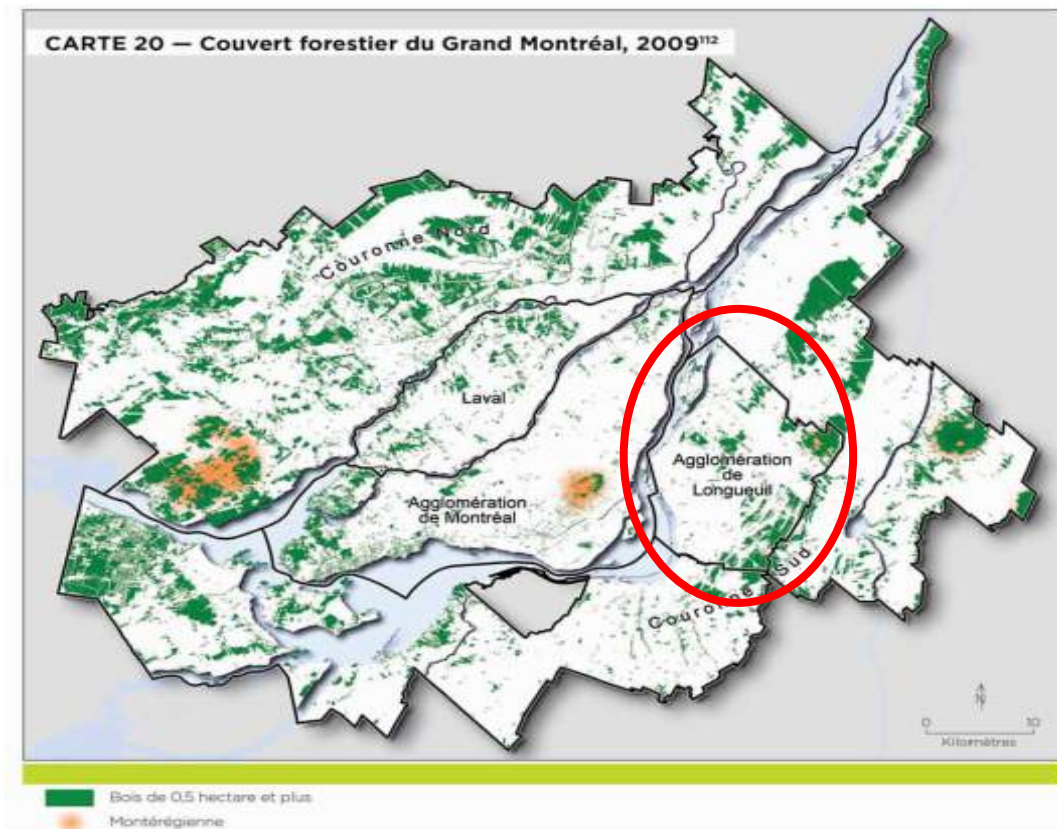
Cartographie :
Amélie Trottier-Picard,
Biol., M.Sc.
8 novembre 2015

Source: Esri, DigitalGlobe, GeoEye, i-cubed, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, swisstopo, and the GIS User Community

Le couvert forestier du Corridor Nature Longueuil

Le couvert forestier de l'agglomération de Longueuil équivaut à 12% de la superficie de son territoire¹³. Ceci est en deçà du seuil critique de 30% minimum pour l'habitat de la biodiversité. Ce couvert forestier a une valeur écologique importante autant à l'échelle du Corridor Nature Longueuil qu'à l'échelle de la Ceinture Verte du Grand Montréal.

L'objectif d'augmentation du couvert forestier à 30% passe d'abord par la conservation de ce qui est déjà existant – des milieux naturels dotés d'écosystèmes riches et complexes. Les espaces aménagés comme les parcs ne peuvent pas être vus comme solution de remplacement, car ce sont des milieux « stériles ».



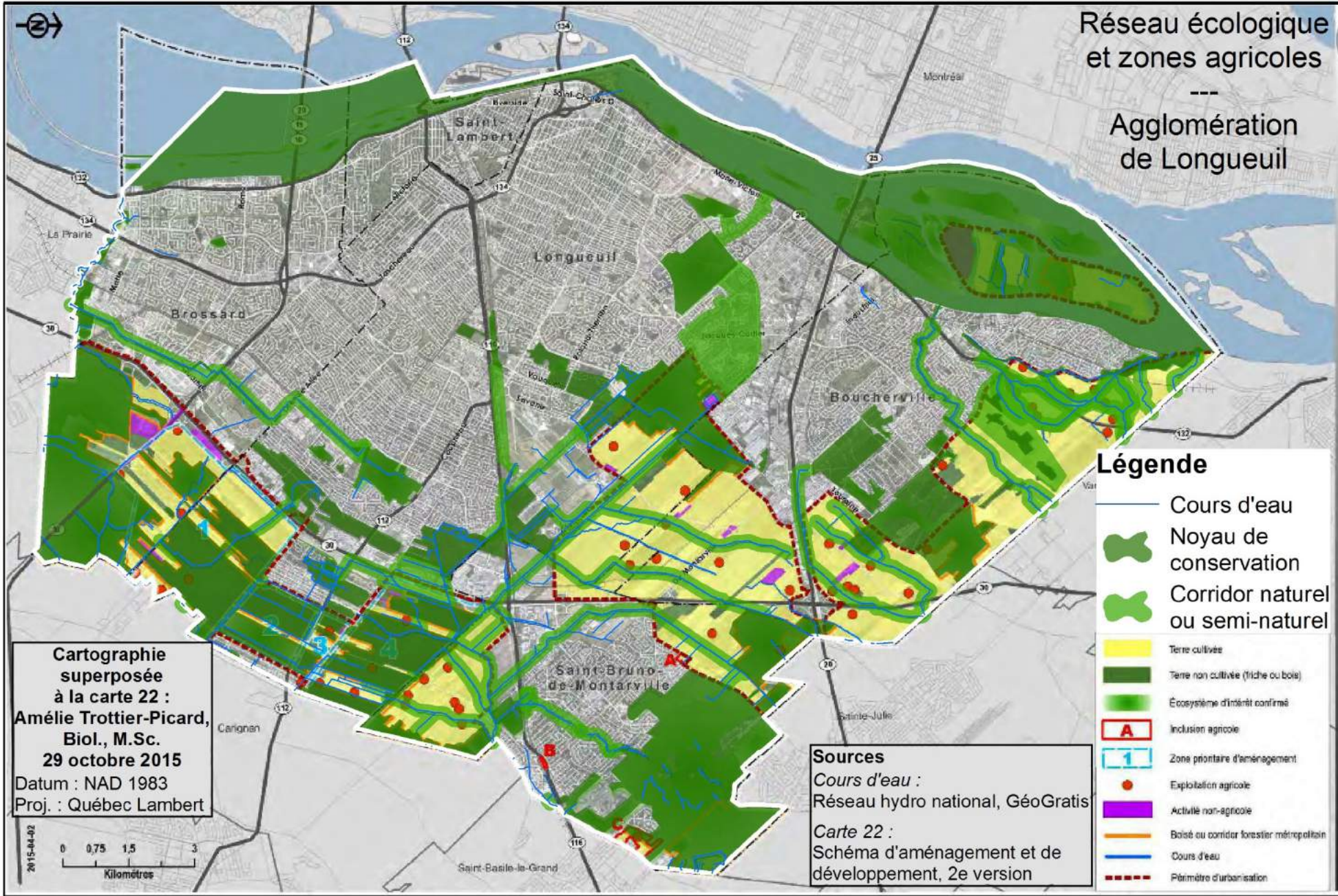
Les milieux naturels et la continuité avec les terres agricoles

Environ 33% du territoire de l'agglomération de Longueuil est situé en zone agricole. Les noyaux de conservation et les corridors naturels et semi-naturels du Corridor Nature Longueuil sont situés en partie en zone blanche (urbaine) et l'autre en zone agricole. Les terres agricoles forment une composante importante au niveau de la connectivité dans ce réseau.

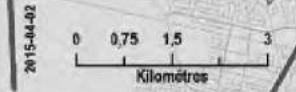
¹³ Source image et informations : MAPAQ, 2014. Agglomération de Longueuil - L'agriculture.
<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/monteregie/lamonteregie/longueuil/Pages/agglomerationdelongueuilagriculture.aspx>

Réseau écologique et zones agricoles

Agglomération de Longueuil



Cartographie superposée à la carte 22 :
 Amélie Trottier-Picard,
 Biol., M.Sc.
 29 octobre 2015
 Datum : NAD 1983
 Proj. : Québec Lambert

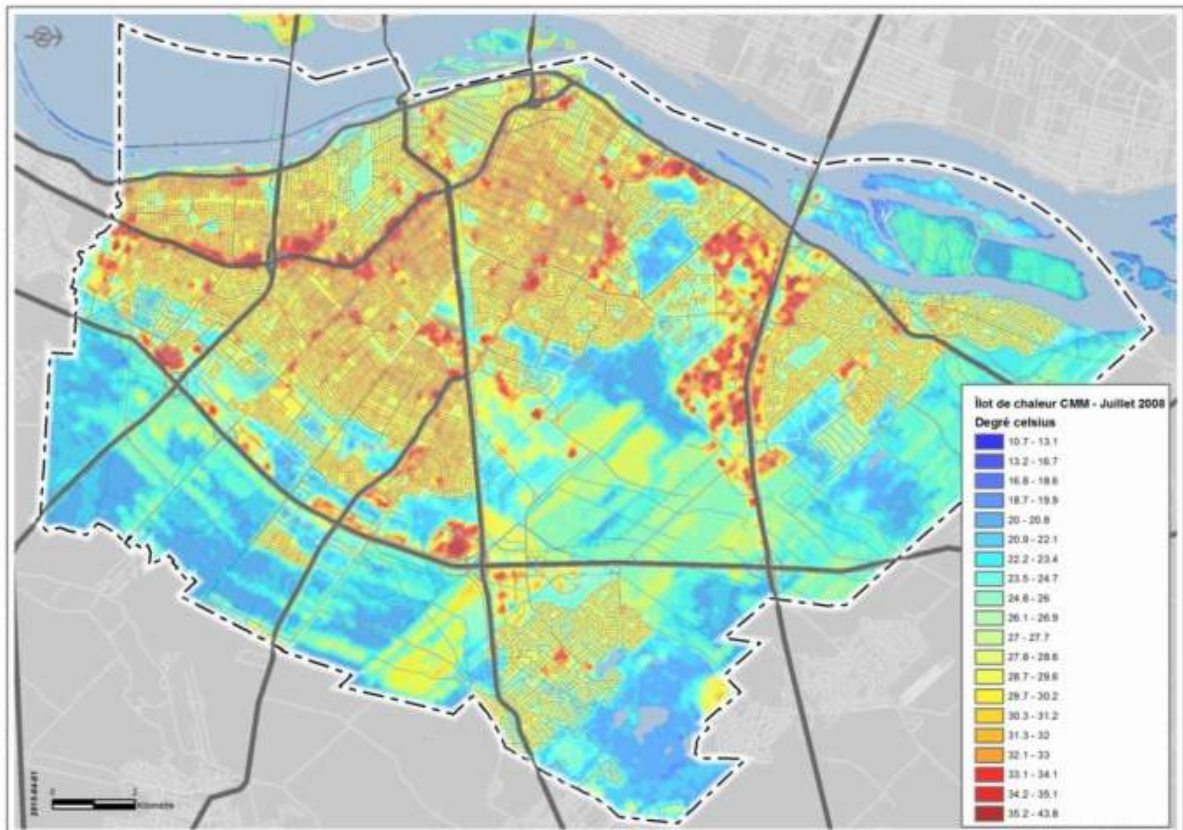


Sources
 Cours d'eau : Réseau hydro national, GéoGratis
 Carte 22 : Schéma d'aménagement et de développement, 2e version

- Légende**
- Cours d'eau
 - Noyau de conservation
 - Corridor naturel ou semi-naturel
 - Terre cultivée
 - Terre non cultivée (friche ou bois)
 - Écosystème d'intérêt confirmé
 - Inclusion agricole
 - Zone prioritaire d'aménagement
 - Exploitation agricole
 - Activité non-agricole
 - Bois ou corridor forestier métropolitain
 - Cours d'eau
 - Périmètre d'urbanisation

Les milieux naturels et les îlots de chaleur

Selon l'Institut national de la santé publique du Québec (INSP), un îlot de chaleur urbain peut être désigné de la façon suivante : « une zone intra-urbaine dont la température de l'air ou de surface est plus élevée que dans les autres zones du même milieu urbain (...). Cette différence de température peut atteindre plus de 10 °C »¹⁴. La présente carte¹⁵ démontre un énorme écart de température sur le territoire de l'agglomération de Longueuil, (la couleur bleu foncé étant la température la plus basse et la rouge, la plus haute), où les degrés en bleu représentent les composantes du Corridor Nature Longueuil.



Source: 2^e révision SAD – Îlots de chaleur

¹⁴ Source : Institut national de la santé publique du Québec (INSP). Îlots de chaleur (<http://www.monclimatmasante.qc.ca/%C3%AElots-de-chaleur.aspx>)

¹⁵ Source : Agglomération de Longueuil. 2015. Schéma d'aménagement et du développement de l'agglomération de Longueuil, 2^e révision. <https://www.longueuil.quebec/fr/2e-projet-schema-amenagement-developpement>

PARTIE 2 – CE QUE NOUS ÉNONCE LE SAD

Les milieux naturels à intérêt confirmé, à documenter et les milieux manquants

Le SAD classe les milieux naturels en **deux catégories** : les milieux (écosystèmes) d'intérêt confirmé et les milieux (écosystèmes) d'intérêt potentiel à documenter (carte p.21).

Lors de l'analyse dudit document nous avons identifié des **milieux naturels de haute valeur écologique qui n'ont pas été cités dans aucune de ceux deux catégories**. Nous les avons ainsi inclus en créant une **troisième catégorie** : les milieux naturels manquants (carte p.22).

Selon le SAD, la superficie totale des écosystèmes d'intérêt confirmé est de 5 640 ha. **Aucune information sur la superficie totale des milieux d'intérêt potentiel à documenter ni sur la superficie totale des milieux naturels sur le territoire n'a été fournie.**

Pour pallier ce constat, un calcul des superficies de tous les milieux naturels du territoire de l'agglomération de Longueuil a été réalisé par l'équipe de travail du présent mémoire à l'aide d'un logiciel de cartographies ArcGIS et en utilisant différentes couches d'information, dont le résultat est présenté dans le tableau ci-dessous.

Couche milieux naturels de l'agglomération de Longueuil (couvert forestier + milieux humides + milieux aquatiques)	Superficies - SAD*			Superficies calculées via logiciel de cartographie**		
	(ha)	(km ²)	%	(ha)	(km ²)	%
Milieux à intérêt confirmé	5 640	56,40	18	5 076	50,76	16,4
Milieux à documenter	N.D	N.D	N.D	1 698	16,98	5,5
Milieux manquants	N.D	N.D	N.D	470	4,70	1,5
Intérêt confirmé + à documenter	N.D	N.D	N.D	6 774	67,74	21,9
Intérêt à documenter + milieux manquants	N.D	N.D	N.D	2 168	21,68	7
Intérêt confirmé + à documenter + milieux manquants	N.D	N.D	N.D	7 243	72,43	23,4
Superficie terrestre (agglo)	28 240	282,4				
Superficie total agglo (terrestre + aquatique)	30 894	308,94	100	30 956	309,56	100

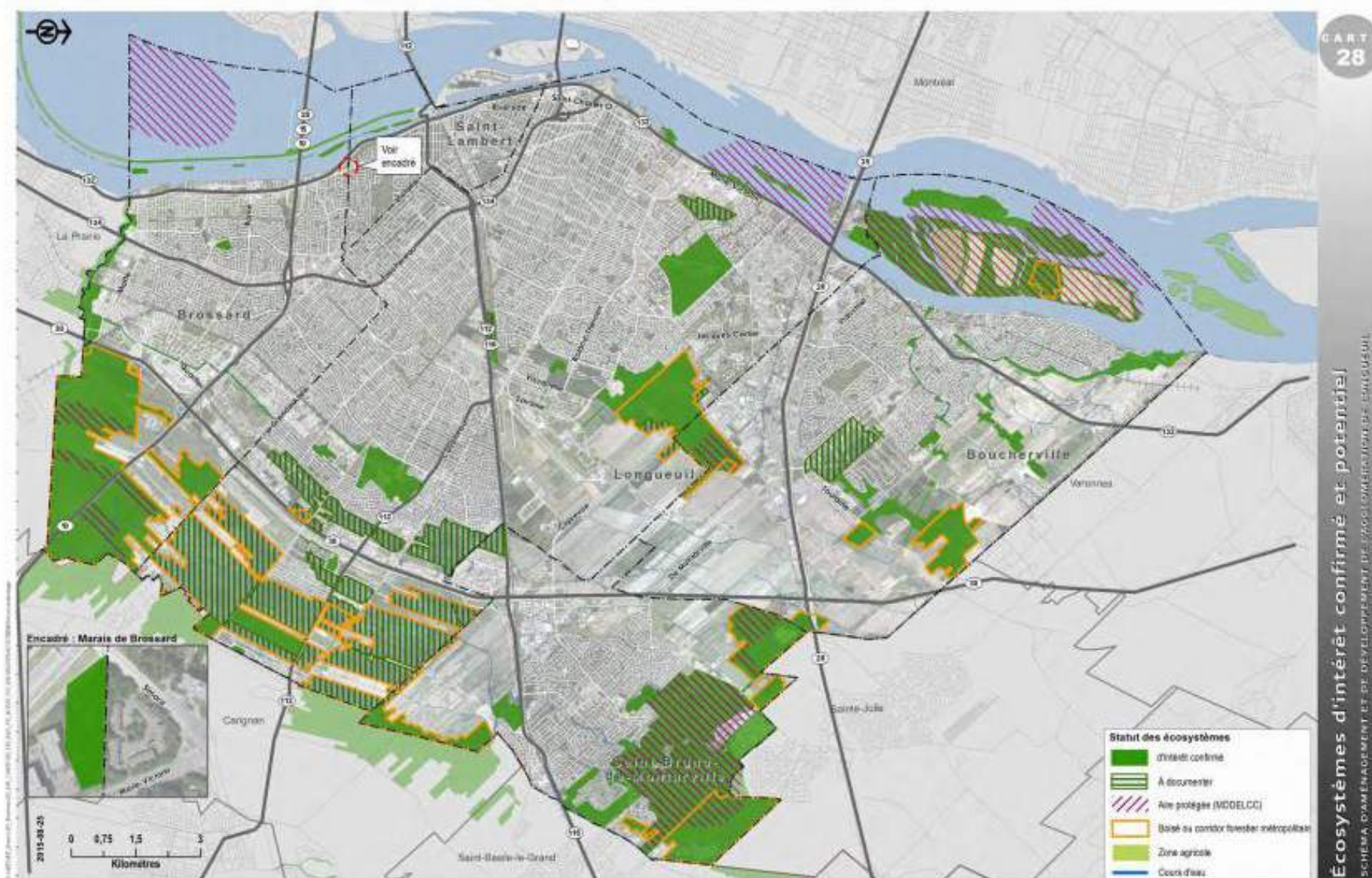
Note :

*Source : données prises du SAD

**Source : Amélie Trottier-Picard et Tommy Montpetit (2015). Superficies approximatives calculées via logiciel de cartographie ArcGIS

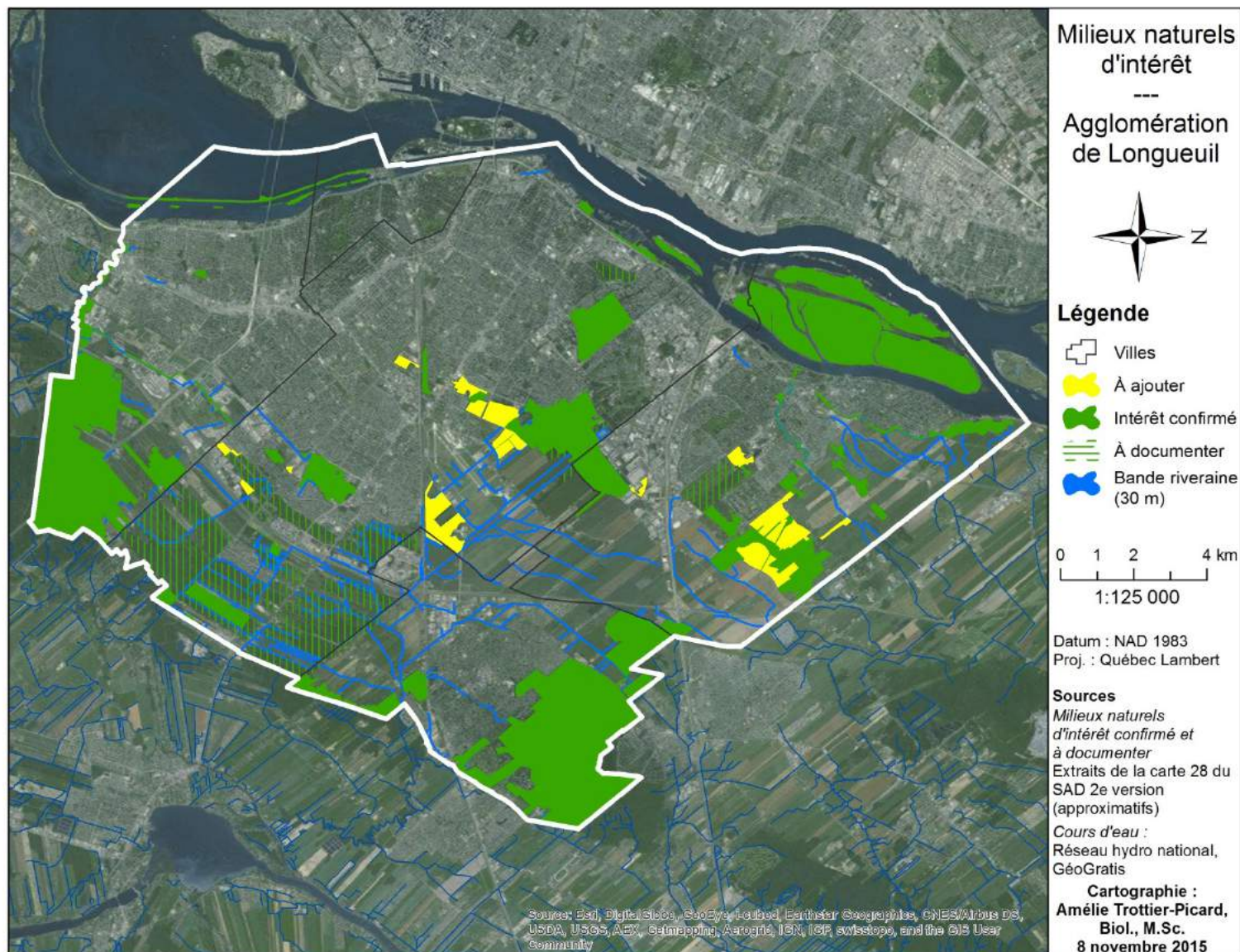
N.D. = non disponible

Les milieux naturels identifiés dans le SAD : milieux d'intérêt confirmés et à documenter



Source : 2^e révision du SAD – carte 28

Les milieux naturels non identifiés dans le SAD (en jaune)



Milieux manquants :

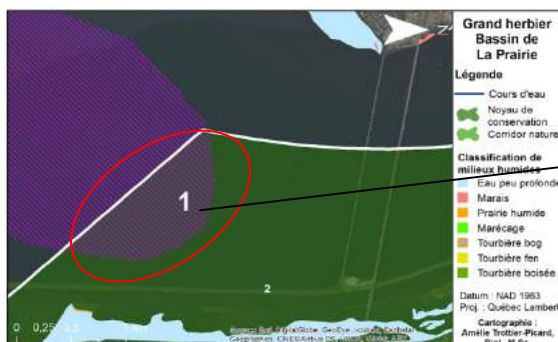
- 9 - *Boisé Du Tremblay (portion)*
- 10 - *Boisé de la Savane*
- 11 - *Boisé Roberval*
- 12 - *Boisé Fonrouge (portion)*
- 14 - *Bois Pilon*
- 18 - *Corridor boisé Maricourt (portion)*
- 19 - *Boisé du Terroir (portion)*
- 21 - *Boisé Parchemin (portion)*
- 23 - *Boisé Montbrun/La carrière (portion)*
- 24 - *Boisé de Boucherville (portion)*

Les **faits saillants** de cet exercice sont les suivants :

- La **superficie totale de tous les milieux d'intérêt (confirmé, à documenter et manquant)** est d'approximativement **7 243 ha**, équivalent à **23,4%** du territoire (terrestre et aquatique) de l'agglomération de Longueuil;
- Tandis que le **SAD indique** une superficie totale de **5640 ha (18%)** de **milieux d'intérêt confirmé**, les **calculs réalisés** ont plutôt révélé une superficie totale d'environ **5 076 ha**, représentant **16,4%** de la superficie totale de l'agglomération;
- La **superficie totale des milieux d'intérêt potentiel à documenter** est d'environ **1 698 ha**, soit **5,5%** du territoire;
- La **superficie totale de milieux manquants** est d'environ **470 ha** ou **1,5%** du territoire.

Quelques raisons peuvent expliquer la différence de superficie totale estimée des milieux d'intérêt confirmé entre le SAD (5 640 ha) et nos calculs (5 076 ha):

- Pour le secteur 1 du « Grand herbier bassin de La Prairie » (d'environ 80 ha), le calcul que nous avons réalisé considère les limites administratives officielles de l'agglomération de Longueuil. Dans le SAD, ce milieu a été nommé « Aire de concentration d'oiseaux aquatiques (fleuve) » et intègre une superficie plus grande (de 480 ha) qui dépasse cette limite administrative de l'agglomération, soit 400 ha de plus.



Source : Amélie Trottier-Picard (2015). Secteur 1 – Grand herbier bassin de La Prairie (limites administratives de l'agglomération).



Source : Extrait de la carte 28 du SAD - Aire de concentration d'oiseaux aquatiques (fleuve) (une portion en dehors limites administratives de l'agglomération).

- Des portions identifiées comme des milieux d'intérêt confirmés et inclus dans le calcul de l'agglomération n'ont pas été comptabilisés dans nos calculs de noyaux de conservation : les terres agricoles ont été exclues du calcul car elles ne sont pas des noyaux de conservation (mais agissent en tant que corridors semi-naturels); le ruisseau Daigneault (total 27 ha), la rivière Sabrevois (17 ha), le Marais de Brossard (1 ha) et le boisé des Sansonnets (6 ha) ont été classés comme des « corridors naturels » ou « pas japonais ».

De plus, les points suivants sont aussi à prendre en considération :

- 1) Les calculs comprennent la superficie terrestre et la superficie aquatique de l'agglomération de Longueuil, car des milieux d'intérêt sont également situés en milieu aquatique;
- 2) La base de calcul est composée des couches d'information, dont la couche des milieux d'intérêt confirmé et à documenter du SAD, la couche des boisés et corridors forestiers métropolitains de la CMM, la couche des milieux humides de Canard Illimité, etc.;
- 3) Le logiciel ArcGis a été utilisé pour calculer les superficies des milieux. Une distorsion pouvant varier entre +0.15 et +0.26% a été identifiée, probablement à cause de la projection (Québec Lambert) des couches d'information sur les cartes existantes du SAD. Cette situation vient démontrer les limites de cet outil;
- 4) Les milieux naturels mentionnés ici (d'intérêt confirmé, à documenter et manquants) représentent les noyaux de conservation du Corridor Nature Longueuil. Les corridors naturels et semi-naturels et les pas japonais ne sont pas comptabilisés dans ce calcul.

NOTE : Quoique les calculs aient été réalisés en utilisant des méthodes scientifiques reconnues et en tenant compte des limites visuelles de la superficie totale de chacun des milieux, les valeurs fournies sont des estimés et doivent être validées lors de l'élaboration des étapes 6, 7 et 8 du Corridor Nature Longueuil. Les cartes présentées à l'Annexe I – Fiches descriptives des noyaux de conservation, montrent les limites approximatives de chacun des milieux et la superficie totale estimée.

Les intentions de protection des milieux naturels du territoire de l'agglomération

Dans le cadre du premier plan de conservation de l'agglomération de Longueuil adopté en 2005, il était prévu de protéger 12,9% des écosystèmes du territoire équivalent à 2 592 ha (boisés, milieux humides et aquatiques confondus).

Lors de l'élaboration de la 1^{re} révision du schéma d'aménagement en 2013, quelques écosystèmes ont été ajoutés et la superficie envisagée pour la protection est passée à 5 640 ha, soit l'équivalent de 18% du territoire de l'agglomération.

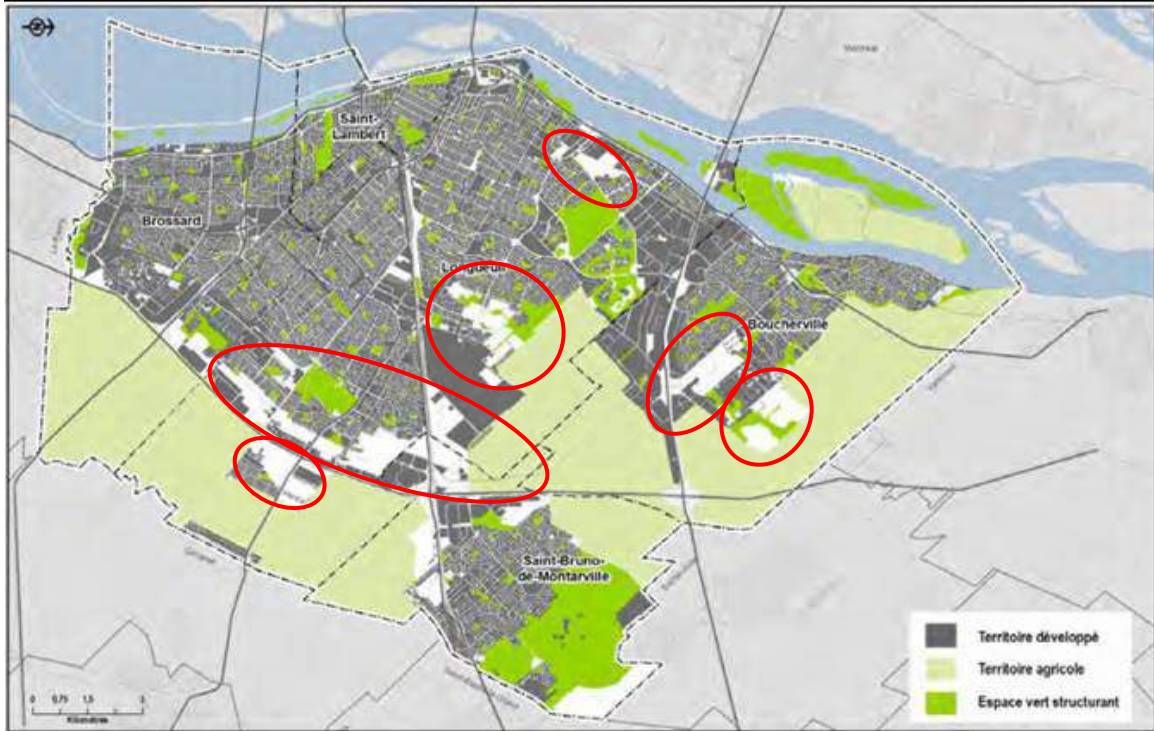
La deuxième version du SAD, présentement en consultation, énonce l'intention de protéger un minimum de 20% du territoire d'ici 2035, dont 18% feraient déjà partie des milieux d'intérêt confirmés.

Le SAD indique que le « défi pour les prochains 20 ans est de hausser ce seuil à 20 %, soit une hausse minimale de près de 540 ha des superficies protégées ». De plus, il est mentionné que « c'est dans ces derniers (milieux à documenter) que devront être pris les quelques 540 ha manquants à l'atteinte du présent objectif ».

Or, si l'on considère que la superficie totale estimée des milieux d'intérêt à documenter (1698 ha) plus des milieux manquants (470 ha) est d'environ 2 168 ha, avec l'objectif de protection de 20% du territoire (donc moins 540 ha), nous concluons qu'approximativement 1 628 ha des milieux naturels de haute valeur écologique sont à risque de disparaître à court et moyen terme au détriment des nouveaux projets de développement.

Visions contraignantes entre conservation et développement dans le SAD et recommandations

Selon toute vraisemblance, la majorité des milieux naturels à documenter ou manquants présents dans la zone urbaine est incluse dans « les 1 619 ha, soit 8 % du territoire urbain à développer ».



Source : 2^e révision SAD – Empreinte urbaine de l'agglomération

En absence de la révision des plans de conservations des villes liées **en amont** de la révision du SAD, les superficies correspondant aux milieux naturels des catégories « d'intérêt potentiel à documenter » et « manquants » finissent pour être intégrées en grande partie parmi les « espaces vacants » à développer de l'agglomération.

C'est une erreur d'affecter ces milieux aux différents types d'occupation du sol (industriel, résidentiel, multifonctionnel, commercial) avant que leurs valeurs écologiques soient dûment validées, permettant de leur attribuer un possible statut de milieux protégés. Ces milieux - si considérés dans des zonages industriel, commercial, résidentiel, multifonctionnel - finiront pour être exposés aux pressions et à la spéculation immobilière.

Dans une vision de développement durable – où sont présentes les dimensions sociale, économique et environnementale – « le développement humain (satisfaction des besoins humains et

*amélioration de la qualité de vie) est considéré comme la finalité du développement, les activités économiques comme le moyen d’y arriver et **LA PROTECTION DE L’ENVIRONNEMENT EST LA CONDITION À RESPECTER** ».*¹⁶ Cette vision est d’ailleurs mentionnée dans la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels de Longueuil.

Comment pouvons-nous protéger l’environnement si les conditions à respecter ne le sont pas? Comment pourrions-nous renverser la perte de la biodiversité, si l’on continu à permettre de détruire le peu d’habitats restants dans la zone la plus riche en biodiversité du Québec ? Comment empêcher les effets de réchauffement climatique, si l’on détruit les milieux capables de stocker le CO₂? Pourquoi remplacer les milieux humides par du béton et de l’asphalte sous prétexte du développement économique et après avoir à déboursé des milliers de dollars pour régler des problèmes d’inondation et de sécheresse ?

Non, l’environnement n’est pas une option à mettre au même niveau que les projets de développements. **L’environnement est la condition à respecter, alors il doit être placé en priorité en amont des décisions.**

Les milieux naturels identifiés dans le cadre du présent mémoire et faisant partie de composantes du Corridor Nature Longueuil, sont des milieux naturels de haute valeur écologique. La décision de leur avenir doit être faite dans le cadre d’un plan de conservation préparé en concertation entre toutes les parties prenantes intéressées. Les décisions de développement prises dans le cadre du SAD ne peuvent pas passer avant cette démarche.

En outre, les milieux naturels présents sur le territoire de l’agglomération de Longueuil (représentés par le Corridor Nature Longueuil) font partie la Ceinture Verte du Grand Montréal. Celle-ci a été conçue dans une approche écosystémique, c’est-à-dire, en considérant les délimitations écologiques et non les limites administratives. Les milieux naturels ne connaissent pas de frontières administratives.

Selon les calculs que nous avons effectués, la superficie des milieux naturels (noyaux de conservation) de grande valeur écologique situés sur le l’agglomération de Longueuil représente environ 23,4% du territoire. Alors, l’objectif de protection de 20% n’est pas suffisant pour protéger ces milieux.

Ceci dit, toute perte additionnelle sur le territoire de l’agglomération de Longueuil, entraînera un impact plus négatif pour la Ceinture Verte du Grand Montréal qui est déjà en deçà des seuils critiques pour le maintien des habitats.

¹⁶ Source : Ville de Longueuil. 2005. Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels. https://www.longueuil.quebec/sites/longueuil/files/publications/politique_milieux_naturels.pdf

Recommandation 1 : Intégrer le concept du Corridor Nature Longueuil dans le SAD comme étant la base pour la planification du territoire. Pour ce faire, nous recommandons les mesures suivantes afin d'assurer la protection des tous les noyaux de conservation et des corridors naturels et semi-naturels jusqu'à ce que les plans de conservation des villes liées soient conclus :

- Modifier les affectations des sols des milieux naturels d'intérêt à documenter et manquants, identifiées dans la 2^e révision du SAD comme étant industrielle, résidentielle, multifonctionnelle, institutionnelle, vers une affectation de conservation temporaire jusqu'à ce que les plans des conservations des villes liées soient adoptés et ce, après concertation avec les parties prenantes et citoyens.
- Exclure les territoires correspondant aux milieux naturels d'intérêt à documenter et manquants de la liste de terrains urbains à développer au moins jusqu'à ce que les plans de conservations soient élaborés, arrimés, mis en consultation publique et adoptés.
- Mettre en garde contre les actions qui pourraient nuire aux corridors naturels et semi-naturels, composantes essentielles pour le réseau écologique.

Recommandation 2 : Protéger les milieux naturels sur le territoire de l'agglomération de Longueuil en regard à sa contribution par rapport à la Ceinture Verte du Grand Montréal. Ne pas considérer la cible quantitative de 20% comme but ultime, mais plutôt considérer les valeurs qualitatives comme la valeur écologique des milieux naturels sur le territoire afin de les conserver.

La principale composante qui a fait la force du Plan de conservation des milieux naturels de 2005 est absente au SAD : une vision concertée!

En effet, l'agglomération de Longueuil devrait se doter d'un plan de conservation des milieux naturels qui inclus tout son territoire, et non des plans qui seront effectués par les différentes municipalités. Il serait donc préférable d'avoir une vision d'ensemble novatrice et d'inclure tous les partenaires municipaux de l'agglomération et avoisinants et les citoyens au lieu de fragmenter cette portion incontournable du SAD. D'ailleurs, la proposition du Corridor Nature Longueuil, qui s'étend du Fleuve Saint-Laurent jusqu'aux friches agricoles à la limite de Carignan en est un bel exemple.

Recommandation 3 : Nous recommandons la création d'une table régionale de concertation afin d'arrimer les plans de conservation entre les villes liées de l'agglomération de Longueuil ainsi que les villes avoisinantes ayant des milieux naturels limitrophes ou reliés.

Tel qu'illustré sur les cartes que nous avons produites, certains milieux naturels existants sur le territoire, sont intégralement ou partiellement manquants dans le SAD.

Il est primordial d'inclure les milieux manquants de haute valeur écologique qui ont été omis dans le document du SAD pour obtenir un portrait juste et équitable de la situation. De cette façon il sera possible d'éviter toutes sources de conflits entre le moment de la création de la mise-à-jour des plans de conservation et la volonté d'aller de l'avant avec des développements qui n'auraient pas bien été identifiés et planifiés.

Recommandation 4 : Inclure tous les milieux naturels manquants dans le SAD dans la catégorie de milieux d'intérêt à documenter. Les recommandations 1 et 2 s'appliquent également pour ces milieux.

La trame Bleue est absente dans le SAD

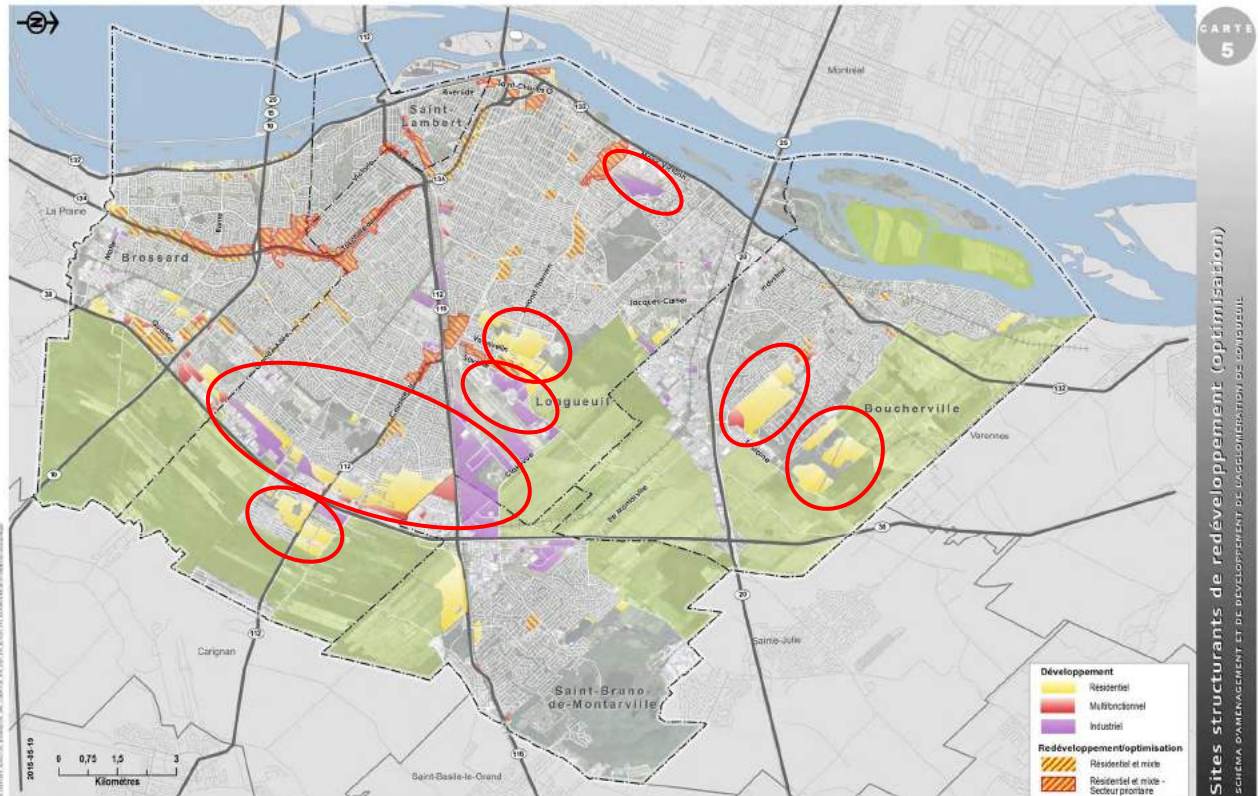
Bien que l'agglomération ait le pouvoir et les compétences sur la Politique des rives et du littoral et que les bandes riveraines soient incluses dans celle-ci, la largeur des corridors fauniques nécessaires à la bonne circulation de la faune n'est pas suffisante et ne correspond pas aux besoins réels de déplacements des espèces que l'on retrouve sur le territoire de l'agglomération.

Recommandation 5 : Pour espérer avoir une véritable Trame Verte et Bleue, des bandes riveraines de 30 mètres doivent être envisagés pour assurer la connectivité entre les milieux naturels restants.

Grands projets, zonage et milieux naturels

Il existe dans le SAD plusieurs grands projets avec zonage industriel, commercial, de transport métropolitain ou résidentiel. Certains d'entre eux ont attirés notre attention de façon plus spécifique car ce sont des projets énormes qui sont en opposition direct avec la vocation de conservation que nous aimerions leur voir attribuer, ce qui est très problématique. De plus ces

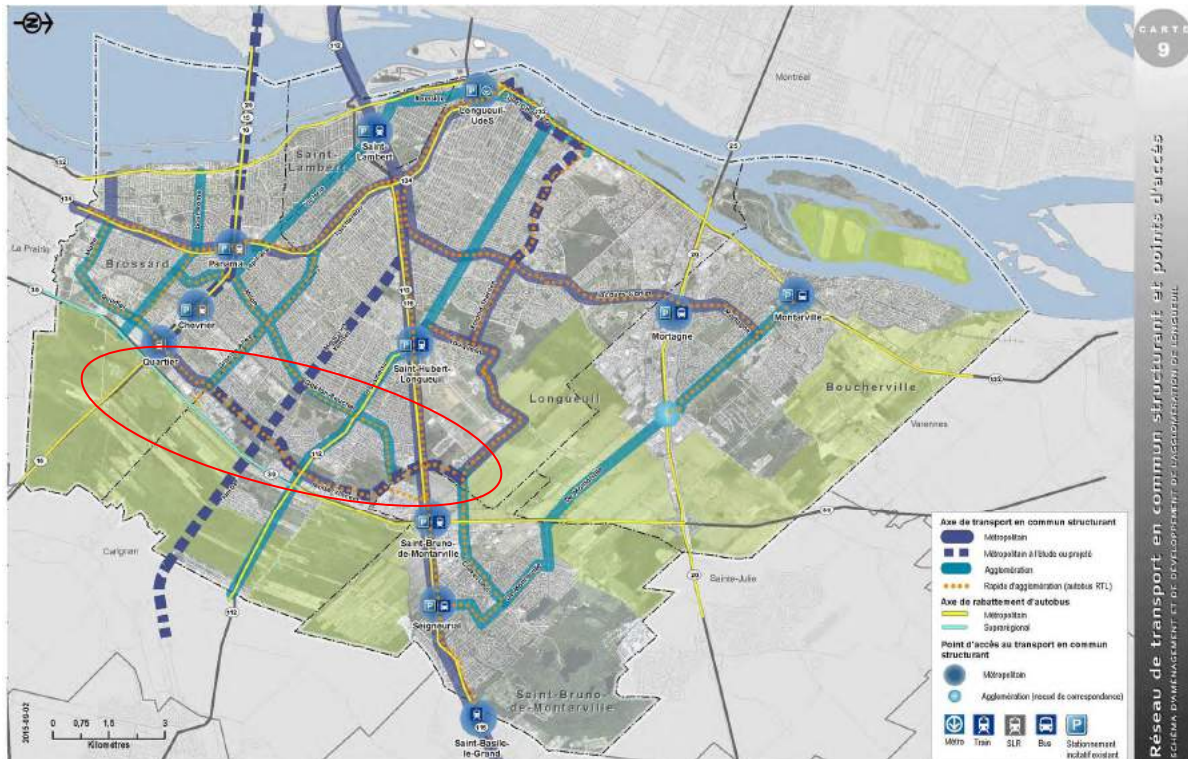
projets sont identifiés soit comme des milieux naturels à identifier, soit sont absents de toute forme de protection au RCI.



Source : 2^e révision SAD – carte 5 en bas – sites structurants de redéveloppement

- **Corridor boisé Maricourt : projet boul. Moïse-Vincent, développements industriels et résidentiels:**

Le projet du boul. Moïse-Vincent est identifié au SAD sur plusieurs cartes comme artères structurantes, de déplacement actif accompagné par un futur pôle de développement intensif plusieurs zonages (industriel, multifonctionnel etc.). Clairement identifiés au SAD, ceux projets sont tout à fait en contradiction avec l'idée de protection du Corridor boisé Maricourt, ce dernier se retrouvant parmi les milieux naturels d'intérêt potentiel à documenter du SAD. Or, le Corridor boisé Maricourt a une valeur écologique inestimable. Dans les données publiques que nous avons obtenues pour fin de production de ce document, des milieux humides d'importance et des espèces à statut précaire s'y retrouvent. Les deux affectations présentées ici sont en complète opposition et ne devraient pas se retrouver dans un même document, surtout qu'aucune caractérisation écologique valide pour l'ensemble du corridor n'ait été déposée à ce jour.



Recommandation 6 : Considérant la haute valeur écologique du Corridor boisé Maricourt, nous demandons l'exclusion totale du projet boulevard Moïse-Vicent du SAD et des plans futurs. Nous recommandons la protection à perpétuité du Corridor boisé Maricourt et de trouver des solutions de remplacement pour le boul. Moïse-Vincent.

Secteur aéroportuaire - Fonrouge, Roberval, De la Savane :

Dans le cas de ce projet qui est situé dans le prolongement du boisé Du Tremblay, une infime partie des milieux naturels (8 hectares) a été identifiée comme d'intérêt dans le SAD malgré le fait que ces milieux abritent probablement la plus belle population de rainette faux-grillon au Québec. Le reste a été clairement identifié comme zonage résidentiel et autre. Ce secteur doit faire partie de la caractérisation des milieux naturels qui est en cours car le zonage actuel permettrait la construction dès l'adoption du schéma d'aménagement et de la conformité au plan d'urbanisme.

Recommandation 7 : Inclure entièrement ces milieux naturels dans le SAD comme milieux d'intérêt à documenter et suivre les recommandations 1 et 2.

Observations finales :

Le SAD est un document imposant et difficile d'approche et d'analyse pour plusieurs citoyens. Dans ce document, on y retrouve plusieurs cartes qui semblent indiquer des affectations totalement incompatibles et qui porte à confusion. En effet, plusieurs points stratégiques et structurants pour l'agglomération (grandes artères, zonage résidentiel, pôles commerciaux, etc..) se retrouvent aussi dans les différentes cartes des milieux naturels à documenter où d'intérêt ce qui rend la compréhension du document très difficile. Bien qu'un règlement de contrôle intérimaire ait été inclus dans le SAD afin de protéger minimalement les milieux naturels restants, il n'existe aucune garantie suffisante pour assurer la protection de ceux-ci dans le SAD à long terme.

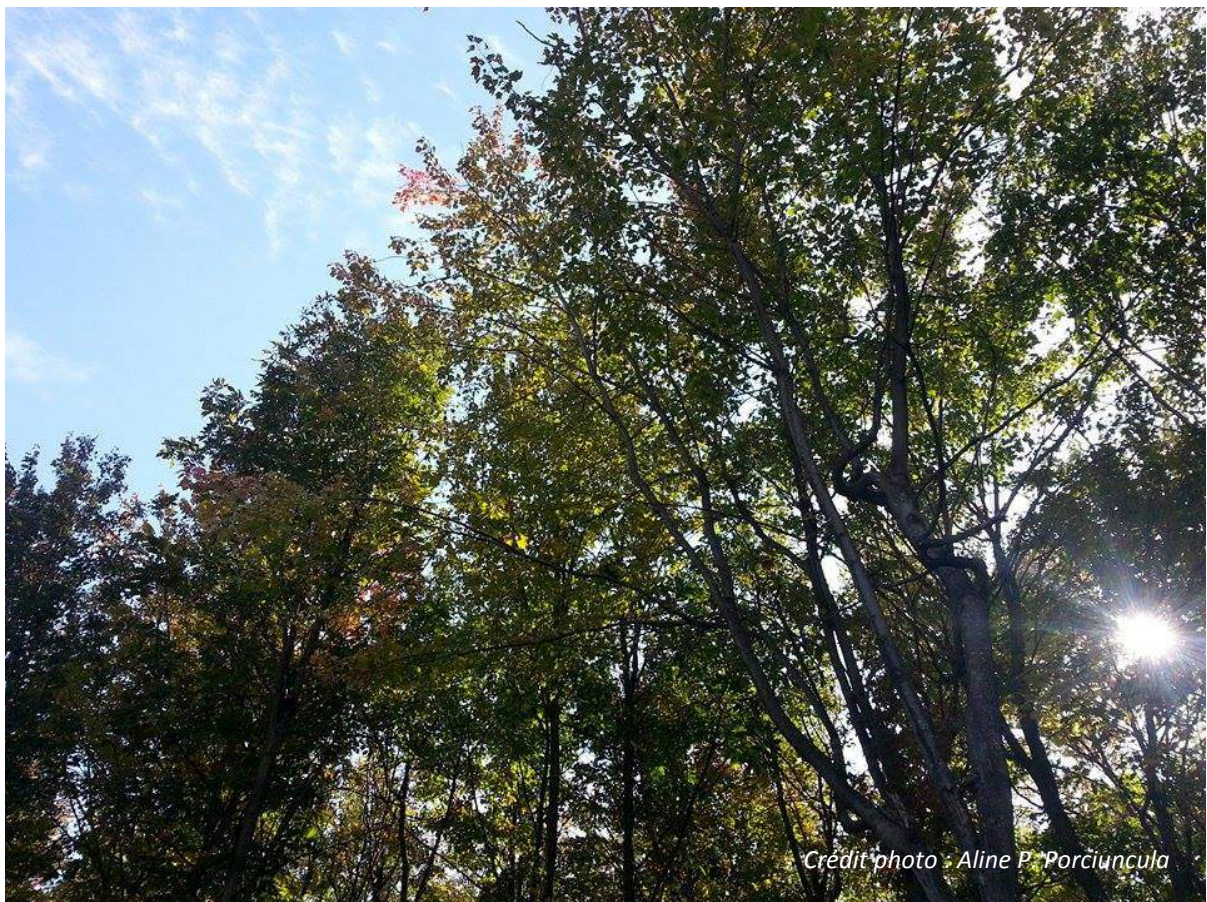
UNE VISION POUR LONGUEUIL 2035, ET APRÈS?

Pour conclure, nous vous proposons une réflexion.

Les milieux naturels et la biodiversité sont menacés par des projets de développements tels que : routiers, résidentiels, commerciaux, industriels. On dit que ceux-ci seraient les derniers terrains «disponibles» pour le développement...

Dans cette optique, nous vous demandons de vous projeter dans le temps. Imaginons que nous sommes en 2035. Imaginons qu'effectivement nous avons atteint les limites de nos villes et nous n'avons plus de terrains vacants pour les développements. Alors que la population continue à augmenter: les besoins d'emploi, d'habitation, d'alimentation, de transport, etc. sont toujours là... Que ferez-vous? Il n'y aura plus de terrain à développer... que ferez-vous?

Ainsi, au lieu de laisser la responsabilité et le fardeau de répondre à cette question aux générations futures, pourquoi ne pas y répondre, aujourd'hui, en ce moment charnière où nous pouvons encore agir pour sauver le peu de milieux naturels qu'ils nous restent?



Credit photo : Aline P. Porciuncula

RÉFÉRENCES

Agglomération de Longueuil. 2015. Schéma d'aménagement et du développement de l'agglomération de Longueuil – Longueuil 2035, 2e révision. <https://www.longueuil.quebec/fr/2e-projet-schema-amenagement-developpement>

Alliance Environnement. 2004. Inventaire des milieux humides et des espèces menacées ou vulnérables sur le territoire de la municipalité de Longueuil. https://www.longueuil.quebec/sites/longueuil/files/publications/inventaire_des_milieux_humides.pdf

Angers, V.A., Bouthillier, L., Gendron, A. et T. Montpetit, 2008. Plan de conservation de la rainette faux-grillon en Montérégie - Ville de La Prairie. Centre d'information sur l'environnement de Longueuil et Équipe de rétablissement de la rainette faux-grillon de l'Ouest au Québec, 39 p www.mffp.gouv.qc.ca/publications/faune/plan-rainette-la-prairie.pdf

Canards Illimités Canada. 2014. Milieux humides classifiés - Communauté métropolitaine de Montréal. Source : Serveur ArcGIS http://maps.ducks.ca/arcgis/rest/services/Public/QC_CMM_Web_Map_Cached/MapServer

Ciel et Terre. Données inventaires et photographiques Ciel et Terre, inventaires 2004-2015

CMM. 2012a. Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/pmad2012/documentation/20120530_PMAD.pdf

CMM. 2012b. Plan d'action 2012-2017. Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/pmad2012/documentation/20120530_PMAD_planAction.pdf

Comité zone d'intervention prioritaire (ZIP) Ville-Marie .s.d. Le parc régional de la rivière Saint-Jacques <http://www.rivierestjacques.com/300-documentation.html>

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ). 2014. Principe d'élaboration des corridors naturels au Centre-du-Québec. 100 pages http://www.crecq.qc.ca/upload/contenu-fichiers/Biodiversite/corridor/Principe_de_connectivite.pdf

Fondation Suzuki. Les forêts de la Ceinture verte. <http://www.davidsuzuki.org/fr/champs-d'intervention/conservation-terrestre/projets/une-ceinture-verte-grandeur-nature-pour-montreal/les-forets-de-la-ceinture-verte/>

Fondation Suzuki et Nature-Action Québec. 2012. Une Ceinture Verte Grandeur Nature : un grand projet mobilisateur pour la région de Montréal http://www.davidsuzuki.org/fr/publications/telechargements/2012/DSF_Greenbelt_web_18_Juin.pdf.

Institut national de la santé publique du Québec (INSP). S.d. Îlots de chaleur <http://www.monclimatmasante.qc.ca/%C3%AElots-de-chaleur.aspx>

Leclair D., A. Blais. 2015. Guide de vulgarisation pour l'identification des corridors naturels en milieu agricole. Agence de géomantique du Centre-du-Québec et Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec. http://www.crecq.qc.ca/upload/contenu-fichiers/Biodiversite/corridor/Rapport_synthese.pdf

MAMOT. 2010. Mesures de contrôle intérimaire. Guide La prise de décision en urbanisme - Outils de réglementation <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/reglementation/mesures-de-controle-interimaire/>

MAPAQ. 2014. Agglomération de Longueuil - L'agriculture. <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/monteregie/lamonteregie/longueuil/Pages/agglomeratio ndelongueuilagriculture.aspx>

Li, T. et J.P. Ducruc. 1999. Les provinces naturelles. Niveau I du cadre écologique de référence du Québec. Ministère de l'Environnement, 90 p http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/provinces/index.htm

Mulcair, T. J. 2005. Communiqué de presse - Le Plan de conservation et de gestion des milieux naturels de la Ville de Longueuil. Ministère de l'environnement du Québec, 16 mars 2005. http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/infuseur/imprimer_communique.asp?no=691

ONU. 2010a. Communiqué de presse du secrétariat de la convention - Une nouvelle ère de vie en harmonie avec la Nature est née au Sommet de Nagoya sur la biodiversité, 29 octobre 2010. <https://www.cbd.int/doc/press/2010/pr-2010-10-29-cop-10-fr.pdf>

ONU. 2010b. Statement by Ahmed Djoghlaif, executive secretary of the convention on biological diversity at the opening session of the tenth meeting of the Conference of the Parties to the Convention on biological diversity, Nagoya, 18 October 2010 <https://www.cbd.int/doc/speech/2010/sp-2010-10-18-cop10-en.pdf>

Pellerin, S., Poulin, M. 2013. Analyse de la situation des milieux humides au Québec et recommandations à des fins de conservation et de gestion durable. <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/rives/Analyse-situation-milieux-humides-recommandations.pdf>

Picard, I. 2015. Portrait détaillé de la rainette faux-grillon en Montérégie en 2014 : 10 ans plus tard. Rapport présenté à Ciel et Terre, Longueuil, Québec. 92 pages + 8 annexes. http://www.fondationdelafaune.qc.ca/repertoire_biodiversite/recherche/portrait_detaille_rainette_faux_grillon_monteregie_2014_ans_plus_tard/162

Tardif, B., G. Lavoie et Y. Lachance. 2005. Atlas de la biodiversité du Québec. Les espèces menacées ou vulnérables. Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du développement durable, du patrimoine écologique et des parcs, Québec. 60 p. <http://www.cdpnq.gouv.qc.ca/pdf/Atlas-biodiversite.pdf>

Ville de Longueuil. 2005. Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels. https://www.longueuil.quebec/sites/longueuil/files/publications/politique_milieux_naturels.pdf

Ville de Longueuil. 2006. Schéma d'aménagement et du développement (règlement CA-2006-9) <https://www.longueuil.quebec/fr/publications/sad>

Ville de Longueuil. s.d. Agglomération de Longueuil <https://www.longueuil.quebec/fr/agglomeration>

Ville de Longueuil. s.d. Milieux humides et naturels. <https://www.longueuil.quebec/fr/milieux-humides>

ANNEXE I- Fiches descriptives des noyaux de conservation

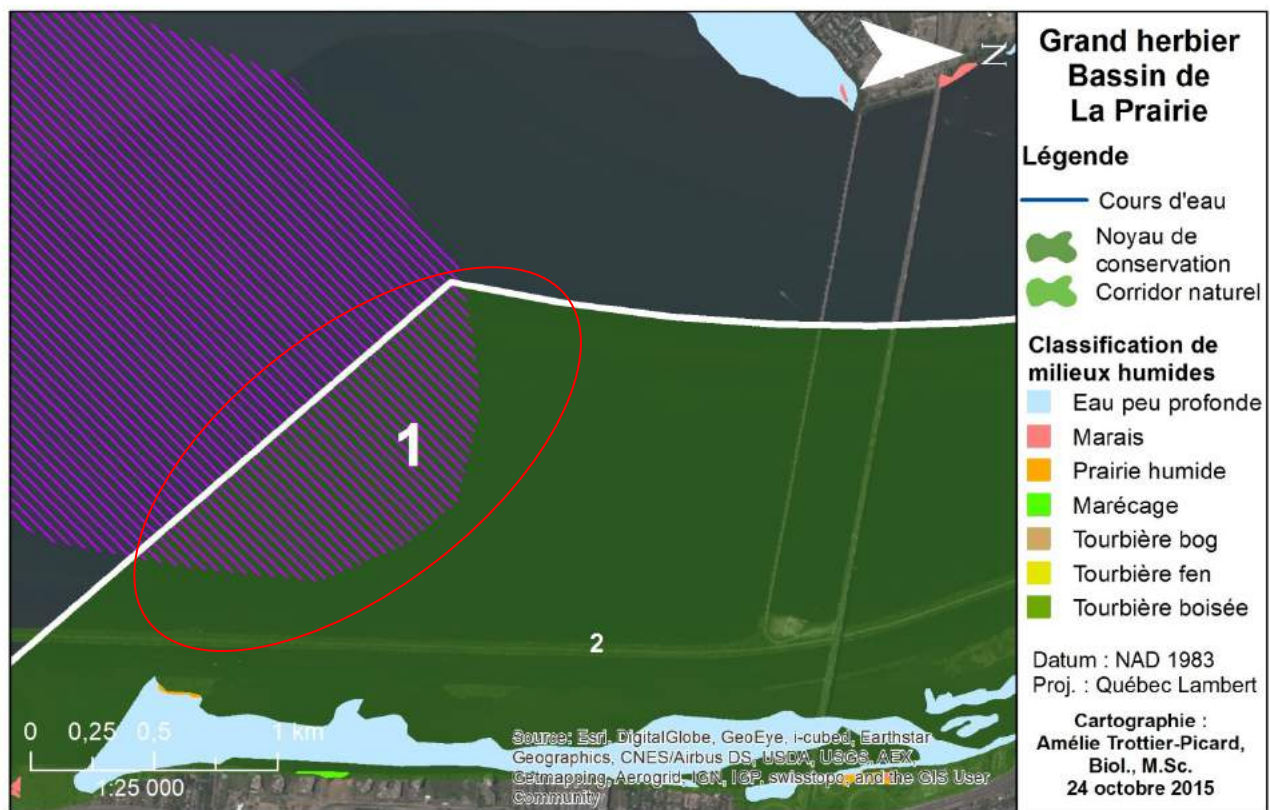
Secteur 1 : Grand herbier Bassin de La Prairie

Localisation : Secteur situé dans le fleuve à l'extrémité sud ouest de la ville de Brossard

Statut : Milieu d'intérêt confirmé **Superficie:** 79,9 hectares

Caractéristiques : Aire de concentration d'oiseaux aquatiques

Objectifs : Ce secteur est le début de la grande trame bleue de l'agglomération de Longueuil. Relié avec tous les autres milieux naturels riverains et aquatiques du fleuve Saint-Laurent, cet ensemble constituerait un potentiel de conservation et éco-touristique extrêmement important pour la région. De plus, une concertation sur la protection et la mise en valeur de tout le secteur riverain du fleuve devrait être mis en place pour assurer la pérennité et la bonne gestion de ces milieux naturels d'importance.



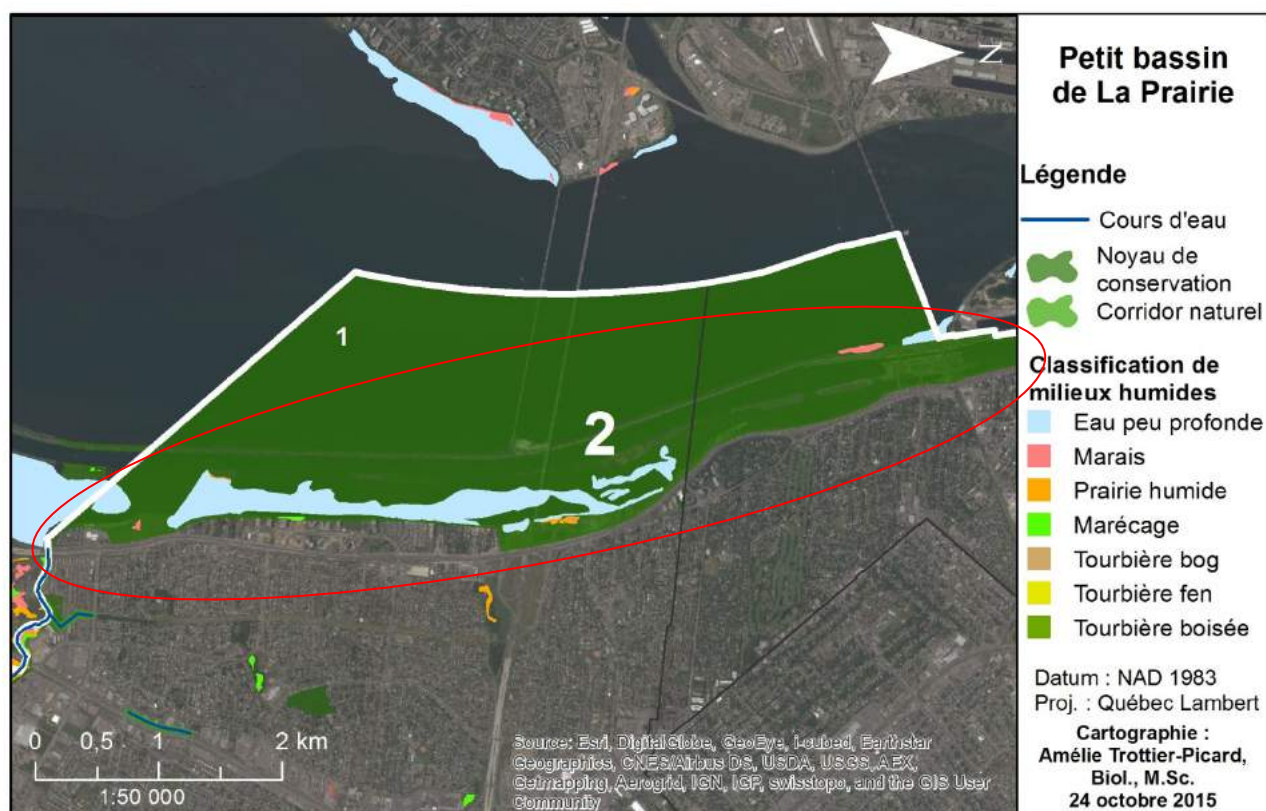
Secteur 2 : Petit bassin de La Prairie

Localisation : Secteur situé dans le fleuve à l'extrémité sud ouest de la ville de Brossard

Statut : Milieu d'intérêt confirmé **Superficie:** 52,6 hectares

Caractéristiques : Ce milieu est situé à l'embouchure de la rivière Saint-Jacques et est composé majoritairement d'eau peu profonde dû à la présence du canal de la rive-sud. On y retrouve quelques espèces menacées telles la tortue géographique ainsi que plusieurs parcs municipaux riverains.

Objectifs : Ce secteur, tout comme celui du Grand herbier de La Prairie, est le début de la grande trame bleue de l'agglomération de Longueuil. Relié avec tout les autres milieux naturels riverains et aquatiques du fleuve Saint-Laurent, cet ensemble constituerait un potentiel de conservation et éco-touristique extrêmement important pour la région. De plus, une concertation sur la protection et la mise en valeur de tout le secteur riverain du fleuve devrait être mis en place pour assurer la pérennité et la bonne gestion de ces milieux naturels d'importance.



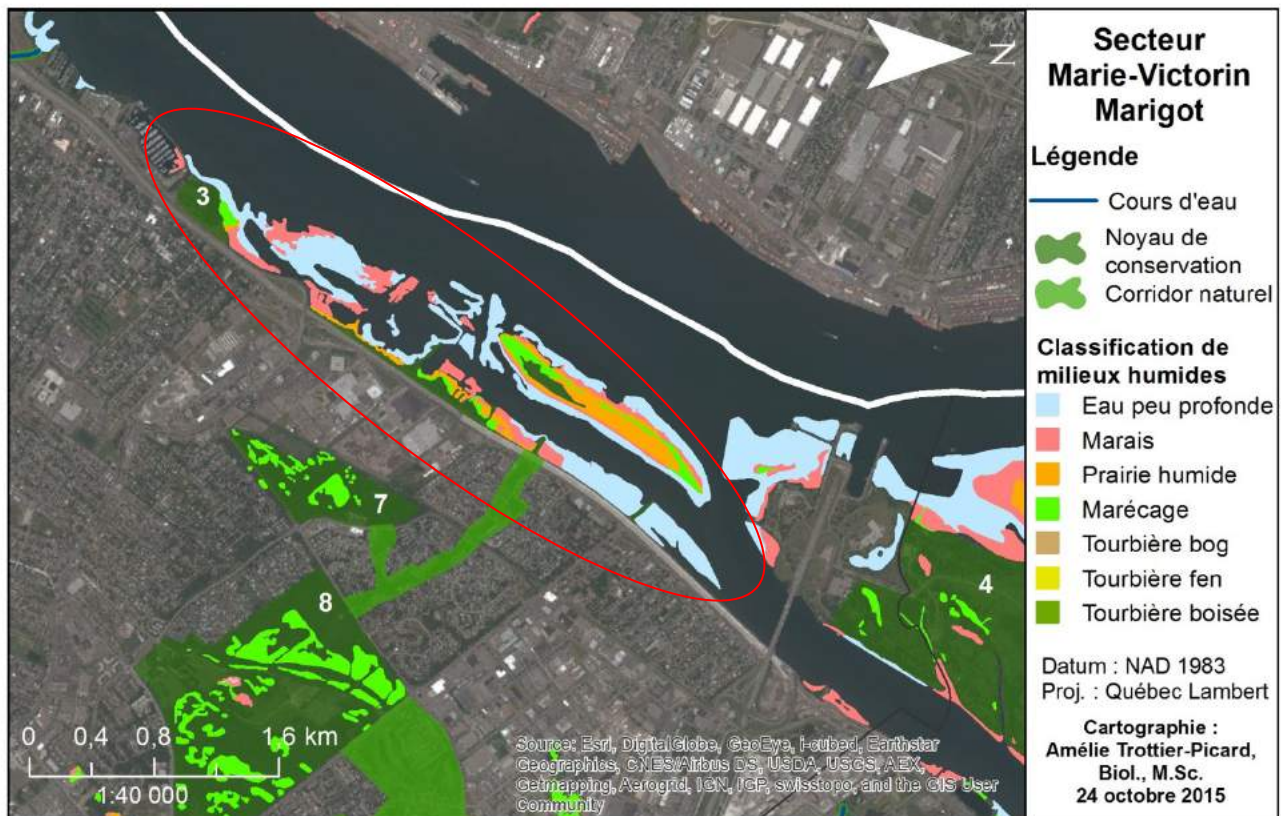
Secteur 3 : Secteur Marie-Victorin/Marigot

Localisation : Ce milieu est situé en bordure du fleuve Saint-Laurent entre la fin du boulevard Taschereau et le pont-tunnel Lafontaine

Statut : Milieu d'intérêt confirmé **Superficie:** 47,1 hectares

Caractéristiques : Ce secteur est formé de plusieurs milieux riverains naturel, et d'autres, anthropiques, formés par des remblais qui ont été effectués par le passé. On y retrouve un parc récréatif ainsi qu'une piste cyclable importante qui traverse une grande partie de la région. Ce lieu est très fréquenté par les amateurs de plein air et de loisirs comme la pêche et l'observation de la faune. Il constitue un site de nidification pour les oiseaux et une halte migratoire importante pour ceux-ci. On y retrouve aussi une quantité importante d'amphibiens et de reptiles tels que la tortue serpentine, couleuvre rayée, grenouille léopard, etc. Il est aussi un site de fraie important pour plusieurs espèces de poissons.

Objectifs : De part sa localisation, ce site est un des derniers accès directs aux berges de Longueuil. Il est facile d'y accéder en voiture ou à vélo, mais n'est lié d'aucune façon au reste du territoire naturel terrestre de la ville de Longueuil. C'est pourquoi nous proposons qu'un lien soit maintenu via la traverse piétonnière qui surplombe l'autoroute 132 et qui va rejoindre le boisé de l'Amélanquier (secteur 7) et aussi le parc Michel-Chartrand (secteur 8). De plus, nous proposons que tout le secteur soit inclus dans une vaste zone de conservation qui s'étendrait sur toutes les berges du fleuve qui sont situées sur le territoire de l'agglomération afin d'y protéger la biodiversité, d'en assurer l'accessibilité et d'améliorer la qualité des rives pour la faune et la flore en y aménagement des habitats propices à la reproduction des différentes espèce qui s'y retrouvent.



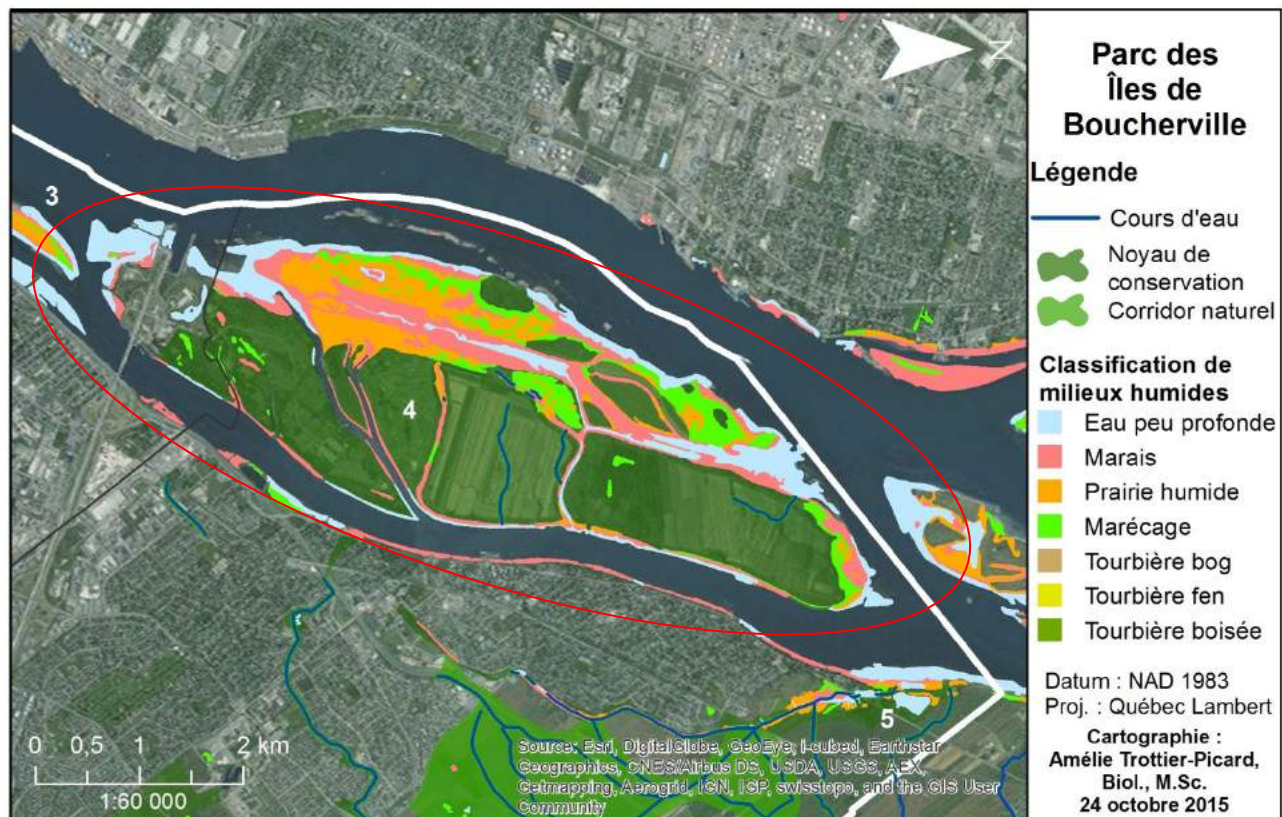
Secteur 4 : Parc des îles de Boucherville

Localisation : Entre Montréal et Boucherville, le pont-tunnel Lafontaine et la ville de Varennes

Statut : Parc national **Superficie:** 994,1 hectares

Caractéristiques : "Le parc national des îles-de-Boucherville est un îlot de verdure et de bonheur au beau milieu du fleuve Saint-Laurent et à quelques kilomètres du centre-ville de Montréal. Il offre ses espaces verts, ses chenaux grouillants de vie et ses sentiers en bordure de l'eau aux marcheurs, aux cyclistes et aux canoteurs qui viennent y respirer l'air pur. Quoi de mieux pour oublier le bruit et les tracas de la ville? Plusieurs activités animées de découverte vous permettront d'en apprendre davantage sur les trésors de la faune et de la flore que renferment ces cinq îles du fleuve" Source : <https://www.sepaq.com/pq/bou/decouvrir/>

Objectifs : L'inclusion du parc national dans le Corridor Nature Longueuil a pour objectif de relier cet important joyau naturel aux autres milieux présents dans la trame bleue qui parcourt le fleuve. En effet, une connectivité est nécessaire au maintien de la trame bleue entre les secteurs de la rivière aux Pins (secteur 5) et du secteur Marie-Victorin/Marigot (secteur 3). De cette manière, il serait possible de créer une grande réserve aquatique qui viserait à protéger tout le secteur du fleuve de l'agglomération de Longueuil.



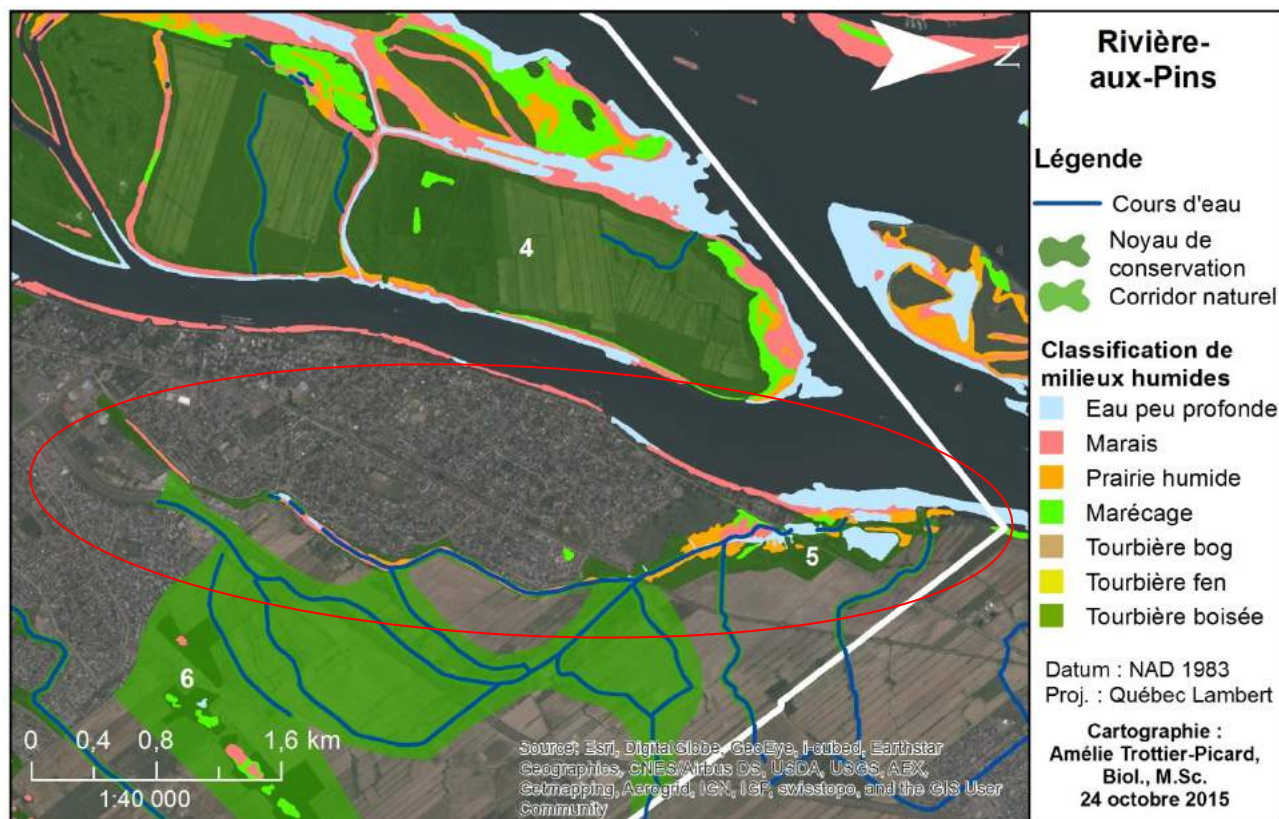
Secteur 5 : Rivière aux Pins

Localisation : Situé à la limite de Boucherville et Varennes, ce secteur est délimité par le fleuve à son embouchure, et par les derniers quartiers urbains de Boucherville. La rivière coule sur environ 5 kilomètres et vas se jeter dans le fleuve à la hauteur du parc de La Frayère.

Statut : Milieu naturel confirmé **Superficie:** 79,6 hectares

Caractéristiques : La rivière aux Pins est un site important pour la biodiversité, principalement en raison de la présence d'une frayère de première importance à son embouchure, au fleuve Saint-Laurent. De nombreuses espèces de poisson comme le grand brochet, la barbotte brune et la perchaude y vivent et s'y reproduisent. Le site comprend une mosaïque importante et très diversifiée de milieux humides et de boisés isolés. Ce sanctuaire naturel représente un site extraordinaire pour plusieurs espèces à statut précaire tel le martinet ramoneur et l'hirondelle noire ainsi qu'un habitat essentiel pour les canards, amphibiens et reptiles qui y trouvent refuge.

Objectifs : Bien qu'ayant un statut de milieu régional, ce site mériterait d'avoir un statut officiel de protection. En fait, il s'agit d'une des deux dernières rivières de l'agglomération, avec la rivière Saint-Jacques à Brossard, qui viennent se jeter dans le fleuve. Elles forment ainsi les derniers corridors essentiels au déplacement de la faune et aussi un milieu de transition unique entre les milieux naturels terrestres et aquatiques. Nos proposons qu'une connectivité soit faite via les cours d'eau agricoles de ce secteur pour assurer le maintient de la trame verte et bleue en y reliant les boisés du secteur Lustucru (secteur 6) tel qu'identifié à la carte ci-jointe.



Secteur 6 : Boisé Lustucru

Localisation : Le boisé Lustucru est situé dans le quadrilatère formé par le rang Lustucru, les boulevards Lionel Boulet et de Montbrun et le ruisseau des Frênes.

Statut : Milieu d'intérêt confirmé **Superficie:** 44,8 hectares

Caractéristiques : Nous ne possédons que peu de données sur les milieux humides et boisés du corridor Lustucru. En fait, les observations qui y ont été faites proviennent des inventaires printaniers de la rainette faux-grillon, dont la présence a été observée et confirmée depuis plusieurs années. Aussi le type de forêt qu'on y retrouve est celui de l'érablière à Caryer à milieu humide d'un âge assez avancé. En fait il semble que ces bois de fermes n'aient pas subi de coupes depuis très longtemps.

Objectifs : La préservation des boisés et milieux humides de ce secteur est très importante pour pouvoir relier la frayère de la rivière aux Pins, la rivière aux Frênes et le reste des écosystèmes d'importance de Boucherville et de ceux au nord, situés dans le secteur de Varennes. Nous proposons donc de créer un corridor d'importance autour de la rivière aux Frênes et de maintenir la connectivité avec les écosystèmes situés plus au nord, qui vont rejoindre un autre ensemble structurant très important en Montérégie, soit le bois de Verchères.



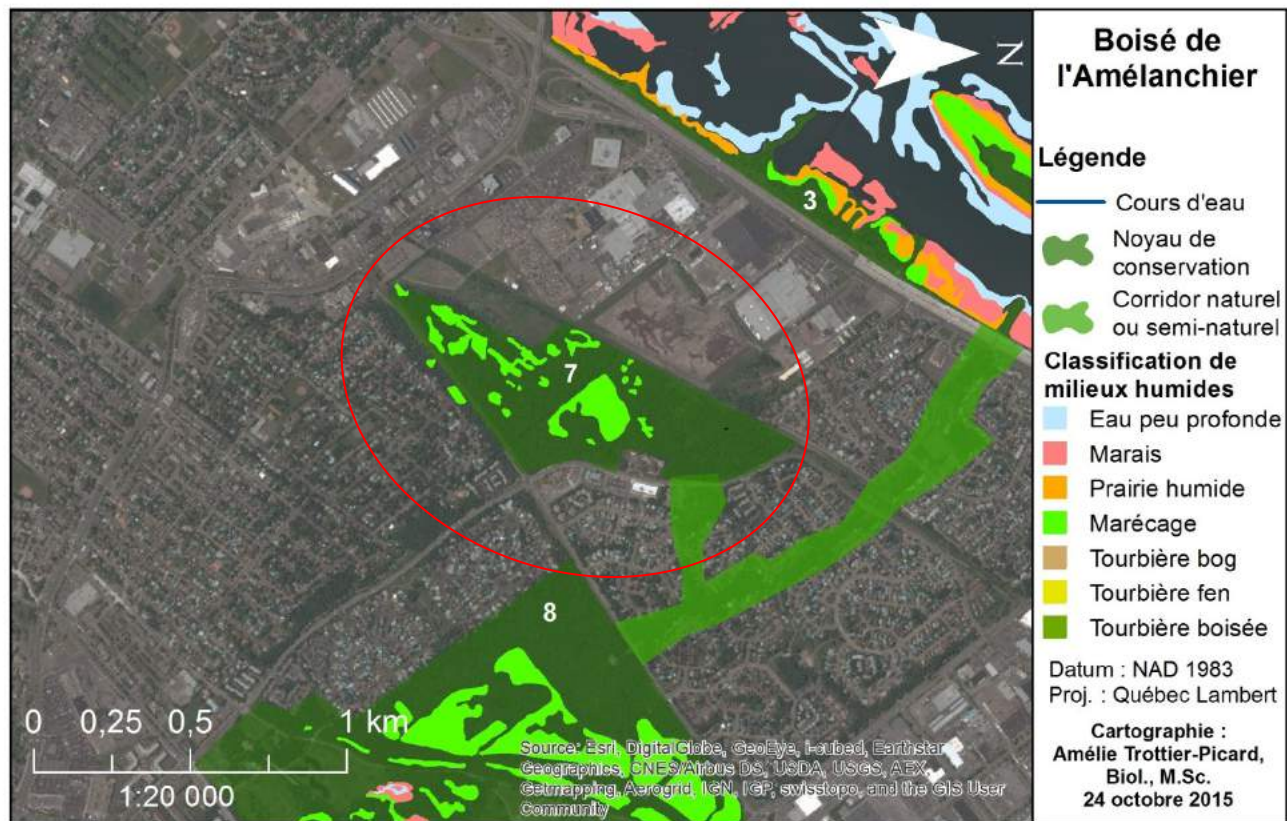
Secteur 7 : Boisé de l'Amélanancier

Localisation : Le boisé de l'Amélanancier est situé dans le quadrilatère formé par les rues : Rolland-Therrien, Adoncour, Fernand-Lafontaine et d'Auteuil, dans l'arrondissement Vieux-Longueuil

Statut : Milieu naturel à documenter **Superficie:** 35,9 hectares

Caractéristiques : Boisé mature à forêt feuillue mixte (Érable, Chêne, Caryer). On y retrouve une grande quantité de milieux humides allant du marécage au petit étang temporaire. De plus, une biodiversité importante y vit et quelques espèces en péril ou en voie de l'être y ont été documentées, dont la rainette faux-grillon.

Objectifs : De part sa situation géographique stratégique, ce boisé est d'une importance capitale pour le maintien du corridor reliant les grands ensembles du vieux-Longueuil à celui du Fleuve Saint-Laurent. Il s'agit en effet du dernier lien rattachant le Parc Michel-Chartrand au Fleuve via la passerelle qui surplombe l'autoroute 132. Des représentations importantes doivent être entamées avec la compagnie Pratt et Withney pour que ce boisé privé soit protégé et qu'un lien public soit créé afin d'assurer un droit de passage pour les usagés qui voudraient avoir accès au fleuve via ce boisé.



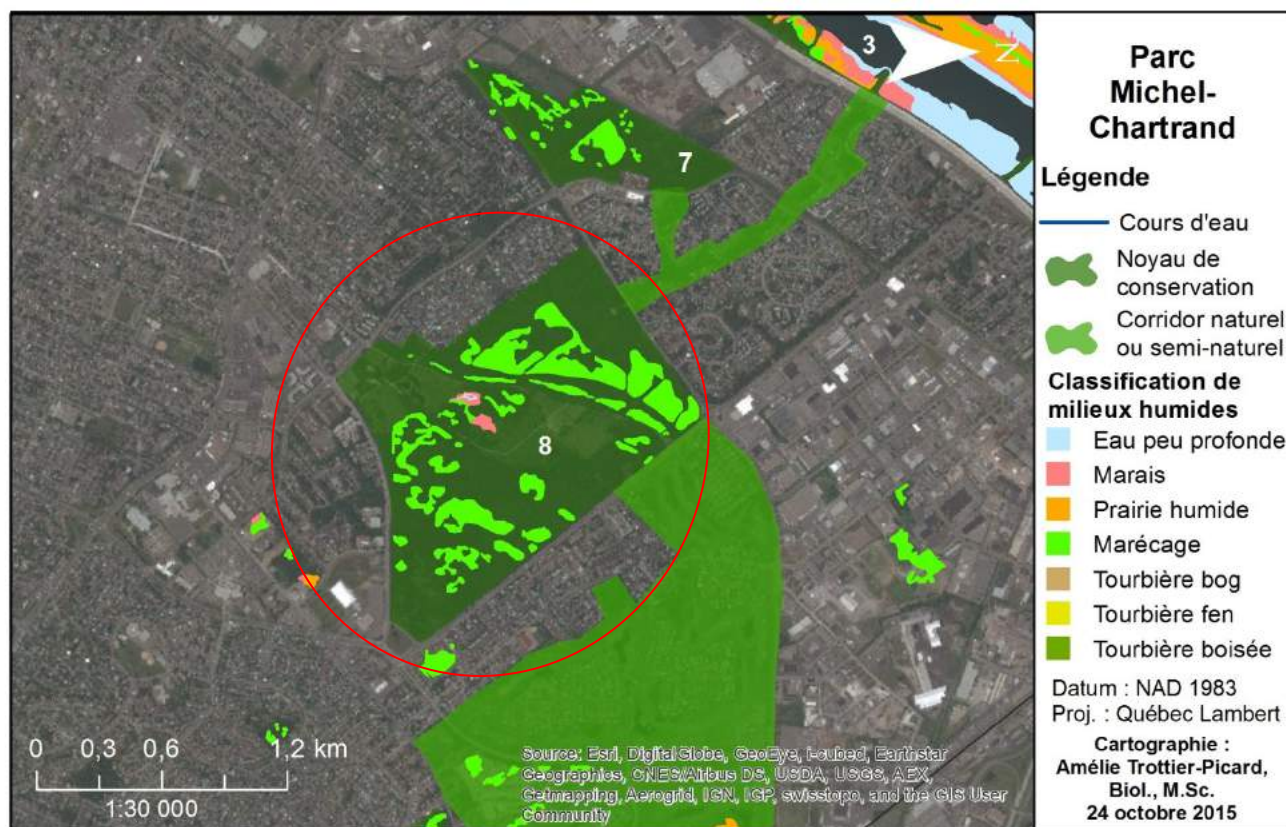
Secteur 8 : Parc Michel-Chartrand

Localisation : Le Parc Michel-Chartrand est situé dans le quadrilatère formé par les rues : Adoncour, Curé-Poirier, Fernand-Lafontaine et Jean-Paul Vincent dans l'arrondissement Vieux-Longueuil.

Statut : Parc régional **Superficie:** 168,9 hectares

Caractéristiques : On retrouve dans ce parc une mosaïque d'habitats très importants pour la faune et la flore, allant de la forêt mature au milieu de type prairie jusqu'aux lacs artificiels et milieux humides naturels et aménagés. Il s'agit d'une halte migratoire et d'un site de nidification important pour plusieurs espèces d'oiseaux, ainsi que d'un refuge pour plusieurs espèces d'amphibiens et reptiles. On y retrouve même un grand jardin communautaire. Situé en plein cœur de l'arrondissement du vieux-Longueuil, il constitue un centre important d'écotourisme et d'accès à la nature de proximité pour plusieurs citoyens de la région.

Objectifs : Déjà bien reconnu dans la communauté comme un milieu d'intérêt régional, le Parc Michel-Chartrand pourrait bénéficier d'un léger ajout à sa superficie. En effet, l'îlot Joyal ceinturé par le Curé-Poirier et Jean-Paul Vincent devrait être inclus à sa superficie pour éviter tout nouveau développement près du parc. Déjà connecté au boisé de l'Amélanche, le parc doit aussi être relié au boisé Du Tremblay de manière à assurer la connectivité du Corridor Nature Longueuil. Le seul moyen pour ce faire est d'utiliser le golf de Longueuil afin de lier ces deux milieux naturels et ainsi créer un lien important pour la faune et éventuellement pour les piétons et cyclistes qui pourraient l'emprunter pour faire la navette en toute sécurité entre ces deux secteurs.



Secteur 9: Boisé Du Tremblay

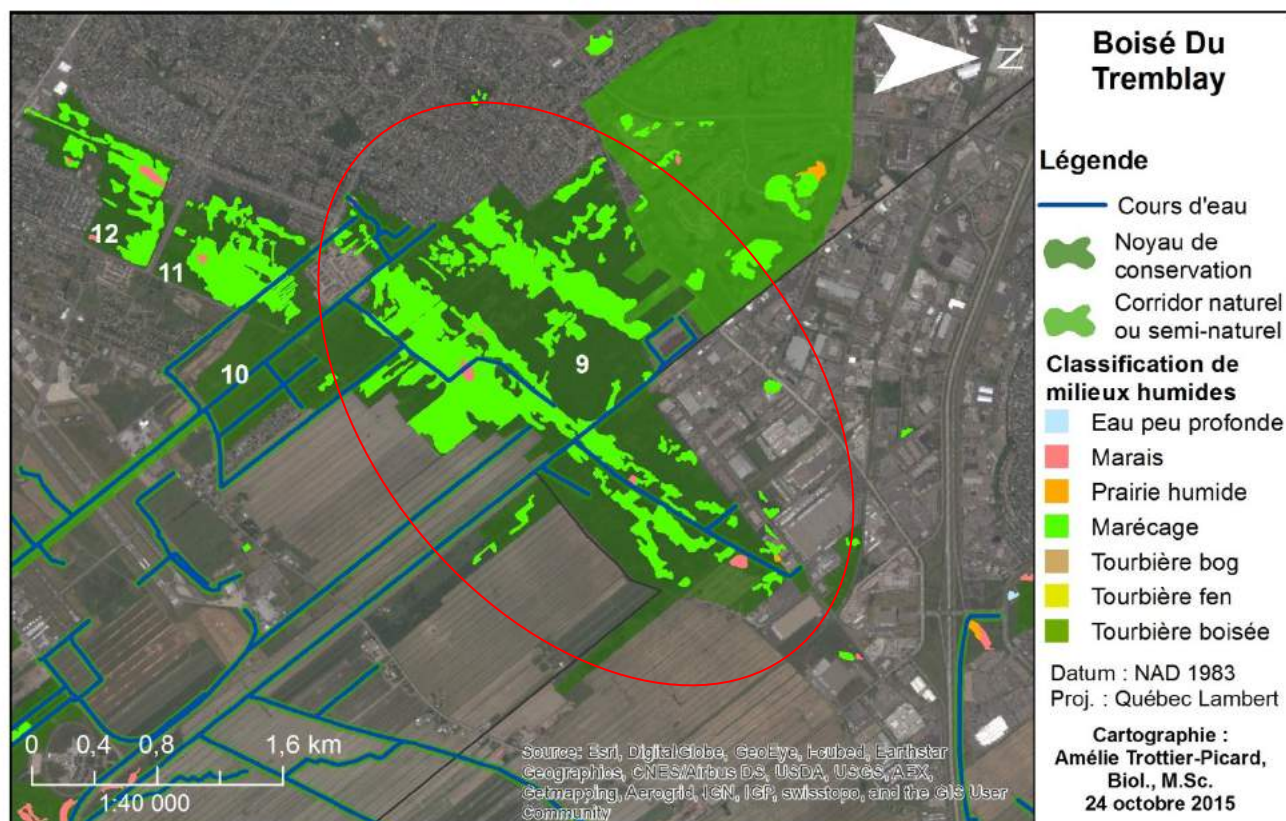
Localisation : Le boisé Du Tremblay est divisé en deux villes soit : Longueuil et Boucherville. Il est entouré par le quadrilatère formé de rues : Chemin d'Alençon, Béliveau, chemin de la Savane et Du Tremblay.

Statut : Refuge faunique en devenir, Longueuil,
Réserve naturelle en milieu privée, Boucherville

Superficie: 436,3 hectares

Caractéristiques : Le boisé Du Tremblay est constitué d'une mosaïque d'écosystèmes extrêmement diversifiés. On y retrouve plusieurs types de forêts matures, dont une Chênaie rouge, plusieurs Érablières à Caryer, une Prucheraie, ainsi qu'une Érablière à Ostryer de Virginie et Chêne rouge. On peut aussi y rencontrer tous les types de milieux humides, des marais aux petits étangs temporaires, en passant par de nombreux marécages arborescents et branches de cours d'eau. On peut aussi y observer de nombreux habitats ouverts de type prairie qui abritent une biodiversité extrêmement rare dans la région. De nombreuses espèces menacées ou en voie de l'être y ont trouvé refuge.

Objectifs : Le boisé Du Tremblay est, au même titre que le Bois de Brossard, un milieu naturel pivot pour le Corridor Nature Longueuil. Il existe en effet une multitude de corridors naturels et semi-naturels qui se doivent d'être mis en place pour assurer les échanges entre les divers milieux naturels qui l'entourent. Nous proposons que le golf de Longueuil assure une partie de ces échanges du côté nord du boisé pour faire le lien avec le parc Michel-Chartrand. Plus au sud-est, le ruisseau Massé et ses multiples branches, doivent être utilisées et aménagées pour conserver le lien entre les différents milieux situés à Saint-Bruno (Corridor boisé Maricourt, boisé Sud 116) et le boisé de Saint-Hubert/Carignan. Il est aussi nécessaire de prévoir un corridor avec le boisé Roberval (secteur 11), avant la mise en place du boulevard Béliveau. Il est important de noter que des parcelles du boisé sont manquantes du côté de la zone agricole. La tête du ruisseau Massé, située dans un bassin de rétention à Boucherville, mériterait aussi d'être aménagée et incluse dans le périmètre du boisé.



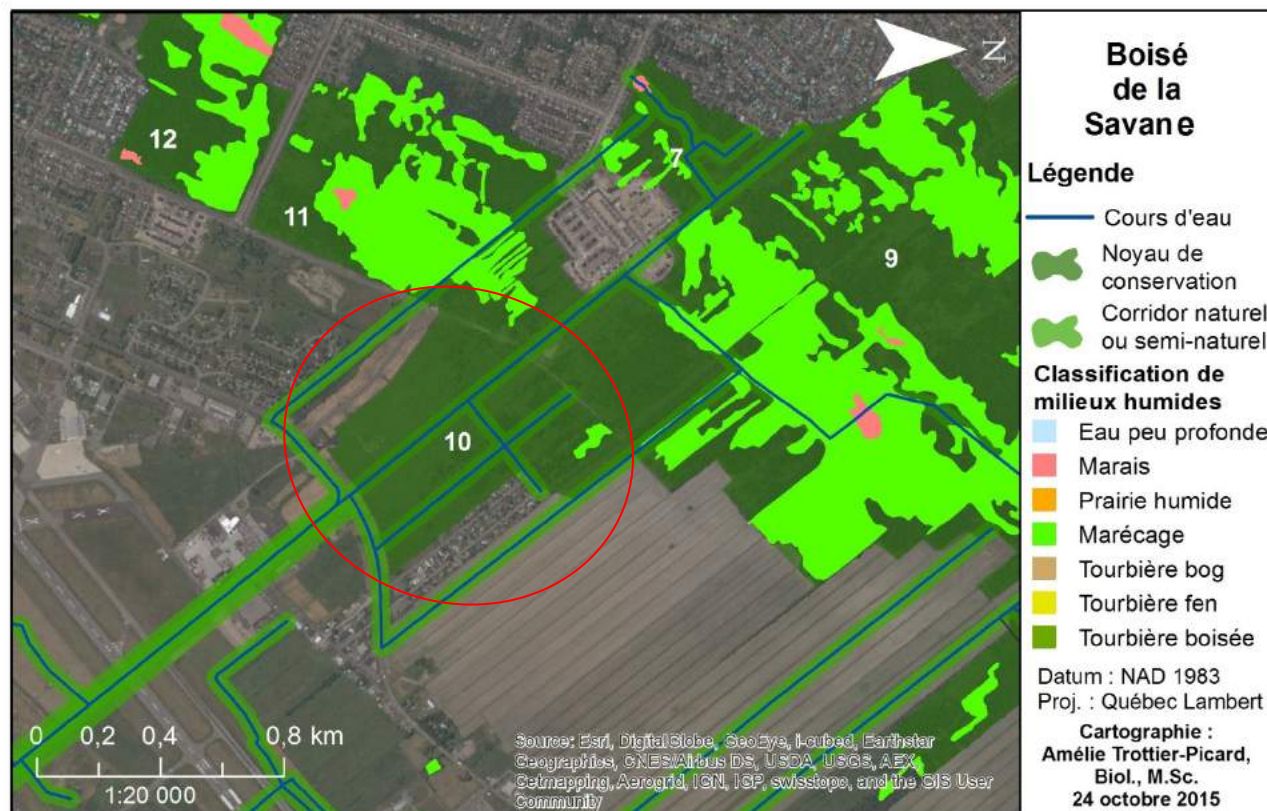
Secteur 10 : Boisé de la Savane

Localisation : Le boisé de la Savane est situé dans le quadrilatère des rues de la Savane, R-100, Viger et le prolongement du boulevard Vauquelin

Statut : Milieu naturel manquant **Superficie:** 41,3 hectares

Caractéristiques : Le boisé de la Savane est un milieu naturel perturbé, parsemé de milieux humides temporaires et de friches arbustives et arborescentes, ce qui en fait un habitat de choix pour les oiseaux des prés tel le goglus, et aussi un terrain de chasse de prédilection pour les oiseaux de proie. On y retrouve plusieurs branches du ruisseau Massé dont deux principales qui sont incluses dans le périmètre du refuge du boisé Du Tremblay. Une population de rainette faux-grillon y a aussi trouvé un habitat de choix pour s'y reproduire.

Objectifs : La protection des bandes riveraines des branches du ruisseau Massé afin d'assurer la connectivité entre le boisé Du Tremblay et les autres milieux naturels de la région est primordiale. Aussi, comme ce ruisseau sert de site de fraie à plusieurs espèces de petits poissons, il est essentiel de maintenir et d'améliorer la qualité de ce cours d'eau. On devrait aussi porter une attention particulière à l'habitat de la rainette faux-grillon qui ne cesse de prendre de l'expansion dans ce secteur. Ce milieu est une prolongation naturelle du boisé Du Tremblay et devrait être ajouté à sa superficie dû à son type d'écosystème unique de prairie sauvage.



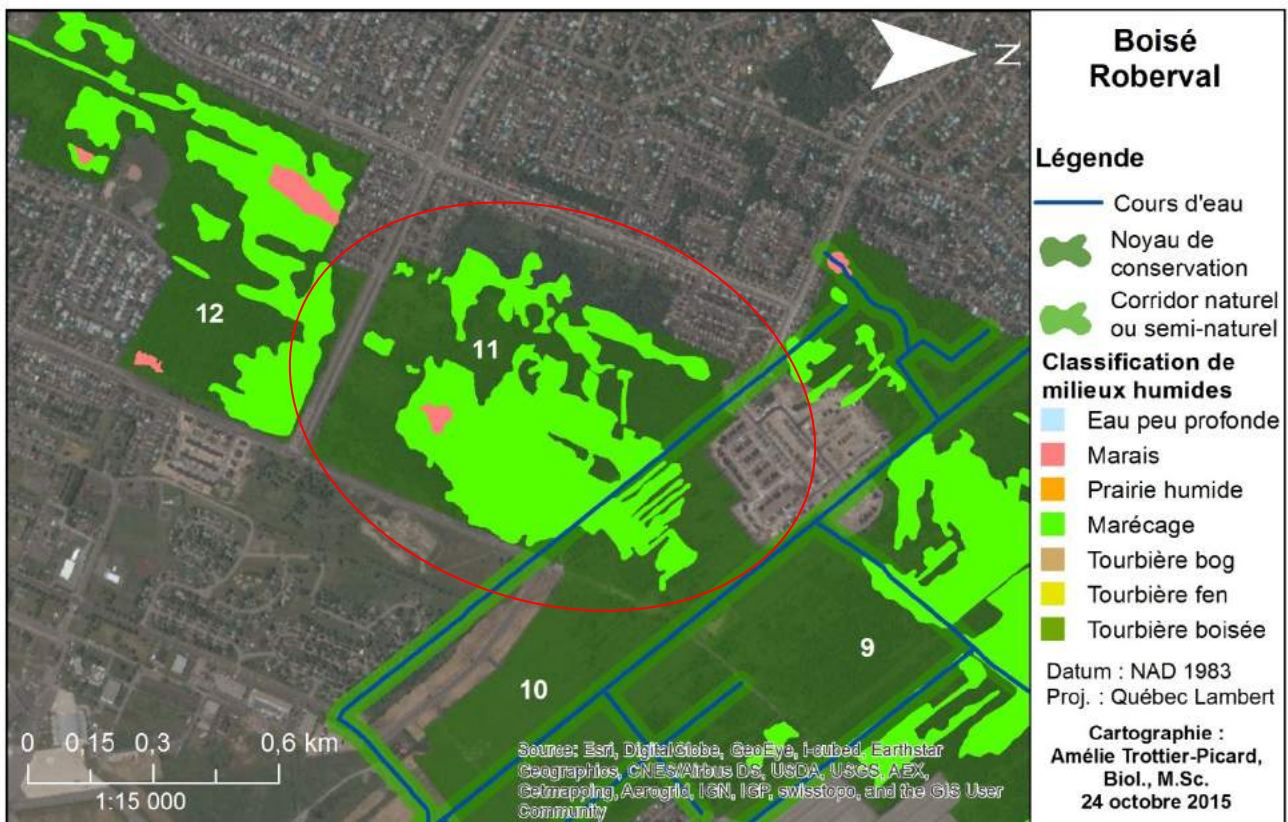
Secteur 11 : Boisé Roberval

Localisation : Le boisé Roberval est situé dans le quadrilatère formé par les rues Rolland-Therrien, Vauquelin, Roberval et le prolongement du boulevard Béliveau.

Statut : Milieu naturel manquant **Superficie:** 44,1 hectares

Caractéristiques : Le boisé Roberval est en fait un gigantesque milieu humide entouré d'une friche arborescente. On y retrouve plusieurs espèces d'amphibiens ainsi que la couleuvre rayée. Au moins deux espèces à statut précaire y sont présentes soit la rainette faux-grillon et la fourmi *Lasius minutus*, ainsi que plusieurs oiseaux qui dépendent de ces habitats de type marais ou marécage.

Objectifs : Le boisé Roberval est un corridor naturel important entre le boisé Du Tremblay, le secteur Fonrouge et le secteur de la Savane. Ce milieu humide est directement connecté au boisé Du Tremblay et bien que le développement domiciliaire ait endommagé la partie plus au nord-ouest du boisé, il forme un écosystème très riche et diversifié. Il faudra prévoir lors du prolongement du boulevard Béliveau, dont les travaux sont déjà autorisés, d'aménager un important passage faunique sous cette artère pour conserver la libre circulation de la petite et grande faune. De plus, un statut de conservation, voir même un ajout au refuge faunique devrait être envisagé pour préserver ce milieu humide précieux à perpétuité.



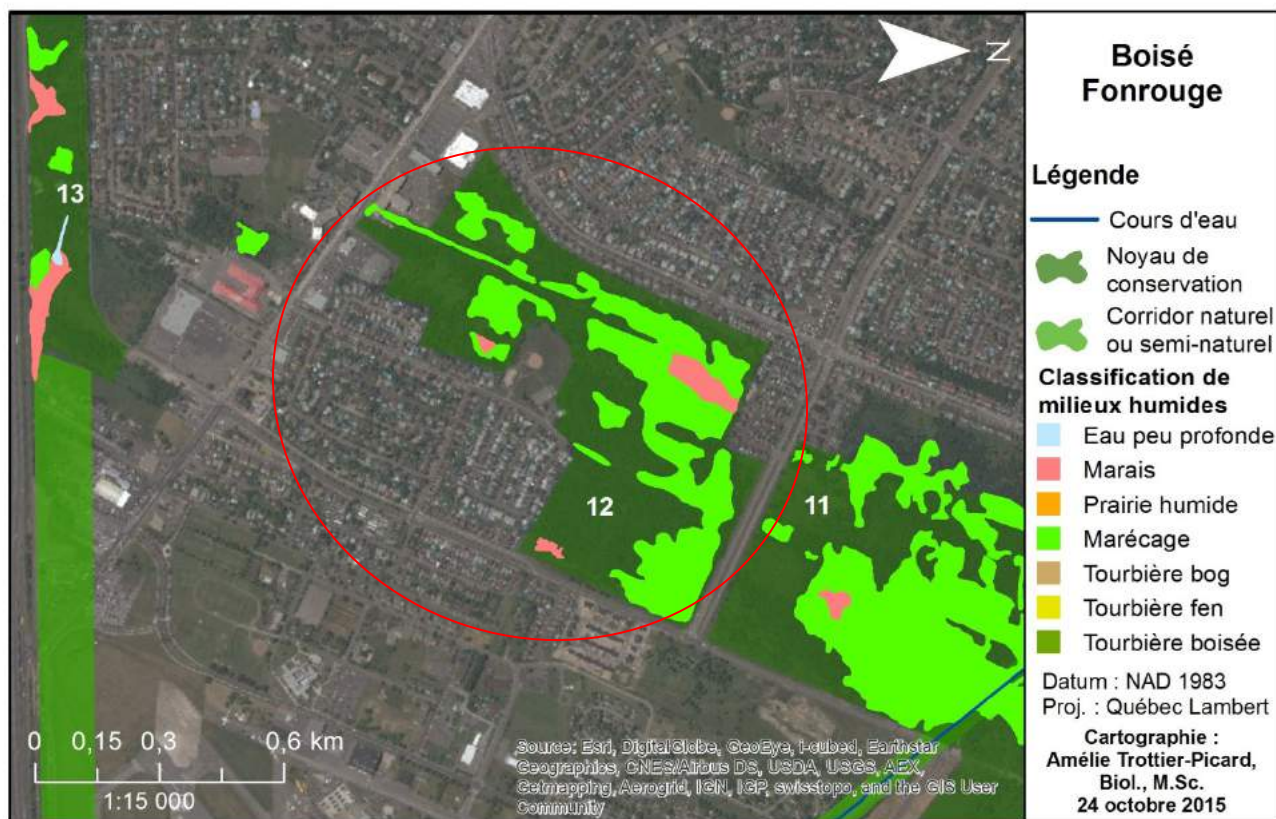
Secteur 12 : Boisé Fonrouge

Localisation : Le boisé Fonrouge est situé dans le quadrilatère formé par les rues chemin Chambly, Vauquelin, Rolland-Therrien et Roberval, dans l'arrondissement Vieux-Longueuil.

Statut : Milieu naturel confirmé et manquant **Superficie:** 46,5 hectares

Caractéristiques : Le boisé Fonrouge est formé d'une mosaïque de milieux humides interreliés qui constitue un des plus importants habitats de la rainette faux-grillon au Québec. De plus, il contient un énorme marais de près de 9 hectares, nommé marais du Capricorne. Dans sa partie la plus haute, ce secteur renferme une forêt mature où l'on peut observer plusieurs essences d'arbres d'intérêt, dont de vieux spécimens de Chênes, d'Érables et de Charmes de Caroline, typiques des forêts matures du sud du Québec. Le grand marais et les autres milieux humides forment un habitat essentiel pour plusieurs amphibiens et reptiles, ainsi qu'une variété extraordinaire d'oiseaux qui profitent de ces plans d'eaux pour y faire une halte ou pour y nicher.

Objectifs : Le but est de préserver ce milieu naturel de toutes nouvelles interventions anthropiques et de lui donner un statut de conservation à perpétuité. Il s'agit d'un habitat critique pour la rainette faux-grillon, espèce menacée au Canada. Aussi, la petite parcelle de 8 hectares identifiée au SAD ne serait pas suffisante pour assurer la pérennité de l'habitat de la rainette et viendrait modifier l'hydrologie de ce milieu de façon irréversible, ce qui pourrait entraîner des modifications importantes au niveau de l'eau présente dans le marais que la ville tente de préserver. Il existe aussi un lien important entre le boisé Roberval (11) et le secteur Fonrouge, qui, avec un peu de travail, pourrait devenir un corridor important (passage faunique) pour les échanges génétiques entre les populations de grands et petits mammifères qui fréquentent ce secteur et ainsi en réduire le taux de mortalités routières.





Crédit photo : Tommy Montpetit et Aline P. Porciuncula
48

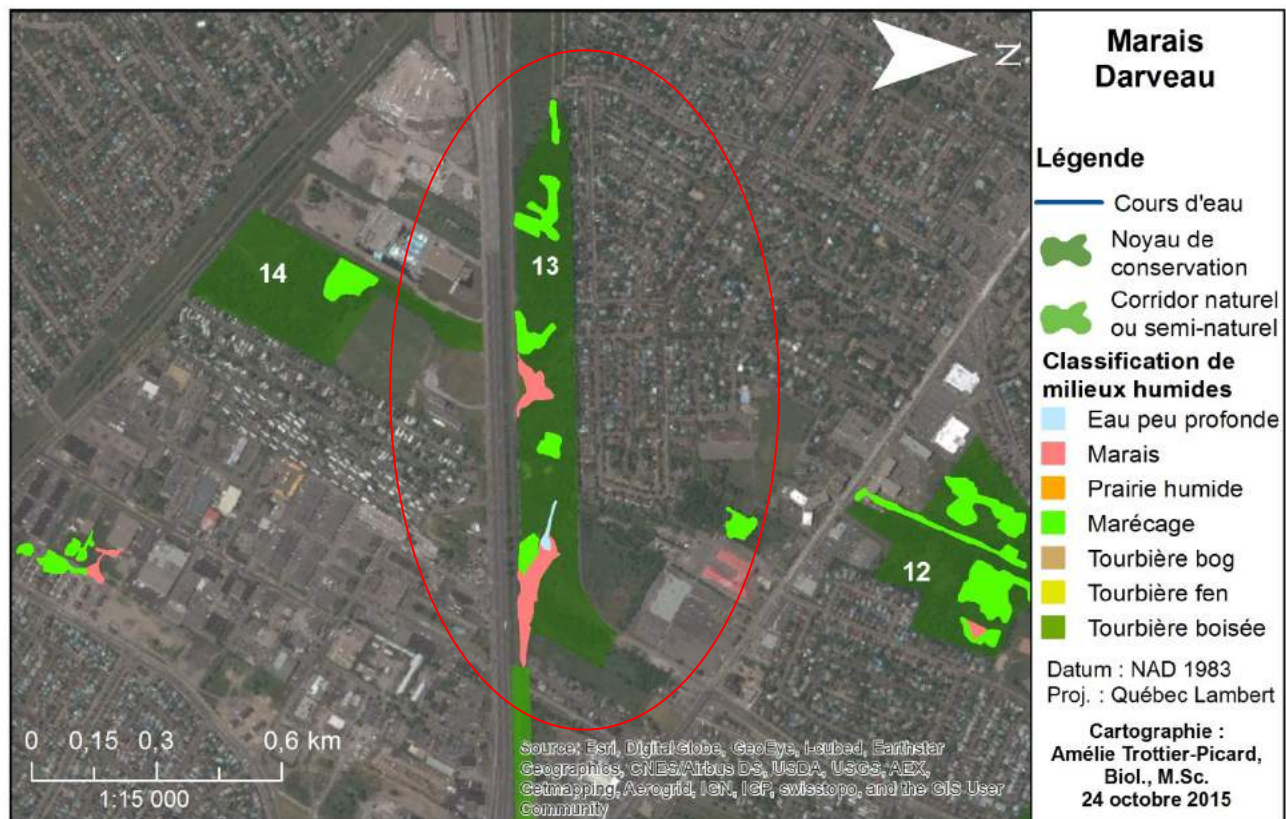
Secteur 13: Marais Darveau

Localisation : Le marais Darveau est situé dans un quadrilatère formé par la route 116, le chemin Chambly, la rue Richmond et le boulevard Jacques-Cartier

Statut : Milieu d'intérêt confirmé **Superficie:** 26,4 hectares

Caractéristiques : Ce secteur est constitué majoritairement de milieux humides diversifiés qui sont alimentés par un cours d'eau qui coule le long de l'autoroute 116. On y retrouve une halte migratoire importante pour les oiseaux aquatiques et autres types de passereaux. Au moins une espèce à statut précaire y est présente en grand nombre, soit la rainette faux-grillon.

Objectifs : Le maintien de la population isolée de rainette faux-grillon est, avec la protection des milieux humides, la priorité pour ce secteur. De plus, cette zone forme un mur antibruit naturel pour les résidents des quartiers avoisinants. Nous proposons qu'un lien soit créé via le cours d'eau qui est connecté en direction du ruisseau Massé, dans la partie est du Marais. La présence de l'habitat du poisson a d'ailleurs été confirmée dans ce secteur par les MDDELCC et le MFFP.



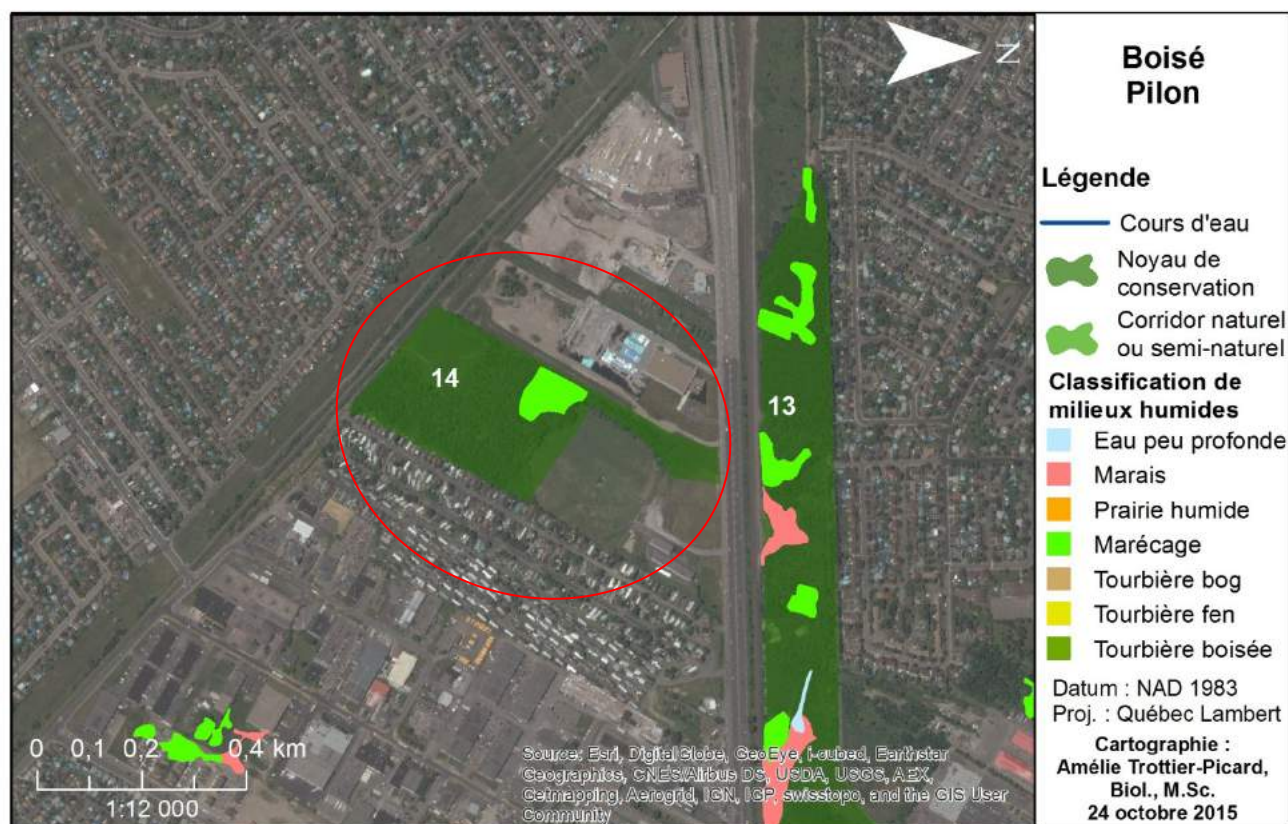
Secteur 14 : Boisé Pilon

Localisation : Le boisé Pilon est situé entre la route 116 et la ligne hydro-électrique, tout juste à l'arrière du centre de pratique de golf de Saint-Hubert.

Statut : Milieu non identifié au SAD **Superficie:** 10,8 hectares

Caractéristiques : Ce secteur est un petit boisé de jeune âge qui inclut aussi un marécage.

Objectifs : Ce site aurait servi autrefois de dépotoir pour des matières de toutes sortes et serait un terrain contaminé. Malgré tout, il forme un lien important car il est à la tête d'un corridor semi-naturel d'importance qui parcourt la piste cyclable qui est située sous l'emprise hydro-électrique qui fait plusieurs kilomètres pour aller rejoindre le ruisseau Daigneault et ensuite le golf de Brossard. Ce terrain devrait faire l'objet de mesures de réhabilitation et de reboisement pour assurer la connectivité entre le marais Darveau (secteur 13) et la ligne hydro-électrique.



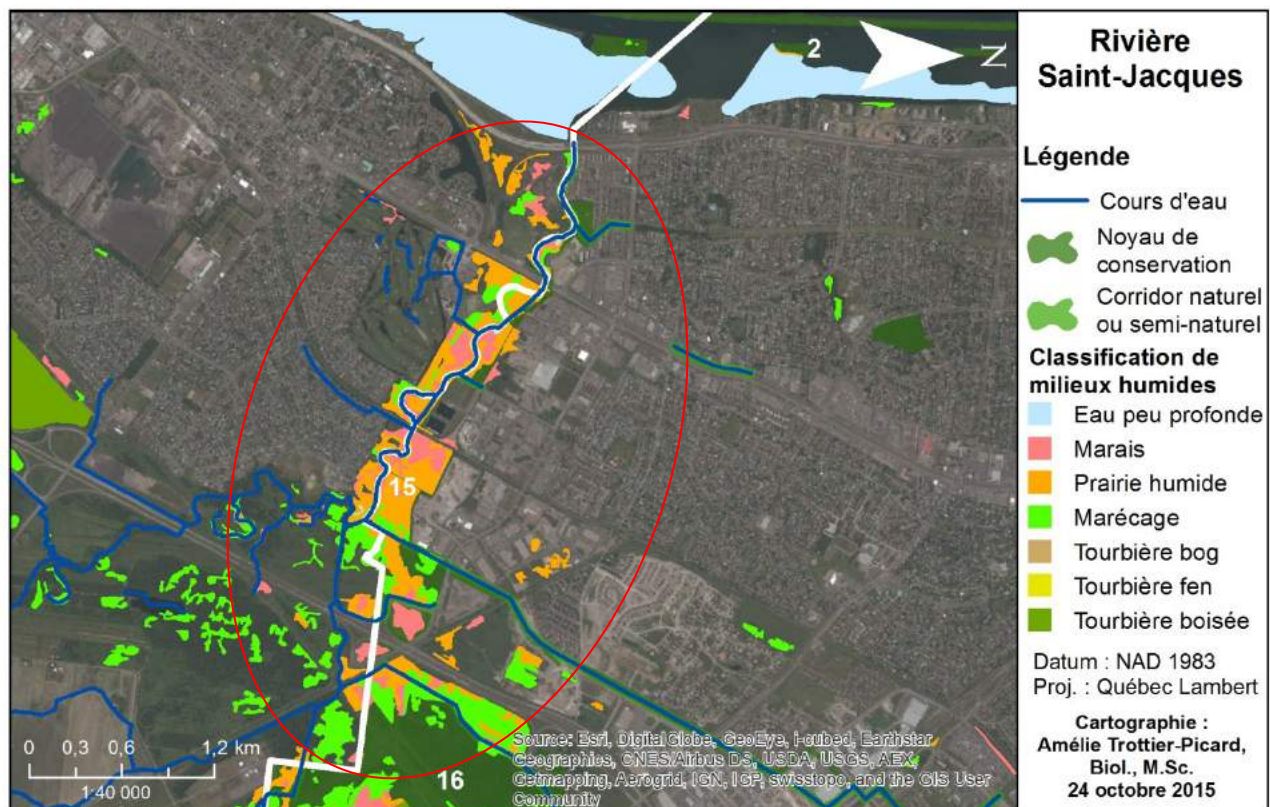
Secteur 15 : Rivière Saint-Jacques

Localisation : Le secteur de la rivière Saint-Jacques est situé à la limite de Brossard et La Prairie, entre l'autoroute 30 et le fleuve Saint-Laurent.

Statut : Milieu d'intérêt confirmé **Superficie:** 62,7 hectares

Caractéristiques : Ce secteur compte plusieurs types de milieux humides ainsi que des parcelles de forêts isolées. C'est un site extrêmement important pour la reproduction de plusieurs variétés d'amphibiens et de reptiles, ainsi qu'un habitat et un site de fraie pour de nombreuses espèces de poissons. On y retrouve plusieurs espèces à statut précaire tel que la tortue géographique et le petit Blongios.

Objectifs : Cette rivière est une des deux dernières de l'agglomération, avec la Frayère de la rivière aux Pins, à assurer une connectivité naturelle entre le fleuve et les milieux naturels de la région. Il est primordial de lui accorder un statut de conservation permanent. De plus, le corridor naturel qui la connecte au bois de Brossard et à tous les autres milieux de la région (Saint-Jean, Carignan, Longueuil, La Prairie) se doit d'être établi et mis en œuvre avec ces municipalités. Il ne faut pas oublier de protéger le corridor du ruisseau Daigneault qui vient connecter la rivière au Parc de la Cité à Saint-Hubert.



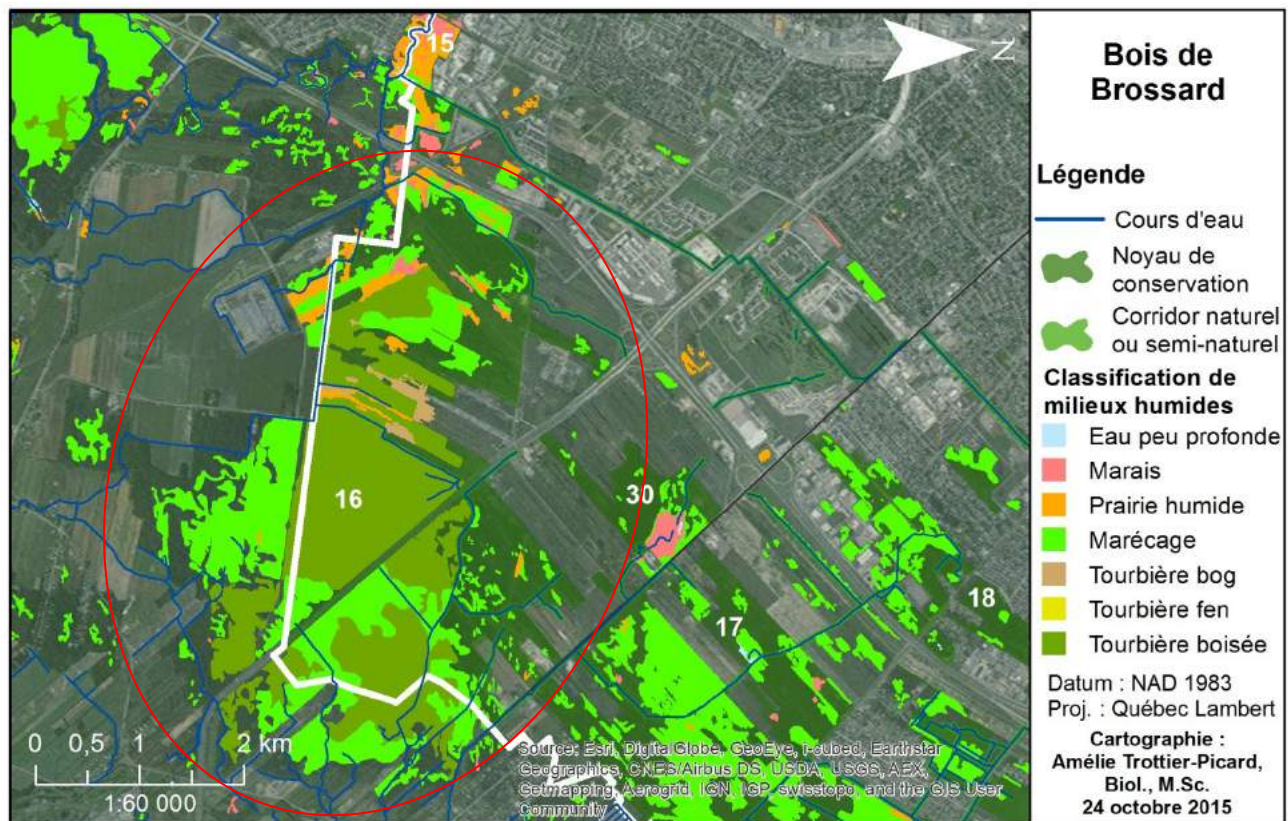
Secteur 16 : Bois de Brossard

Localisation : Le bois de Brossard est situé de chaque côté de l'autoroute 10, au sud de l'intersection avec l'autoroute 30, et s'étend jusqu'à la bordure de la rivière Acadie

Statut : Réserve naturelle en milieu privé et identifié au SAD **Superficie:** 920,3 hectares

Caractéristiques : Ce bois est d'une grande diversité biologique et compte de très nombreux et vastes milieux humides (tourbières, prairies humides etc.). On y retrouve plusieurs espèces fauniques et floristiques à statut précaire, dont la rainette faux-grillon. De plus, le secteur forme la tête ou un secteur de transition pour plusieurs cours d'eau. Il constitue la plus grande étendue de milieux humides de l'agglomération de Longueuil.

Objectifs : Situé au cœur d'un complexe de milieux naturels qui regroupe 5 villes (Brossard, Carignan La Prairie, Longueuil, Saint-Jean) il est une des pièces maîtresses pour la création du Corridor Nature Longueuil. Bien que protégé sur une grande partie de sa superficie dans l'agglomération de Longueuil, ce bois doit faire l'objet d'un suivi auprès des municipalités environnantes pour consolider sa protection et améliorer la possibilité de connectivité naturelle pour toute la région de la Montérégie et préserver son lien important avec la rivière Saint-Jacques.



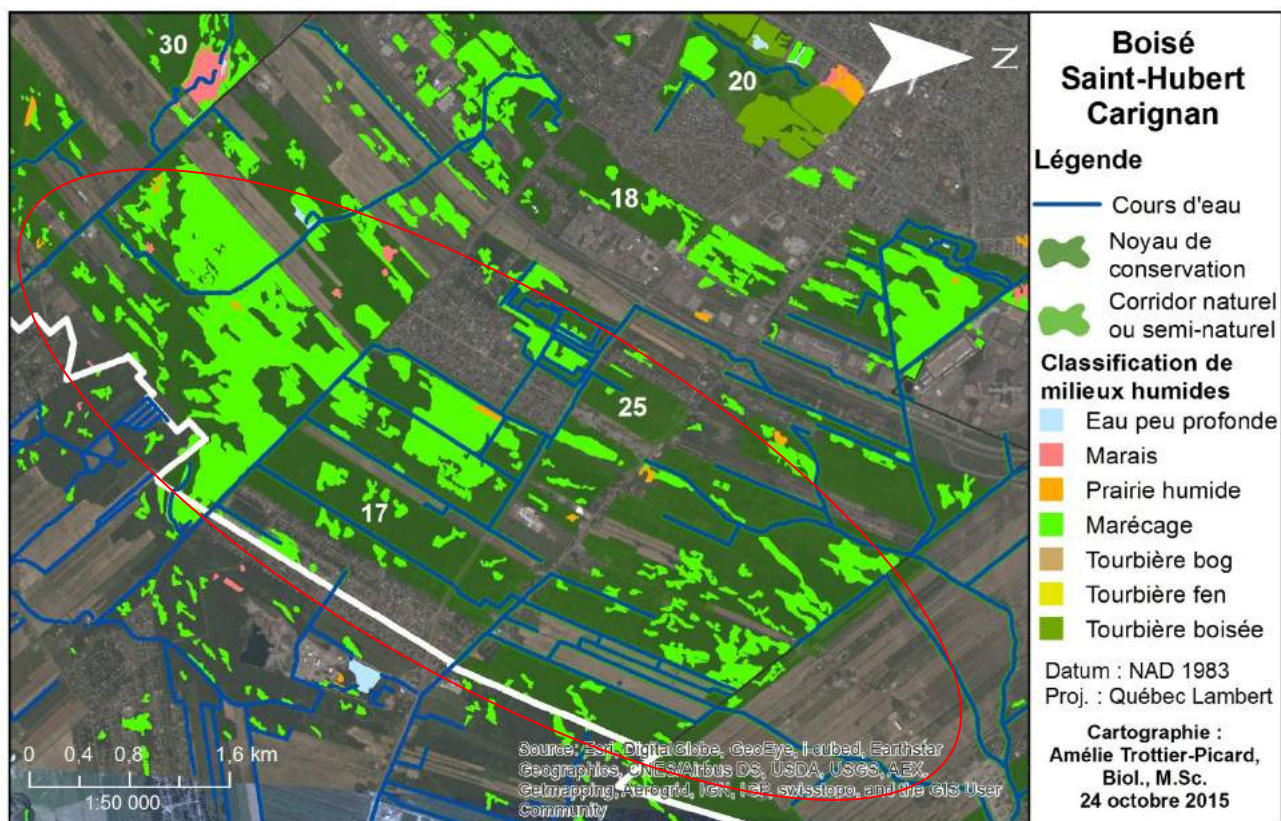
Secteur 17 : Boisé Saint-Hubert/Carignan

Localisation : Le boisé Saint-Hubert/Carignan est situé dans le quadrilatère formé par l'autoroute 30, le boulevard grande-allée, la limite administrative de Carignan au sud et de Saint-Bruno au nord.

Statut : Milieu à documenter et d'intérêt confirmé **Superficie:** 1241,5 hectares

Caractéristiques : Ce secteur est caractérisé par la présence de nombreux marécages et prairies humides interreliés. De nombreux cours d'eau y prennent leurs sources ou le traversent tel le ruisseau Roy et plusieurs branches du ruisseau Massé. Les boisés typiques de ce milieu sont de type friche en régénération, mais on y retrouve certaines parties beaucoup plus matures qui n'ont probablement jamais fait l'objet de coupe. Quelques espèces à statut précaire y ont été observées tel la fourmi *Lasius minutus* et le goglus des prés. Le secteur devrait faire l'objet d'un inventaire beaucoup plus poussé pour confirmer la présence d'autres espèces à statut précaire.

Objectifs : Ce vaste complexe de milieux naturels interreliés en trame agricole est une opportunité unique pour l'agglomération de Longueuil d'unir tout le côté sud-est de son territoire de Saint-Bruno à Brossard, en passant par Carignan. De plus, il s'agit d'une composante incontournable à la création de la Ceinture Verte et Bleue du grand Montréal tel qu'imaginée par le Mouvement Ceinture Verte. Aussi, il faudra conserver des liens étroits avec le Corridor boisé Maricourt (secteur 18), dont les ruisseaux Roy et Massé forment des corridors naturels qui unissent ces deux milieux d'importance.



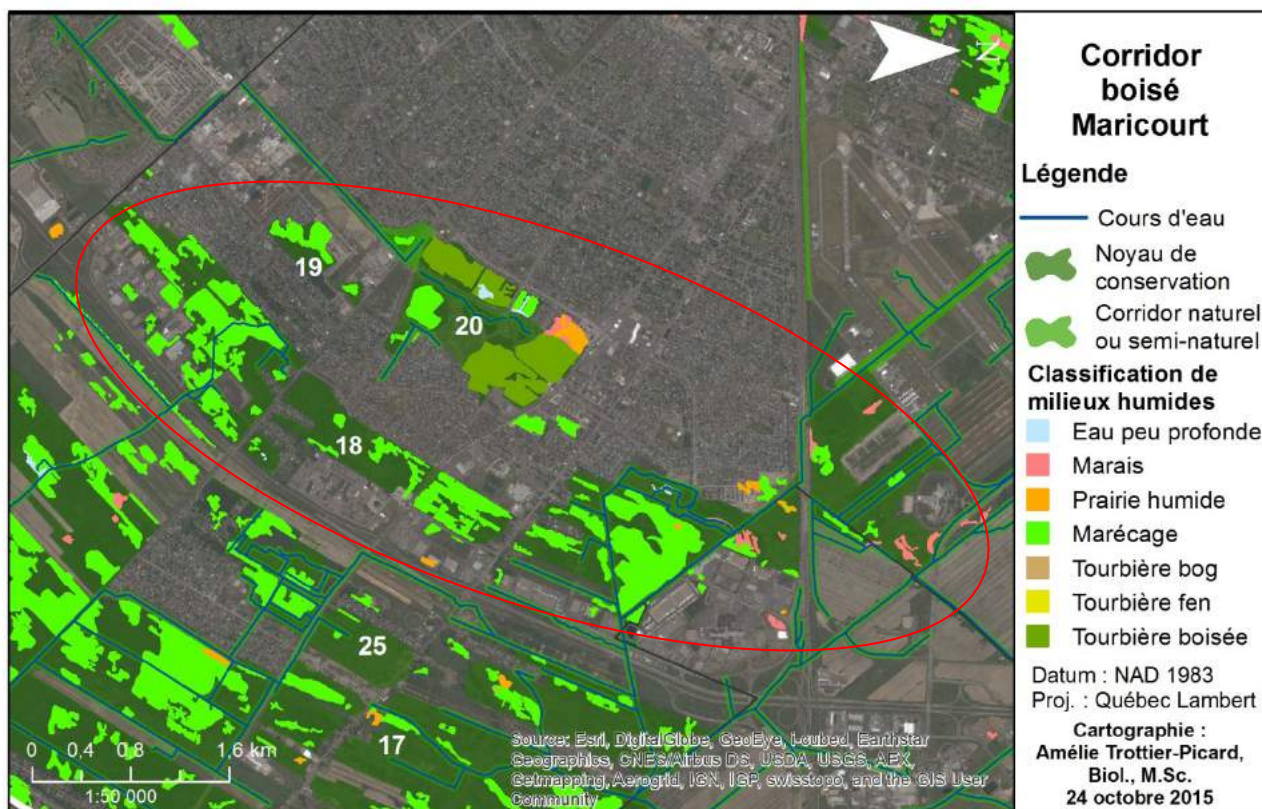
Secteur 18 : Corridor boisé Maricourt

Localisation : Le Corridor boisé Maricourt est une longue bande de milieux naturels située entre le Parc de la Cité et l'autoroute 30, qui s'étend du boulevard Grande-Allée dans l'arrondissement Saint-Hubert jusqu'au boisé situé au nord des promenades Saint-Bruno, de l'autre côté de l'autoroute 116.

Statut : Milieu à documenter et manquant **Superficie:** 422,8 hectares

Caractéristiques : Ce corridor abrite une mosaïque d'habitats extrêmement diversifiés. En effet, on y retrouve plusieurs types de milieux humides allant des étangs temporaires aux tourbières, en passant par des marécages arborescents. Ces milieux humides forment la tête de plusieurs petits cours d'eau (ruisseau Roy) et sont aussi des corridors importants pour d'autres comme le ruisseau Massé et la décharge des Swells. On peut aussi y observer plusieurs types d'écosystèmes comme une forêt mature d'érablière à Caryer, des milieux ouverts de type prairie ainsi que des peuplements forestiers un peu plus jeunes. Plusieurs espèces à statut précaire y ont été identifiées telles que : Tortue serpentine, rainette faux-grillon, *Lasius minutus*, Caryer ovale, Claytonie de Virginie et bien d'autres encore.

Objectifs : Ce secteur fait partie de l'emprise d'un futur boulevard majeur, le boulevard Moïse-Vincent, qui viendrait altéré de façon irréversible l'intégrité écologique de ce milieu de grande valeur. Étant donné que ces milieux naturels représentent le dernier lien possible pour la création d'un corridor viable dans le secteur sud-est de Saint-Hubert, il est impératif de préserver le couvert forestier ainsi que les milieux humides qui sont présents pour éviter la destruction des habitats d'espèces à statut précaire. L'habitat du poisson, du rat musqué, ainsi que les derniers habitats de rainette faux-grillon de ce secteur sont d'une richesse inestimable sur le plan écologique. Il est donc proposé de conserver à perpétuité ce corridor, de lui assurer un statut légal et de voir à l'amélioration de la connectivité entre les différents milieux naturels de ce secteur.





Credit photos : Tommy Montpetit et Brian Willis

Secteur 19 : Boisé du Terroir

Localisation : Le boisé du Terroir est situé dans le quadrilatère des rues des Chataîgniers, Maricourt, Payer et Cornwall

Statut : Milieu d'intérêt confirmé et manquant **Superficie:** 14,1 hectares

Caractéristiques : Ce boisé est en fait composé de deux grands marécages arborescents et arbustifs qui sont séparés par le développement domiciliaire. On y retrouve une forêt assez jeune ainsi qu'une strate arbustive typique du sud du Québec, composé de saules et de cornouillers majoritairement. Ces boisés abritaient une population importante de rainette faux-grillon et aussi de fourmis *Lasius minutus*, deux espèces à statut précaire.

Objectifs : Ce milieu abritait une très belle population de rainettes faux-grillon. Des travaux qui ont lieu en 2015 sur une partie du site doivent faire l'objet d'un suivi important afin de vérifier si les habitats de cette espèce n'ont pas subi de dommages irréversibles. De plus, nous proposons de préserver le deuxième milieu humide, situé à proximité, qui assure une connectivité direct avec le parc de la Cité (secteur 20). Ce milieu abrite aussi une population de rainettes et de nombreux remblais dans son périmètre laisse craindre le pire quant à son avenir à court terme.



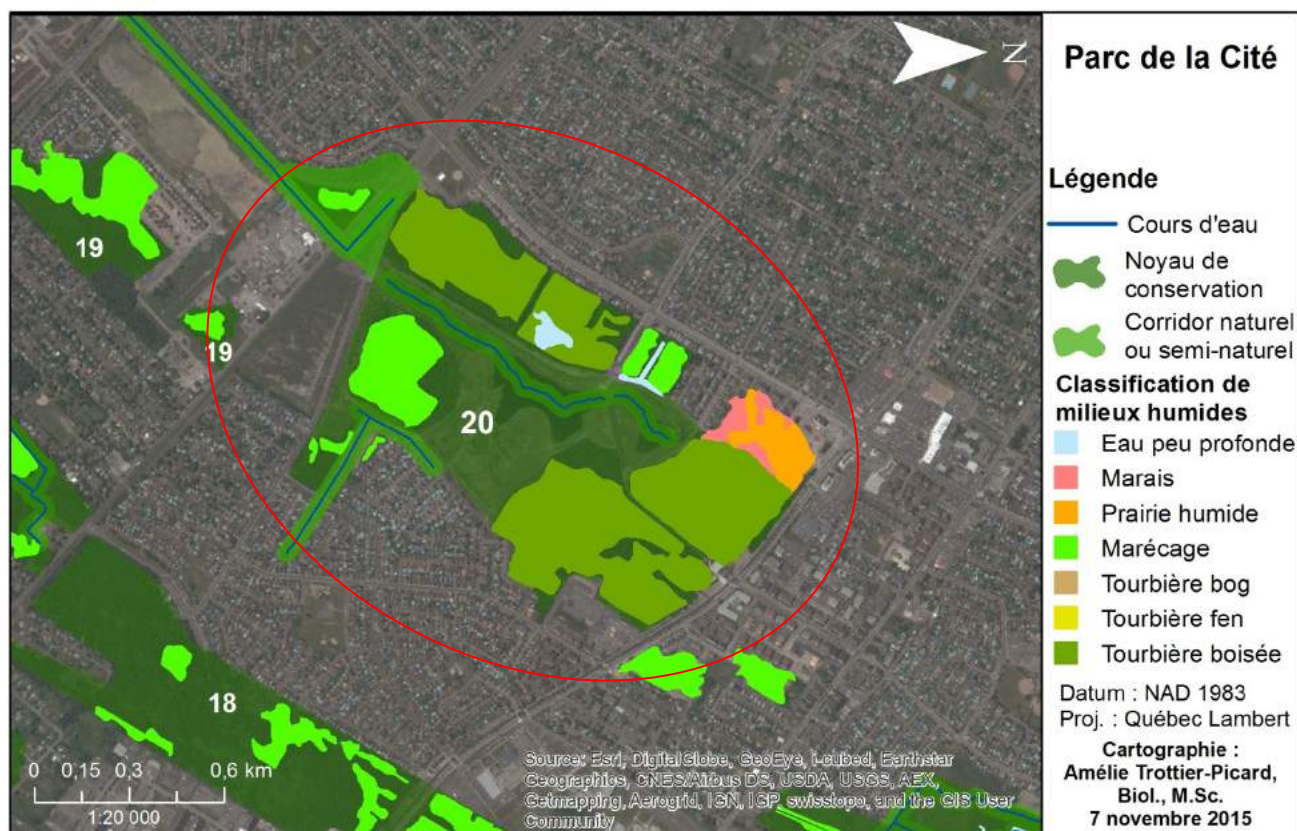
Secteur 20 : Parc de la cité

Localisation : Le parc de la Cité est situé dans le quadrilatère formé par le boulevard Cousineau, Gaétan-Boucher, Julien-Bouthillier et la rue des Orchidés.

Statut : Milieu d'intérêt confirmé **Superficie:** 103,7 hectares

Caractéristiques : On retrouve dans ce parc une variété impressionnante de milieux humides. De plus, une grande partie de son territoire est recouverte d'une tourbière boisée. Plusieurs petits bras d'eau sillonnent cette tourbière et un cours d'eau y prend sa source, soit le ruisseau Daigneault. On y retrouve une forêt typique de tourbière à bouleau gris, ainsi que plusieurs spécimens de Mélèzes. Un très grand nombre d'oiseaux y font leurs nids ou viennent y faire une halte, plus de 150 espèces y ont déjà été identifiées. Plusieurs espèces à statut précaire y ont été inventoriées telle la ronce à flagelles et le hibou des marais.

Objectifs : Bien que reconnu comme zone "protégée" par la ville de Longueuil, le parc devrait obtenir un statut officiel de protection compatible avec ses usages. La création de sentiers d'interprétation dans ses milieux naturels offrirait aussi la chance aux citoyens de visiter une tourbière de l'intérieur, ce qui est extrêmement rare dans le sud du Québec. Le parc est aussi d'une importance capitale car le ruisseau Daigneault y prend sa source et coule sur plusieurs kilomètres pour aller rejoindre la rivière Saint-Jacques à Brossard, formant ainsi un corridor de déplacement idéal pour la petite faune.



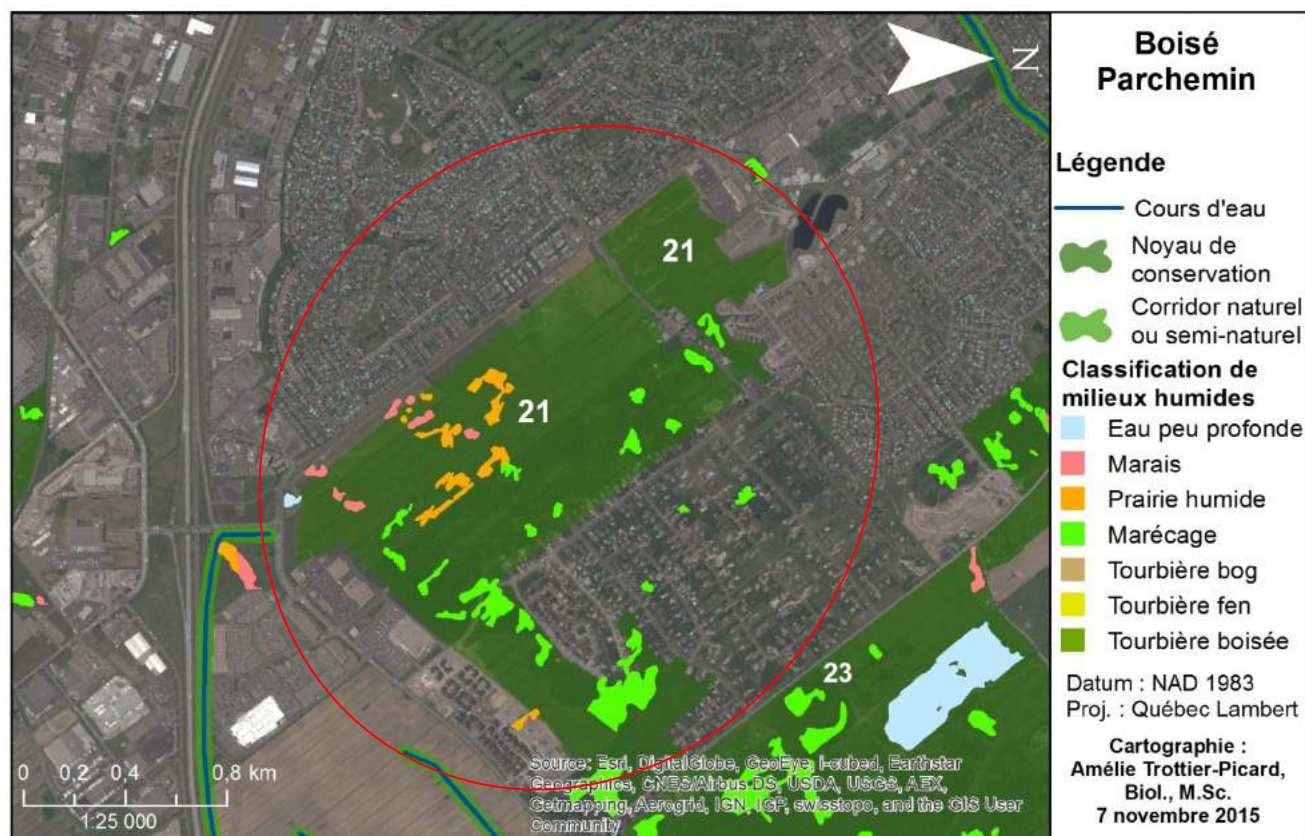
Secteur 21 : Boisé Parchemin

Localisation : Le boisé Parchemin est situé dans le quadrilatère des rues Montarville, Bois Francs, de Touraine, et de Montbrun.

Statut : Milieu d'intérêt confirmé et à documenter **Superficie:** 176,3 hectares

Caractéristiques : Ce secteur est caractérisé par un grand secteur à prairie humide ainsi qu'un corridor de forêt marécageuse plus âgée. On y retrouve quelques espèces à statut précaire dont la rainette faux-grillon et le Caryer Ovale.

Objectifs : Le milieu forestier marécageux forme déjà un corridor intéressant pour le déplacement de la faune avec le secteur de la carrière/Montbrun (secteur 23) mais mériterait un statut de protection officiel. Malgré ceci, il est absolument nécessaire de protéger le secteur à prairie humide puisqu'il est un habitat essentiel de la rainette faux-grillon qui s'y trouve en grand nombre. Ce type d'écosystème est très rare dans la région et est important pour plusieurs espèces d'amphibiens et d'oiseaux.



Secteur 22 : Boisé du Pays-Brûlé

Localisation : Le boisé du Pays-brûlé est situé de part et d'autre du boulevard Montbrun à la hauteur de la rue Paul-Doyon

Statut : Milieu d'intérêt confirmé **Superficie:** 25,8 hectares

Caractéristiques: Le boisé du Pays-Brûlé se caractérise par la présence de deux érablières à Caryer situées de part et d'autre du boulevard Montbrun. On y retrouve aussi plusieurs milieux humides dont quelques marécages et marais. Plusieurs espèces à statut précaire s'y retrouvent telle la rainette faux-grillon et le Caryer ovale.

Objectifs: Ce secteur est, malgré sa petite taille, d'une importance capitale puisqu'il permet, d'un côté avec le ruisseau Sabrevois de rejoindre les milieux naturels du boisé Lustucru (secteur 6), et de l'autre, de rejoindre le secteur Montbrun/la carrière (secteur 23). Il est donc essentiel de maintenir le lien hydrique entre le ruisseau Sabrevois et le Pays-Brûlé via le bassin de rétention installé tout près de la rue de Mortagne.



Secteur 23 : Boisé Montbrun/La carrière

Localisation : Ce secteur est inclus dans le quadrilatère formé par les rues de Montbrun, d'Anjou, de Touraine, et la limite du boisé de Boucherville au nord

Statut : Milieu d'intérêt confirmé et manquant **Superficie:** 231 hectares

Caractéristiques : On retrouve dans ce secteur une variété d'écosystèmes d'une très grande valeur. Allant de la prairie humide à l'érablière à Caryer, jusqu'à une pinède d'un âge vénérable, ce milieu est un véritable joyau de biodiversité. On y retrouve aussi plusieurs type de milieux humides. De nombreuses espèces à statut précaire y ont trouvées un habitat.

Objectifs : La protection de ce milieu est essentielle. En plus de renfermer des éléments rares, il est le coeur de la conservation et du réseau de corridors naturels à Boucherville. Il est relié directement au boisé Parchemin (secteur 21) par un passage faunique, au boisé de Boucherville (secteur 24) et aussi au boisé Pays-Brûlé (secteur 22) par le corridor qui longe le chemin Montbrun. Il est donc essentiel de conserver à perpétuité ce grand milieu naturel de même que la partie située de l'autre côté du chemin de Touraine et de régler le problème de la carrière pour éviter toute contamination possible en son pourtour.



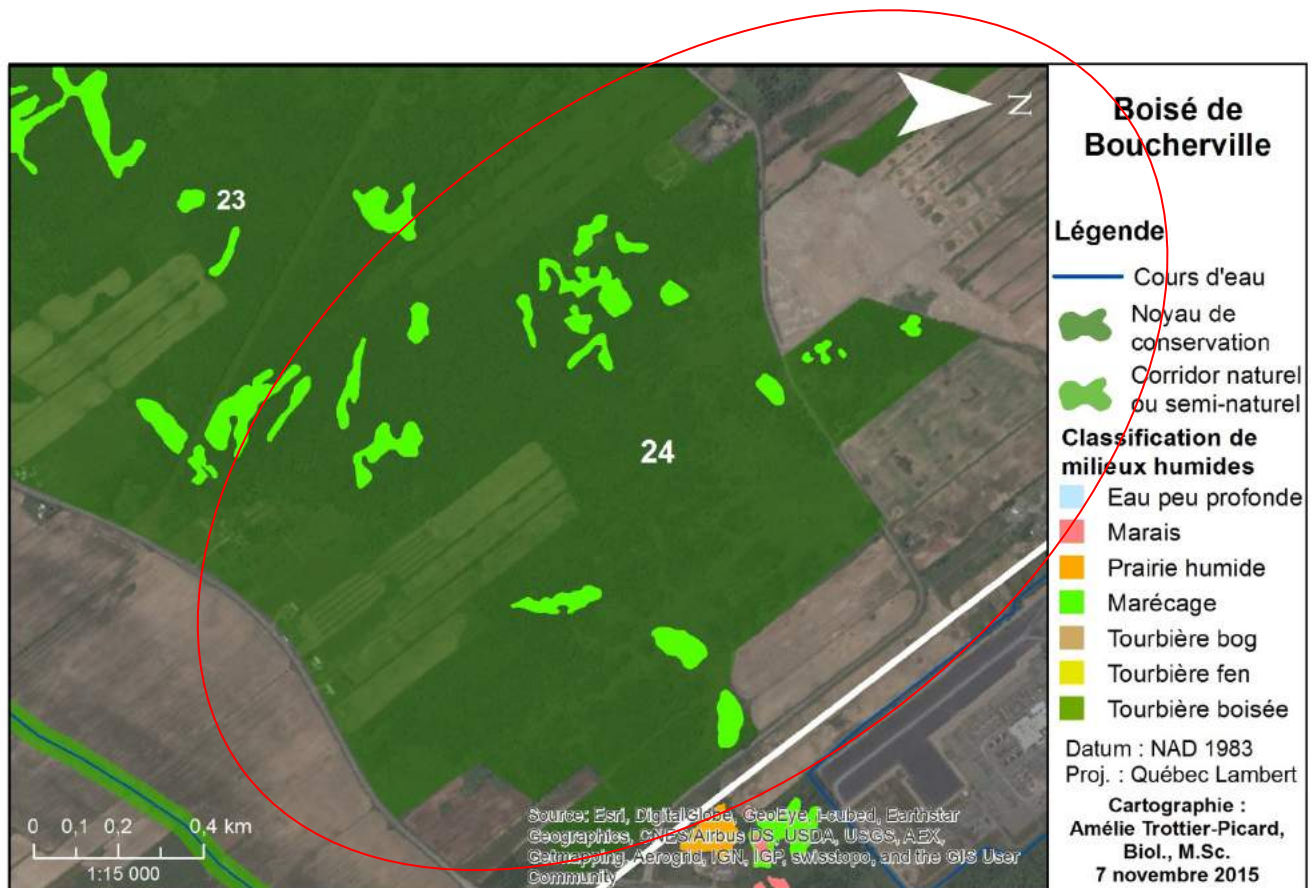
Secteur 24 : Boisé de Boucherville

Localisation : Le boisé de Boucherville est ceinturé par le chemin d'Anjou et le chemin de Touraine, et limitrophe au boisé Montbrun au sud.

Statut : Milieu confirmé d'intérêt et manquant **Superficie:** 186,8 hectares

Caractéristiques : Ce milieu forme la prolongation naturelle du secteur Montbrun/La carrière. On y retrouve le même type d'écosystème tel que l'érablière à Caryer et une petite partie de la pinède qui s'y continue. De plus, ce site est un habitat essentiel pour la rainette faux-grillon et a déjà fait partie d'un site d'étude pour cette espèce. Plusieurs oiseaux à statut précaire qui fréquentent les prés et les forêts plus matures s'y retrouvent.

Objectifs : Ce secteur de Boucherville doit faire partie d'un plus grand ensemble qui inclut le boisé Montbrun/La carrière. À eux deux ils forment un secteur d'intérêt très important pour la faune et la flore et méritent un statut particulier de protection. De plus, ils forment un corridor important qui va se connecter directement aux milieux situés dans la ville de Varennes. Il est donc impératif de mettre à l'abri ce boisé et ceux qui sont limitrophes et d'implanter de bonnes pratiques agricoles sur les terres encore présentes dans ce secteur pour minimiser l'impact sur la faune en danger telle que la rainette faux-grillon.



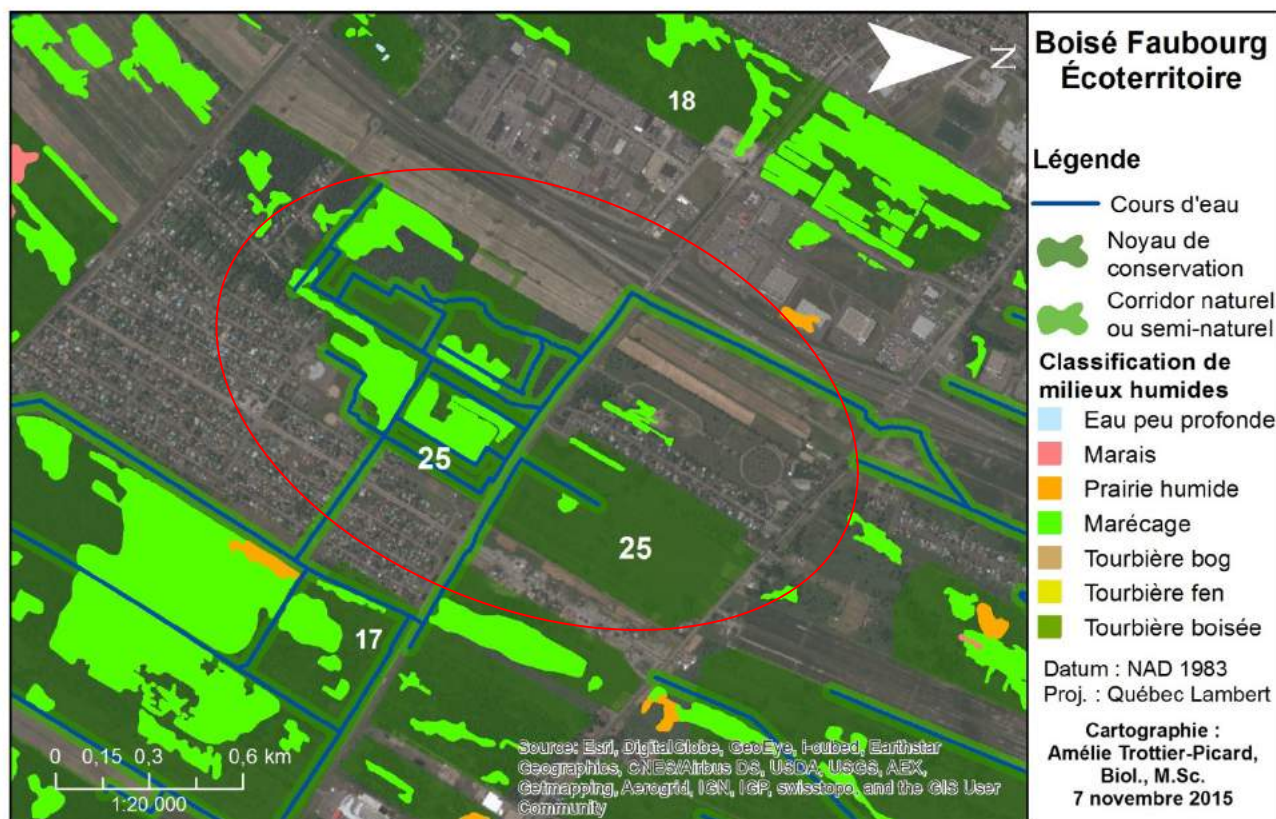
Secteur 25 : Boisé Faubourg/Éco-territoire

Localisation : Ce secteur est situé dans le quadrilatère formé par le chemin Chambly, le boulevard Mountainview, la rue Kimber et l'autoroute 30.

Statut : Milieu à documenter **Superficie:** 65,8 hectares

Caractéristiques : Le boisé est composé majoritairement de forêt jeune et d'un complexe de milieu humide d'importance relié par de multiples cours d'eau. La majorité des milieux humides sont de type marécageux mais on peut noter aussi la présence de prairie humide plus au nord du secteur. Aucune occurrence d'espèce à statut précaire n'y a été relevée à ce jour, des inventaires plus poussés seraient nécessaire pour bien documenter celle-ci.

Objectifs : Les cours d'eau et milieux humides de ce secteur sont très importants pour la création d'un corridor de connectivité avec le secteur Saint-Hubert/Carignan (secteur 17). En effet ce milieu presque enclavé devrait bénéficier d'un statut de protection pour ses milieux humides et nombreux cours d'eau, ainsi que l'écosystème de type prairie situé à l'est du secteur, pour permettre une libre circulation de la petite faune et des amphibiens et reptiles qui s'y trouvent.



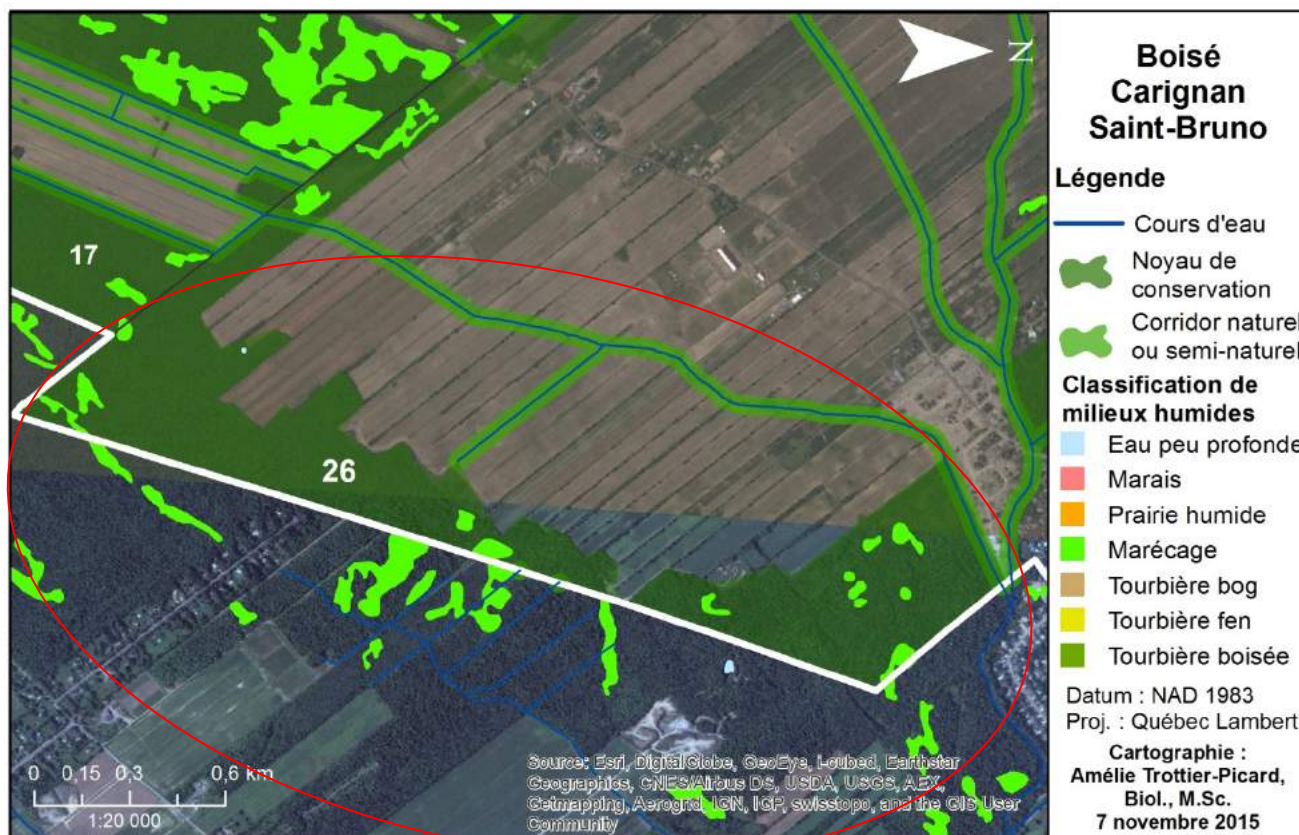
Secteur 26 : Boisé Saint-Bruno/Carignan

Localisation : le boisé Saint-Bruno/Carignan est situé dans le quadrilatère formé par les rues Daniel, le chemin Chambly et Bellevue ainsi que la rue Antoine-Forestier.

Statut : Milieu d'intérêt confirmé **Superficie:** 89,7 hectares

Caractéristiques : Ce secteur est caractérisé par une dominance d'arbres matures entourés d'une forte zone agricole. On y retrouve des boisés typiques de la région soit de Chênes ou d'érablière à Caryer. Aussi quelques marécages y sont présents et abritent une population de rainette faux-grillon. On y retrouve quelques espèces à statut précaire. Au moins deux branches du ruisseau Massé y coulent.

Objectifs : Ce milieu naturel effectue la jonction entre le boisé sud 116 (secteur 27) et les milieux naturels du boisé Saint-Hubert/Carignan (secteur 17) à son autre extrémité. De plus, il est directement lié à la ville de Carignan, ce dont il faudra tenir compte lors de l'élaboration de tout scénario de conservation. Une concertation sera importante entre les différentes municipalités pour protéger et connecter ce milieu naturel.



Secteur 27 : Boisé sud 116

Localisation : Ce secteur est situé de part et d'autre de la montée Sabourin et longe la route 116 au sud de celle-ci et va rejoindre le Grand boulevard O.

Statut : Milieu d'intérêt confirmé **Superficie:** 39,9 hectares

Caractéristiques : Ce milieu est un vaste complexe de milieux humides allant du marais à la prairie humide. C'est un secteur très important pour les amphibiens et reptiles. Des tortues peintes y ont été observées. Il y passe au moins deux cours d'eau d'importance soit le ruisseau Massé et des frères. On y retrouve une forêt plutôt jeune. Au moins deux espèces à statut précaire y ont été inventoriées soit la rainette faux-grillon et la fourmi *Lasius minutus*.

Objectifs : On retrouve dans cette mosaïque de milieux humides et de cours d'eau une biodiversité importante. De part sa position géographique stratégique il forme le cœur de la connectivité naturelle à Saint-Bruno. Il relie le Mont Saint-Bruno, le ruisseau Massé ainsi que le boisé Carignan/Saint-Bruno au reste du Corridor nature Longueuil. Il mérite un statut de protection officiel et se doit d'être protégé. De plus, il faudrait envisager des bandes riveraines suffisantes pour ses différents cours d'eau pour assurer une libre circulation de la faune.



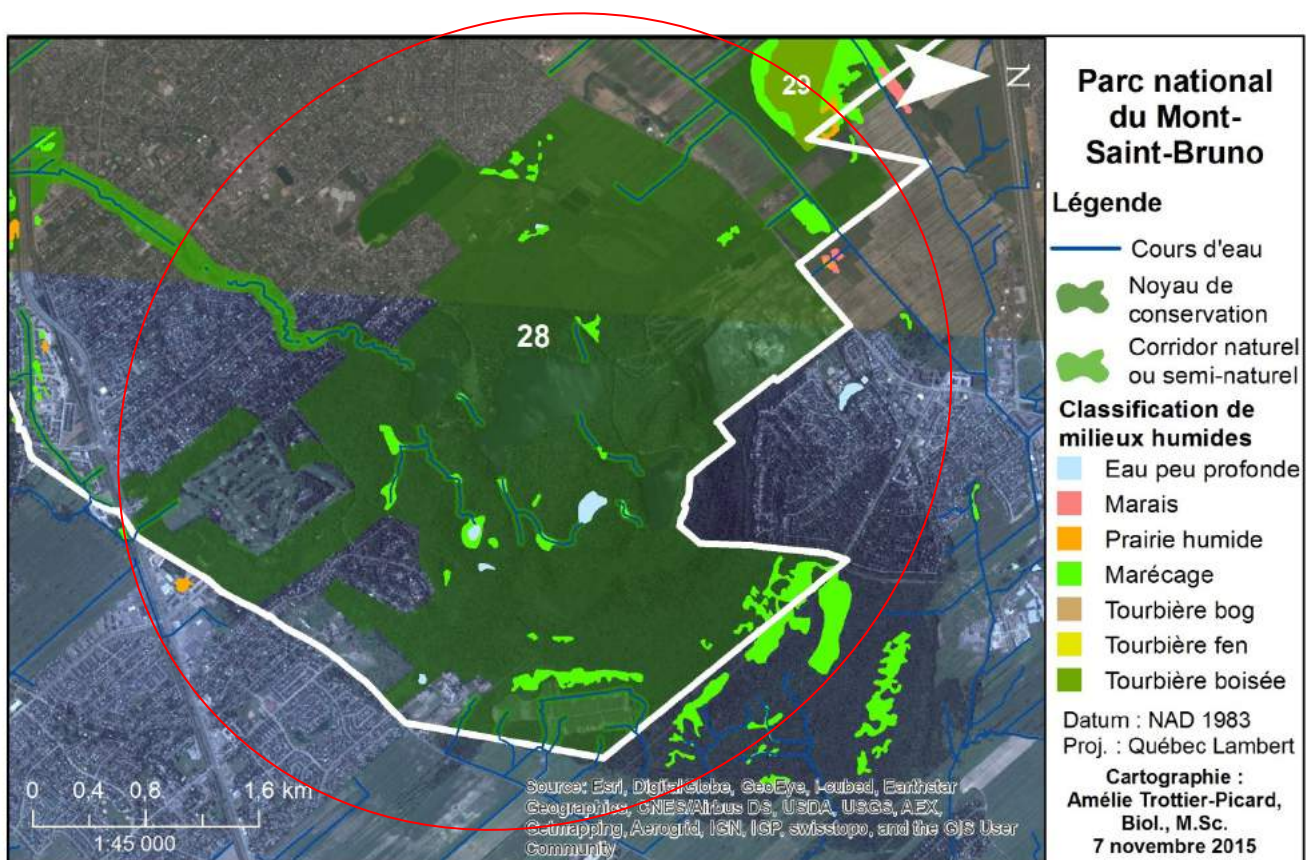
Secteur 28 : Parc du Mont Saint-Bruno et le boisé des Hirondelles

Localisation : Colline montréalaise située entre les autoroutes 30, 20, 116 et la limite entre Saint-Bruno et Saint-Basile

Statut : Parc National **Superficie:** 1 203,2 hectares

Caractéristiques : "À quelques kilomètres de la région métropolitaine, il y a le parc national du Mont-Saint-Bruno. Cinq lacs, un verger, un moulin historique et des dizaines de kilomètres de sentiers font de ce parc un véritable îlot de nature en milieu urbain. Des centaines d'espèces de fleurs, d'arbres et de plantes remplissent les lieux. Chaque respiration amène un nouveau parfum, chaque bouffée d'air renferme ce mélange d'odeurs bien particulier que l'on perçoit seulement en forêt. Quelque 200 espèces d'oiseaux et une quarantaine d'espèces de mammifères se partagent le territoire. Des rencontres à prévoir, été comme hiver." Source: <http://www.sepaq.com/pq/msb/>

Objectifs : Les véritables enjeux autour du Mont Saint-Bruno sont la protection du boisé des hirondelles et aussi des corridors tel celui du secteur de la tourbière qui sont très importants à relever. En effet en s'attardant plus au cas spécifique de la forêt des hirondelles, on se rend vite compte qu'il y a un fort potentiel d'intégration au parc national dû à sa proximité et aussi à la qualité de l'habitat que l'on y retrouve. Nous proposons donc que des démarches soient effectuées pour intégrer la forêt des hirondelles au parc national du Mont Saint-Bruno.



Secteur 29 : Tourbière Saint-Bruno

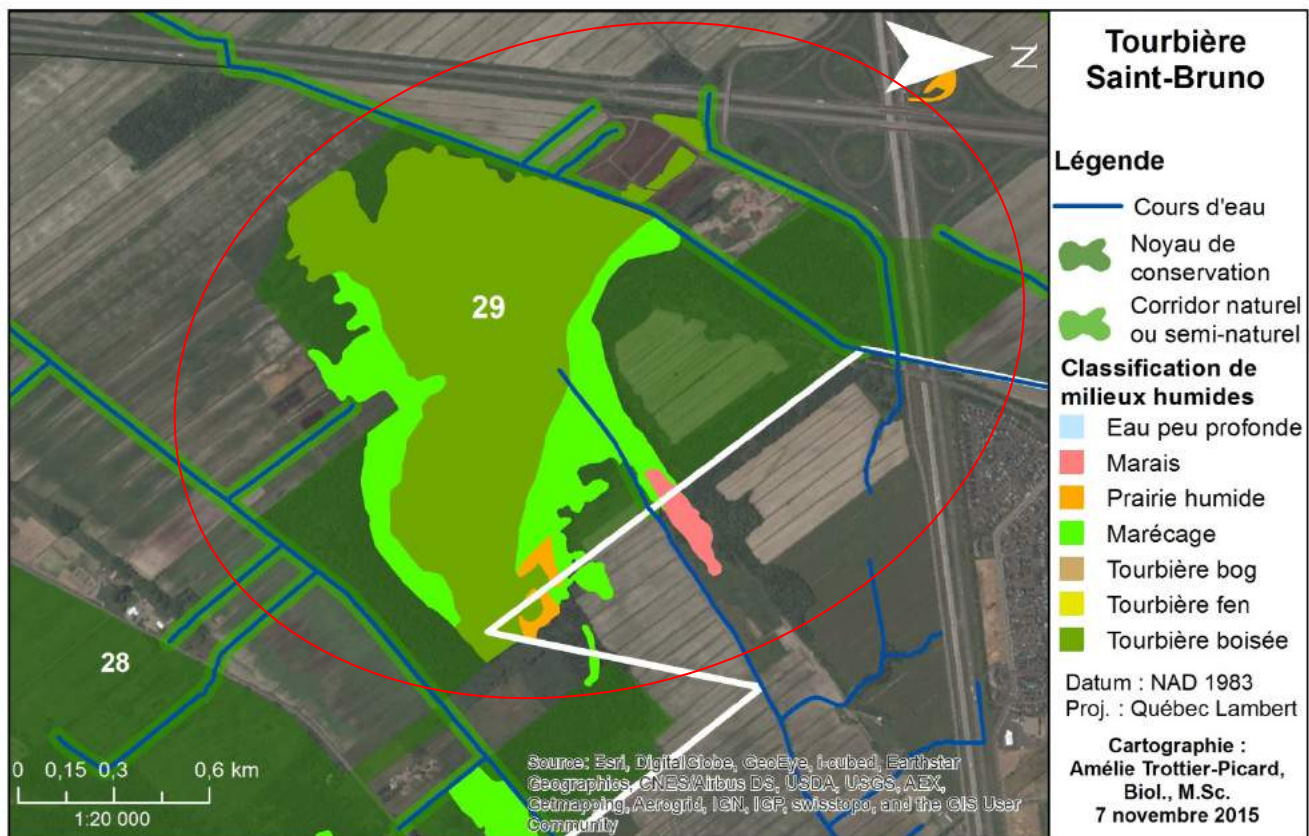
Localisation : Cette tourbière est située entre le mont Saint-Bruno et le croisement de l'autoroute 20 et 30

Statut : Parc national **Superficie:** 225,4 hectares

Caractéristiques : "Un milieu humide et deux complexes de milieux humides sont présents dans ce secteur, pour une superficie de **115,58** hectares. Tous sont caractérisés par des marécages à l'exception de la tourbière ombrotrophe, représentant de loin la superficie la plus vaste parmi tous les milieux humides et relevés sur le territoire... Il s'agit d'un milieu naturel unique au niveau régional... "

Source: http://www.stbruno.ca/sites/default/files/images/PCMH_Caracterisation-milieux-humides-Saint-Bruno_web.pdf

Objectifs : Ce secteur est enclavé et devrait bénéficier de mesure de connectivité importante pour aller joindre le reste de la trame verte et bleue du Corridor Nature Longueuil. Bien que situés en terres agricoles, plusieurs cours d'eau, avec une bande riveraine suffisante, pourraient jouer ce rôle en l'absence de milieux naturels de proximité.



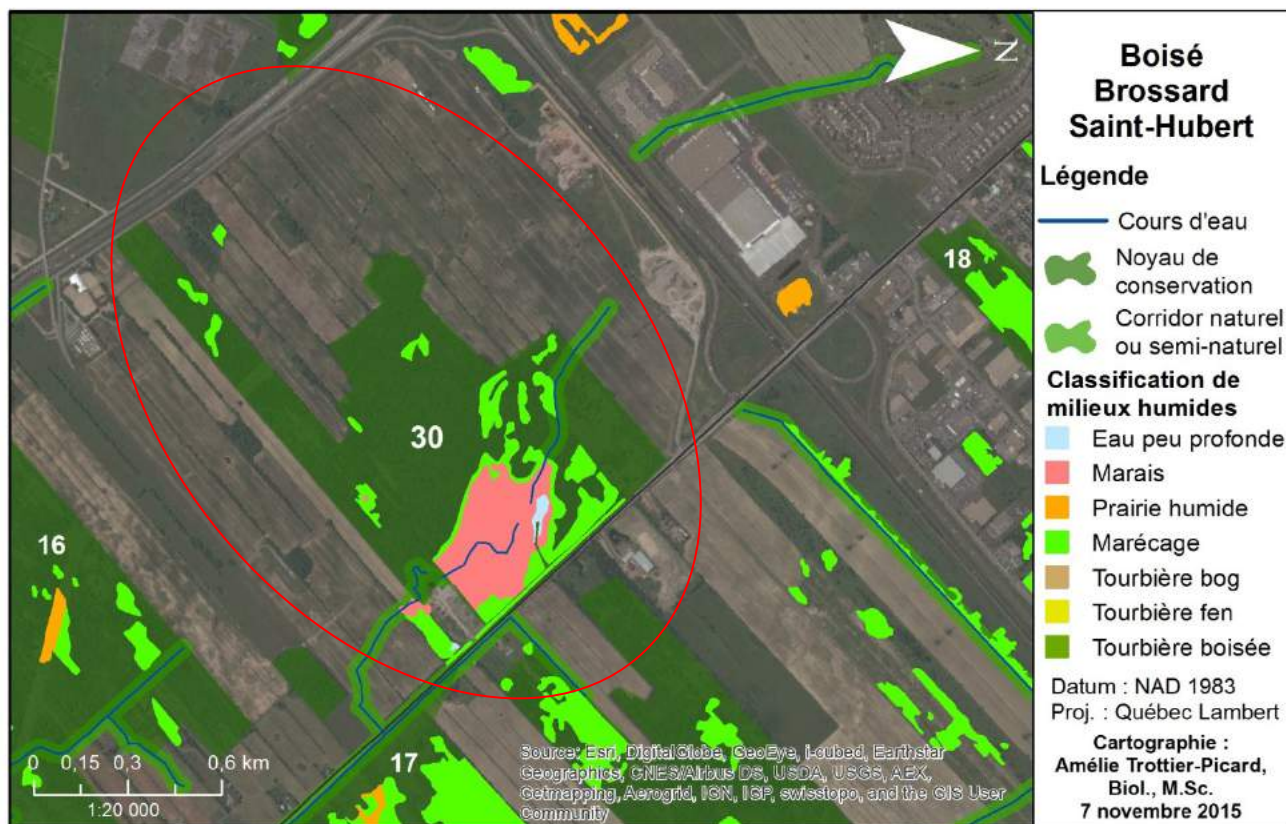
Secteur 30 : Boisé Brossard/Saint-Hubert

Localisation : Ce secteur est situé dans le quadrilatère formé par la montée Gobeil, la rue Grand-Allée, l'autoroute 10 et 30

Statut : Milieu d'intérêt confirmé **Superficie:** 86,6 hectares

Caractéristiques : Ce milieu est un jeune peuplement à dominance d'érables rouges avec présence de Caryers ovales. En bordure du Boulevard Grande-Allée, on y retrouve un immense marais de plus de 20 hectares. Plusieurs espèces à statut précaires y ont été inventoriées dont le petit Blongios, la rainette faux-grillon et le Caryer ovale.

Objectifs : Ce secteur est une prolongation naturelle du bois de Brossard (secteur 16) et n'est séparé directement de lui que par la montée Gobeil. Il est aussi connecté au boisé de Saint-Hubert/Carignan (secteur 17). Nous recommandons qu'il soit préservé à perpétuité et qu'il soit inclus dans le périmètre du plus grand ensemble du bois de Brossard.



Annexe II – Liste des espèces à statut précaire

Ceci constitue une liste partielle compte tenu de la non divulgation de certaines espèces qui pourraient faire l'objet de braconnage ou de cueillette illégale. De plus seules les mentions fiables et récentes y ont été incluses.

Plantes :

Claytonie de Virginie

Bartonie de Virginie

Ronce à flagelles

Wolffie de Colombie

Wolffie boréale

Dentaire Laciniée

Carex folliculé

Caryer Ovale

Dryoptère de Clinton

Chêne Bicolore

Carex à feuilles poilues

Bident Discoïde

Lis du Canada

Sumac à vernis

Carex épi de blé

Prosperine

Sanguinaire

Oiseaux :

Martinet ramoneur

Quiscale Rouilleux

Hibou des marais

Goglu de prés

Hirondelle rustique

Hirondelle Noire

Petit Blongios

Buse à épaulette

Pioui de l'est

Insectes :

Monarque

Lasius Minutus

Amphibiens et reptiles :

Rainette faux-grillon

Tortue serpentine

Tortue géographique